

GRAND Auch AGGLOMÉRATION

Contrat de ville 2015 - 2020 Quartier du Grand Garros



© Christophe Barak



ENTRE LES SIGNATAIRES :

L'État, représenté par **Jean-Marc SABATHÉ**, préfet du Gers, et **Pascal MAILHOS**, préfet de la région Midi-Pyrénées

Le Grand Auch Agglomération, représenté par **Franck MONTAUGÉ**, son président

Le conseil régional de Midi-Pyrénées, représenté par **Martin MALVY**, son président

Le conseil général du Gers, représenté par **Philippe MARTIN**, son président

La commune d'Auch, représentée par **Christian LAPREBENDE**, premier adjoint au Maire

L'Éducation nationale, représentée par **Hélène BERNARD**, rectrice d'académie

L'Agence régionale de santé, représentée par **Monique CAVALIER**, sa directrice régionale

Le ministère de la Justice, représenté par **Pierre AURIGNAC**, procureur de la République

La chambre de commerce et d'industrie du Gers, représentée par **Michel DOLIGÉ**, son président

La chambre de métiers et de l'artisanat du Gers, représentée par **Christian OLIÉ**, son président

La chambre d'agriculture du Gers, représentée par **Henri-Bernard CARTIER**, son président

Pôle Emploi, représenté par **Serge LEMAITRE**, son directeur régional

La mission locale pour l'emploi du Gers, représentée par **Hélène ROZIS LE BRETON**, sa présidente

La caisse des dépôts et consignations, représentée par **Philippe LAMBERT**, son directeur régional

La caisse d'allocations familiales du Gers, représentée par **Bernard BRAMBILLA**, son président

La caisse primaire d'assurance maladie du Gers, représentée par **Michel SESPIAUT**, son président

L'office public de l'habitat du Gers, représenté par **Alain SORBADÈRE**, son président

La SA Gasconne HLM, représentée par **Michel RAMONET**, son président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	7
HISTORIQUE	9
LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN	15
LE PROJET DE TERRITOIRE	17
POLITIQUES TRANSVERSALES	21
1/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS	23
2/ LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES	28
3/ LA JEUNESSE	31
PILIER « HABITAT - CADRE DE VIE - RÉNOVATION URBAINE »	33
1/ CONTEXTE	35
2/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	36
3/ DES RÉPONSES ADAPTÉES	42
4/ PROGRAMME D' ACTIONS	45
PILIER « EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »	49
1/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	51
2/ DES RÉPONSES ADAPTÉES	57
3/ PROGRAMME D' ACTIONS	62
PILIER « COHÉSION SOCIALE »	67
1/ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	69
2/ LA SANTÉ	72
3/ LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	77
4/ L'ACCÈS AUX SPORTS, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS	84
5/ LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	90
GOVERNANCE - SUIVI - ÉVALUATION	95
LE PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE	101
SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE	179
ANNEXES	183

PRÉAMBULE

En 2012, le Président de la République a fait de l'égalité républicaine une priorité nationale et le conseil des ministres du 22 août 2012 annonçait la ferme volonté de revoir en profondeur les outils de la politique de la ville.

Dans un souci d'efficacité et d'efficience de l'action publique, le comité interministériel des villes posait le 19 février 2013, les nouvelles bases de la géographie prioritaire, simplifiée et mieux ciblée.

Elle repose désormais sur un critère unique, celui de la pauvreté de la population caractérisé par le revenu moyen fiscal par habitant. Il traduit en effet à lui seul les écarts de développement économique et social existants avec le territoire national et celui de l'agglomération dans lequel se situe le quartier.

C'est dans ce contexte de vaste mutation et dans l'attente de la publication de la future loi, que le site du Grand Garros a été sélectionné (à l'instar des onze autres quartiers), comme site préfigurateur de la nouvelle politique de la ville en juin 2013.

Situé en zone rurale dans une commune moyenne de 23 000 habitants, il est loin des grands ensembles peuplés des métropoles urbaines et représente environ 2 000 habitants. Pour autant, les dysfonctionnements urbains et sociaux constatés y sont tout aussi inquiétants.

Un enclavement des lieux et un habitat refermé qui ont conduit inévitablement à une ghettoïsation du site (le nombre de logements sociaux représente 62 % du parc HLM sur la ville), une concentration de poches de pauvreté (le revenu médian était en 2011 de 7 212 euros/an), un creusement des inégalités (on dénombre un taux élevé de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle -CMU- complémentaire), un taux de chômage plus élevé que sur le reste de l'agglomération (il représentait en 2012 plus du quart de celui de la commune), une population socialement démobilitée, un sentiment diffus d'insécurité.

Jusqu'à lors et malgré les souhaits formulés par la ville d'Auch auprès de l'échelon national, le quartier du Grand Garros avait été exclu de tous les dispositifs d'aide existants, que ce soit en matière de rénovation urbaine ou de cohésion sociale par le biais des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Malgré une opération de « Développement Social des Quartiers » (DSQ) dans les années 80 ayant permis une requalification du bâti et une implantation de commerces de proximité, ainsi que les efforts constants de l'office HLM pour entretenir son parc immobilier, l'image du quartier n'a cessé de se déprécier au cours des trente dernières années.

Il se spécialise au point de n'attirer que des ménages aux faibles revenus et de détourner tout candidat potentiel à l'installation.

Face à la recrudescence des incivilités et à la dégradation du quartier, la ville d'Auch est candidate en 2008 au dispositif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et en 2009 au titre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés (PNROAD).

Ces demandes n'ont pas abouti.

Pour autant, en décembre 2010 et sous l'impulsion de l'Etat, le Président de l'agglomération engage une démarche de gestion urbaine de proximité.

De même, en 2012, les instances nationales sont une nouvelle fois alertées, et l'agglomération organise ses services territoriaux autour de deux actions structurantes :

- la nomination d'un chef de projet « politique de la ville », Directeur Général Adjoint de la Ville d'Auch ;
- le lancement d'une étude de cohérence globale sur l'aménagement urbain à l'échelle du territoire de l'agglomération baptisée : Schéma Directeur d'Aménagement du Secteur Sud (SDASS) de la ville d'Auch, schéma incluant d'ores et déjà le territoire du Grand Garros.

Pour compléter le SDASS, les élus de l'Agglomération commandent, en 2013, une mission spécifique afin de décliner un schéma opérationnel en matière de rénovation urbaine et sociale pour le Grand Garros, toujours en cours de finalisation.

En juin 2013, l'inscription du quartier sur la liste des sites préfigurateurs est accueillie avec enthousiasme par les décideurs locaux.

Cette annonce fait aussi naître un sentiment d'espoir chez la population qui est dans l'attente d'un véritable changement.

Dès lors, l'objectif assigné aux douze sites désignés comme préfigurateurs est d'expérimenter en avant-première les contrats de nouvelle génération qui reposent sur les principes suivants:

- Un contrat unique qui intègre la dimension sociale, urbaine et économique,
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et qui mobilise tous les partenaires concernés,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités locales,
- L'innovation dans les pratiques,
- La participation des habitants à la co-construction des contrats de ville et à leur pilotage.

Cette ambition a d'ailleurs été rappelée par le Président de la République, M. François HOLLANDE, lors de sa rencontre avec les habitants du quartier le 3 août 2013, puis confirmée ensuite par la loi de programmation pour la ville et de cohésion urbaine du 21 février 2014 qui renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville.

Le présent Contrat de Ville dédié au quartier du Grand Garros, est le fruit d'un véritable travail partenarial conduit par l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Auch, associant les collectivités territoriales concernées, les bailleurs sociaux, et l'ensemble des acteurs institutionnels de terrain, en co-construction avec les habitants afin de dessiner l'avenir de ce territoire.

Conclu pour une durée de six ans, il définit le cadre global d'intervention des partenaires fédérés autour du projet. Il décline pour chacun des volets, les mesures à mettre en œuvre en direction des résidents du Grand Garros.

Évolutif, ce contrat n'est pas figé dans le temps, car les actions menées seront systématiquement soumises à une évaluation sur la base d'indicateurs préalablement définis.

A l'issue, il sera procédé à des ajustements et des adaptations. Des mesures complémentaires pourront le cas échéant être déployées.

HISTORIQUE

La construction du Contrat de Ville est le fruit d'un long processus, démarré en juin 2013. Elle repose sur une volonté commune de travailler ensemble, volonté impulsée par un partenariat exemplaire tissé entre les services de l'Etat et ceux du Grand Auch Agglomération.

Dès l'origine du projet, ce sont près de cinquante acteurs qui ont été associés et les services de l'Etat se sont mobilisés aux côtés des services du Grand Auch Agglomération pour déployer leurs efforts en direction des résidents du Grand Garros, en lien avec le Conseil Général, la Région Midi- Pyrénées et les autres partenaires institutionnels.

La construction du Contrat de Ville a bénéficié de l'appui et de l'expertise du GIP « Ressources et Territoires ». Le centre de ressources a guidé les partenaires dans les différentes étapes d'élaboration du présent contrat : la définition d'une gouvernance partagée, la définition des contours de la géographie prioritaire, la réalisation d'un diagnostic de territoire et la définition des orientations stratégiques et du programme d'actions.

La préfiguration du Contrat de Ville nouvelle génération

➤ La définition des contours de la géographie prioritaire

Le périmètre prioritaire a été arrêté par les services de l'Etat et le Grand Auch Agglomération en lien avec le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV). Le périmètre définitif a été confirmé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) le 6 octobre 2014. Ce périmètre a été entériné par décret ministériel le 30 décembre 2014.

➤ L'organisation de la gouvernance

Pendant la période de préfiguration, la gouvernance s'est traduite par la mise en place d'un pilotage conjoint entre l'Etat et l'Agglomération du Grand Auch d'une part et d'un partenariat élargi d'autre part, garant de la réussite de la démarche contractuelle.

Trois instances locales spécifiques ont été créées pour les besoins du projet : un comité stratégique, un comité de pilotage et sept comités thématiques

- Le comité stratégique, co-présidé par le Préfet et le Président de l'agglomération, a été chargé de définir les grandes orientations, les enjeux territoriaux, les axes stratégiques, de valider le dispositif organisationnel, le Contrat de Ville et la programmation annuelle des moyens mobilisés, ainsi que son suivi et son évaluation. Il a rassemblé l'ensemble des partenaires et des signataires : les services de l'Etat (Préfet, DDT, DDCSPP, UT DIRECCTE, ARS, DASEN, STAP, DDSP, Procureur), le président de Grand Auch Agglomération, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la Caisse des dépôts, les Chambres Consulaires et les bailleurs sociaux. Ce comité stratégique s'est réuni une première fois le 25 octobre 2013, afin de valider les modalités de gouvernance, la méthodologie d'élaboration du futur Contrat de Ville et la mise en place des groupes de travail thématiques. Une seconde séance s'est tenue le 3 février 2014, en vue d'adopter le pré-projet de contrat. La session suivante s'est déroulée le 12 décembre 2014 afin de valider le Contrat de Ville.

- Le comité de pilotage est co-présidé par le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Général Adjoint des Services de la communauté d'agglomération en charge de la politique de la ville. Il s'est vu confier la préparation des décisions soumises au comité stratégique ainsi que leur exécution, le suivi du programme d'action du Contrat de Ville et son financement.

Il s'est réuni chaque semaine dans le cadre de la préfiguration et cette fréquence hebdomadaire a été maintenue en phase d'élaboration du contrat.

Pour les services de l'Etat, il est composé des services de la DDT, de la DDCSPP, de l'UT de la DIRECCTE ; de la délégation territoriale de l'ARS 32 ; des services du DASEN ; du Directeur de Cabinet du Préfet, du Directeur de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat de la Préfecture et du délégué du préfet qui en assure le secrétariat.

Pour Grand Auch Agglomération, il est composé du chargé de mission « Contrat de Ville », du coordonnateur des contrats (CAF et Prévention Sécurité), du Directeur Général Adjoint en charge du développement économique et territorial. Selon les besoins, les Directeurs des services techniques, des services culturels et de l'action sociale peuvent être associés.

Pour le Conseil Général du Gers, il est composé des services de la Direction en charge de la Solidarité Départementale.
- Les sept comités thématiques, co-animés par les services de l'Etat et de l'Agglomération, ont été installés en novembre 2013. Ils ont rassemblé plus de cinquante partenaires institutionnels et ont été chargés pour chaque volet du Contrat de Ville d'en définir la stratégie et la mise en œuvre pratique:

 - Logement - Habitat - Cadre de vie
 - Santé
 - Accompagnement social
 - Scolarité et Réussite éducative
 - Prévention et sécurité
 - Emploi - Formation - Développement économique
 - Sport - Culture - Jeunesse - Vie associative - Loisirs

À la fin de la période de préfiguration, la gouvernance et l'animation du Contrat de Ville ont été renforcées par les recrutements :

- D'un délégué du Préfet au sein des services de l'Etat
- D'un chargé de mission « Contrat de Ville » au sein des services de l'agglomération

➤ L'élaboration d'un diagnostic partagé de territoire

A partir d'octobre 2013, les discussions se sont engagées au sein de chaque groupe de travail en vue d'établir un état des lieux. Des constats ont été dressés, faisant état de la réalité des difficultés rencontrés par les habitants avec en réponse les axes stratégiques à défendre dans le futur Contrat de Ville. La réflexion a été menée avec l'aide d'un bureau d'étude externe et du Groupement d'Intérêt Public « Ressources et Territoires ».

C'est sur la base des données agrégées qu'un pré-projet de contrat a été établi, puis adressé au ministère le 4 février 2014.

*** COMPOSITION DES COMITÉS THÉMATIQUES ***

1/ Logement - Habitat - Cadre de vie

Pilotage : Direction départementale des territoires/Grand Auch Agglomération.

Composition : la DDCSPP, le Conseil Général du Gers, (service habitat), le Toit Familial de Gascogne, l'Office Public de l'Habitat 32, le GIP Ressources Territoires, le Cabinet PLACE, la Maison du logement le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 32, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine, l'ADIL 32, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Régional.

2/ Santé

Pilotage : Agence Régionale de Santé/Grand Auch Agglomération - Centre intercommunal d'action sociale du Grand Auch.

Composition : le Conseil Général (PMI, Unité territoriale d'action sociale) , l'Ordre des médecins, le DASEN, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole, le Centre hospitalier Auch (urgences, psychiatrie), l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme, la Ville d'Auch, l'Office Public de l'Habitat 32 , la DDCSPP.

3/ Accompagnement social

Pilotage : la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations/Grand Auch Agglomération/Conseil Général.

Composition : Le DASEN, la Caisse d'allocations familiales (centre social), le Conseil Général du Gers, l'association REGAR, l'Office Public de l'Habitat 32, le Toit Familial de Gascogne, le GIP Ressources et Territoires, le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

4/ Scolarité et réussite éducative

Pilotage : Direction académique des services de l'Education Nationale/Grand Auch Agglomération.

Composition : le Centre d'information et d'orientation, le Collège Carnot Auch, le Collège Mathalin Auch, le Directeur de l'école régionale de la deuxième chance 31, le Directeur de la section SEGPA Salinis, le Directeur du lycée agricole Beaulieu-Lavacant, l'école élémentaire D'Artagnan, les écoles maternelles Jean Rostand 1 et 2, les représentants des parents d'élèves, l'Office Public de l'Habitat 32, le lycée Pardailhan, le lycée du Garros, la Ligue de l'enseignement, le psychologue scolaire, la DDCSPP.

5/ Sécurité et Prévention

Pilotage : Directeur de Cabinet du Préfet/Grand Auch Agglomération.

Composition : le Procureur de la République près du TGI d'Auch, la DDSP, la gendarmerie, le DASEN, le SDIP et la DDPJJ, la DDCSPP (droit des femmes), l'Association Aide aux Victimes et de Médiation Pénale du Gers, l'Office Public de l'Habitat 32, le conseil général du Gers (services de la solidarité départementale), la régie Garros Services

6/ Emploi-Formation et Développement économique

Pilotage : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi /Grand Auch Agglomération.

Composition : la Chambre d'Agriculture, Pôle Emploi, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, Gers Développement, le Conseil Général (service insertion et lutte contre l'exclusion), le Conseil Régional, la Mission locale pour l'emploi , CAP Emploi, la régie Garros Services, l'Association des commerçants et des artisans d'Auch, l'Association des commerçants d'Auch, le Centre d'information et d'orientation, la Poste, la Caisse des dépôts, l'Office Public de l'Habitat 32, l'école régionale de la deuxième chance 31.

7/ Sport-Culture-Jeunesse et Vie associative

Pilotage : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations/Grand Auch Agglomération.

Composition : le DASEN, le comité départemental olympique et sportif, l'Association départementale pour le développement des arts 32, le Conseil Général du Gers (service éducation du sport et de la jeunesse), la déléguée départementale à la vie associative (DDCSPP), la Mission locale pour l'emploi, la DRAC Midi-Pyrénées, l'office municipal des sports Auch, l'association IMAJ, l'association CIRCA, le Groupement des professionnels de la natation, la ville d'Auch (service culturel), la caisse d'allocations familiales, l'Office Public de l'Habitat 32.

S'agissant des thèmes plus transversaux, la **lutte contre les discriminations** et l'**égalité femmes/hommes**, l'option retenue au moment de la préfiguration a été de traiter ces questions dans un second temps et d'enrichir progressivement la réflexion des groupes thématiques.

Une fois le diagnostic de territoire posé, les partenaires sont entrés, en avril 2014, dans une phase plus opérationnelle, puisqu'il a fallu confirmer les orientations pressenties pour ensuite élaborer les fiches actions correspondants aux mesures à mettre en œuvre.

➤ La confirmation des mesures à inscrire au Contrat de Ville

Si la démarche partenariale a été maintenue au sein des groupes thématiques, le périmètre de réflexion et le nombre de participants a toutefois été réduit dans un souci d'efficacité. En termes de méthodologie, un cadre de travail partagé a été adopté pour l'ensemble des groupes de travail. Autrement dit, une organisation commune avec des actions travaillées en sous-groupes, animés par un rapporteur. Ensuite, des outils partagés facilitant les échanges : un tableau de suivi pour un reporting hebdomadaire et l'élaboration d'un modèle de fiche action.

Enfin, une feuille de route comportant les objectifs suivants :

- La priorisation des actions dans le temps,
- La valorisation de l'existant,
- La mutualisation des moyens et des initiatives,
- La mobilisation du droit commun,
- L'innovation dans les pratiques.

Les fiches actions rédigées par les groupes thématiques ont été validées au fil de l'eau par le comité de pilotage.

➤ La structure du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville définit le cadre d'intervention des acteurs partenaires associés au projet.

Conformément à la loi du 21 février 2014, il est organisé autour des trois volets « Cadre de vie et rénovation urbaine », « Cohésion sociale », et « Emploi et le développement économique », et décline les mesures à mettre en œuvre en direction des résidents du Grand Garros.

Outre les mesures spécifiques initiées par les groupes thématiques, sur chacun des volets, il est fait état de la mobilisation du droit commun et de la manière dont les conventions interministérielles signées par le ministère de la ville en 2013, sont appliquées sur le territoire. Les services de l'Etat ont de ce fait été sollicités afin de rendre compte, sur leur champ de compétence propre, des moyens mobilisés ou à mobiliser en direction des habitants du quartier, à court, moyen et long terme. Sur la base des réponses obtenues, un premier bilan a été dressé, étant précisé qu'il sera progressivement enrichi. En effet, si le recours à des indicateurs est largement usité, ils ont généralement été conçus pour reporter des actions menées sur le territoire du département. Or, cette démarche nouvelle, nécessite de disposer d'indicateurs plus précis pour travailler à l'échelle du quartier.

Enfin, une rubrique est spécifiquement consacrée aux actions transversales qui portent sur la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes - hommes et la jeunesse.

➤ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a adopté la liste des quartiers qui bénéficieront du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le quartier du Grand Garros est inscrit dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national éligibles NPNRU 2014-2024.

Le NPNRU a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers identifiés en agissant directement sur le cadre de vie. Concrètement pour le Grand Garros, des moyens financiers vont être mobilisés pour la réalisation de travaux importants portant sur la déconstruction, la reconstruction de nouveaux logements, la rénovation du bâti existant et la redynamisation du pôle commercial.

➤ La participation des habitants au Contrat de Ville

La participation des habitants constitue une composante essentielle du Contrat de Ville. Ainsi la population doit prendre part à la réflexion menée par les pouvoirs publics. Les habitants sont donc invités à enrichir le point de vue des acteurs institutionnels.

Dès 2011, une démarche de participation des habitants a été engagée sur la ville d'Auch et le quartier du Grand Garros notamment. Dès la période de préfiguration les élus de l'Agglomération ont souhaité s'inscrire en phase avec les volontés nationales de participation des habitants. Un schéma d'organisation du Conseil Citoyen a été rapidement adopté et le processus de désignation des membres du Conseil Citoyen du Grand Garros a démarré en décembre 2013, soit bien avant la publication de la loi du 21 février 2014. Sa constitution a nécessité plusieurs mois de préparation, interrompus par des périodes électorales.

Le Conseil Citoyen a été installé le 21 novembre 2014, sous la présidence du Président de Grand Auch Agglomération et du Préfet du Gers. Conformément au cadre de référence publié par le ministère de la ville, la liste des membres a été adressée au Préfet et le Conseil Citoyen fera l'objet d'un arrêté de reconnaissance du Préfet.

Le Conseil Citoyen participera à toutes les instances stratégiques et techniques du Contrat de Ville et ce dès le comité stratégique du 12 décembre 2014, chargé de valider le Contrat de Ville. Les membres du conseil citoyen seront également présents lors de la signature du contrat le 19 décembre prochain. Ils seront ensuite associés à la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de Ville.

Les étapes de validation du Contrat de Ville

Les étapes ayant conduit à la signature du Contrat de Ville sont les suivantes :

1. Validation du Contrat de Ville en Comité Stratégique
2. Présentation du Contrat de Ville au Préfet de Région et examen du document en Comité d'Action Régional (CAR)
3. Passage en organes délibérants des différentes collectivités territoriales et adoption des délibérations
4. Signature du Contrat de Ville en présence des institutions signataires, des membres du Conseil Citoyen et des partenaires associés

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération.

Comme le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dans son article 1er, « *La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ».

Cet objectif fait suite au constat posé en 2011 par le rapport « GOULARD-PUPPONI », puis par celui de la cour des comptes en 2012 intitulé « La politique de la ville, une décennie de réformes ». Ces deux rapports aboutissent au même constat, à savoir que les crédits spécifiques ont progressivement remplacé le droit commun dans les quartiers prioritaires, si bien qu'au final ces derniers ont moins bénéficié du droit commun que les autres.

C'est pourquoi, la réorientation des moyens de droit commun humains et financiers en direction des quartiers prioritaires constitue désormais une priorité afin de redonner aux crédits spécifiques leur effet de levier. La mobilisation du droit commun interviendra donc avant toute mobilisation de crédits spécifiques.

Concrètement, le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers.

En 2013, le ministère délégué à la ville a signé douze conventions interministérielles qui visent à territorialiser les politiques sectorielles en vue de mobiliser les moyens de droit commun vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces conventions représentent les engagements politiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements,...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics déployés en direction des territoires prioritaires.

Les ministères concernés sont les suivants :

- le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
- le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation,
- le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme,
- le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
- le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion,
- le ministère des droits des femmes,
- le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche,
- le ministère de la justice,
- le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants,
- le ministère de l'intérieur,
- le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative,
- le ministère de la culture et de la communication.

Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2014 qui s'est traduit par un important travail d'inventaire du droit commun sur les territoires.

La circulaire ministérielle 15 octobre 2014 vient préciser les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville. Pour ce faire, l'Etat local dispose d'outils dédiés : le « panorama analytique des politiques de l'Etat » (PAPE) et d'un tableau de bord de suivi, contenant des indicateurs à renseigner.

Des conventions d'objectifs ont également été conclues avec les opérateurs/partenaires de l'Etat (Caisse des dépôts et consignations, Pôle Emploi, ARS, CAF etc.).

La déclinaison locale des conventions d'objectifs est incontournable sur l'ensemble des territoires, pour autant, l'application qui en sera faite pourra être différenciée en fonction des réalités et des besoins identifiés.

La mobilisation du droit commun relève non seulement des compétences de l'Etat mais aussi de l'ensemble des signataires du Contrat de Ville qui s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés. A ce titre, des conventions d'objectifs ont été signées avec les associations nationales d'élus de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune.

Ainsi, à travers la convention signée entre l'Etat et l'Association des régions de France (ARF) le 13 février 2013, les régions se sont engagées à participer aux futurs contrats de ville, à cibler leurs moyens et à territorialiser leurs interventions. Les contrats de ville qui s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région bénéficient de fait de 10% des crédits FEDER.

Dans la convention passée avec l'Assemblée des départements de France (ADF) le 11 octobre 2013, les départements se sont engagés à mobiliser leurs moyens, dont 10% de l'enveloppe FSE qui leur sera déléguée.

Enfin, les maires et présidents de communautés de l'Association des Maires de France (AMF) se sont engagés le 14 janvier 2014, sur l'intervention partenariale autour du bloc communal et la mobilisation des politiques de droit commun pour améliorer les services aux publics et la qualité de vie des habitants.

A noter enfin que les préfets veilleront à ce que « *les politiques relevant des différentes collectivités territoriales [...] donnent lieu à des engagements formalisés, pluriannuels chaque fois que ce sera possible* ».

En ce qui concerne le quartier du Grand Garros, les conventions trouvent leur application concrète sur les différents volets du Contrat de Ville.

Le détail de ces engagements au 12 décembre 2014 figure en annexe du contrat (cf. annexes).

Pour autant, le Contrat de Ville ne se limite pas à la simple déclinaison de ces conventions. En effet, les conventions nationales n'épuisent pas le champ du droit commun et ne constituent pas l'unique modalité de sa mobilisation.

En effet, le présent contrat tend à innover, notamment avec la mise en place d'instances et de financements spécialement dédiés aux problématiques auscitaines. A l'instar des mesures inscrites au Contrat de Ville, ces engagements ne sont pas figés dans le temps et seront amenés à évoluer en fonction notamment, de l'évaluation qui pourra en être faite.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Lorsque la construction du quartier du Garros a été décidée, au début des années soixante, le projet devait répondre à une exigence du moment : absorber dans de bonnes conditions un afflux rapide et important de populations nouvelles.

Dans l'esprit de la modernité qui prévalait à cette époque, ce quartier qui s'étend sur plus de 30 hectares a été conçu ex-nihilo, comme une unité urbaine autonome, avec son réseau de voirie, ses zones de partage collectif, son architecture distinctive.

Au fil des ans, le développement urbain a naturellement changé le positionnement du quartier par rapport à la ville. Voilà bien longtemps que le Grand Garros n'est plus un quartier périphérique, sorte d'excroissance urbaine dans l'espace rural, mais un élément pleinement constitutif de l'espace urbanisé.

Cette contradiction entre la nature du quartier tel qu'il a été conçu et son positionnement dans la ville d'aujourd'hui a des conséquences néfastes, pour les populations qui y vivent, mais aussi pour le développement global de la ville au sein de son territoire.

Le Contrat de Ville qui va être signé par 19 partenaires est un outil au service du développement urbain d'Auch et du Grand Auch. Le quartier du Grand Garros est l'une des clefs essentielles de ce développement urbain, et à ce titre, il en est l'un des tout premiers bénéficiaires.

Le projet lié au Contrat de Ville doit répondre à plusieurs objectifs : favoriser la connexion du quartier avec le reste de la ville, améliorer les conditions et le cadre de vie de tous les habitants, favoriser le « vivre ensemble » entre les différentes populations d'Auch et du Grand Auch. Clairement positionnée dans l'orbite de la métropole toulousaine, l'agglomération d'Auch gère son développement présent et à venir.

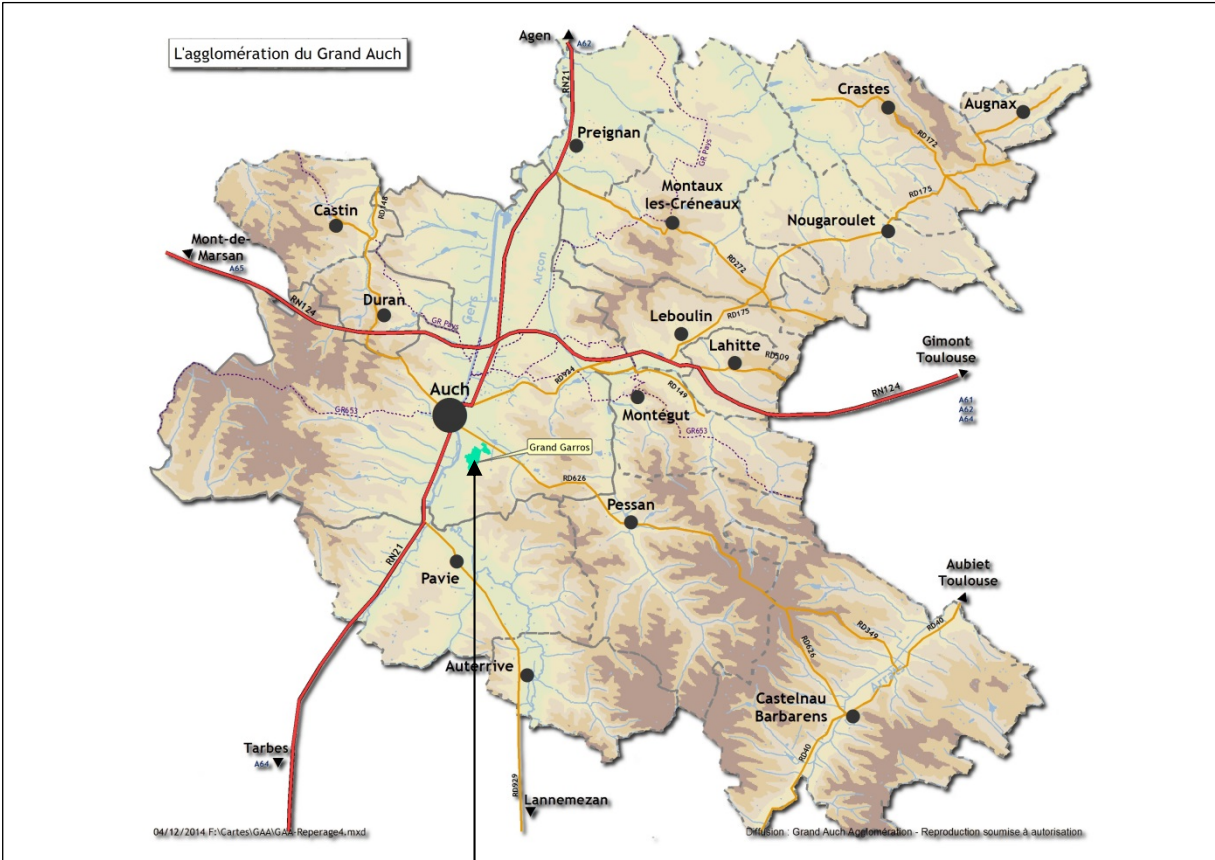
L'émergence de nouveaux quartiers résidentiels, la reconversion du site majeur de l'ancienne caserne Espagne, la politique de mise en valeur du patrimoine, toutes ces modernisations de nos espaces urbains ne sauraient s'envisager sans repenser le quartier du Grand Garros comme un espace connecté, ouvert, un lieu de vie et d'échanges contribuant pleinement à l'essor économique, à la vie sociale, à la construction d'un avenir commun.

Le Grand Garros est l'un des cœurs battant du renouveau urbain. On doit lui donner les moyens de battre à l'unisson. Il en va de la bonne marche de la ville et de son agglomération. C'est tout l'enjeu du projet attaché à ce contrat.

1/ La géographie prioritaire

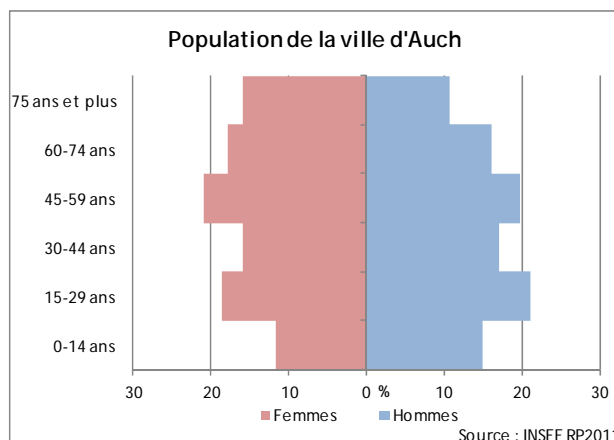
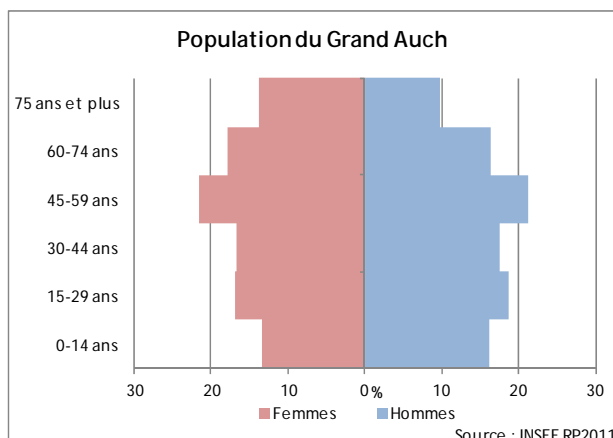
Composé de 15 communes, l'agglomération du Grand Auch compte 30 941 habitants en 2011 dont 21 871 résident dans la ville-centre et 1 972 dans le quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, le Grand Garros.

Auch, préfecture du Gers, est la seule commune à dépasser les 10 000 habitants. Les fonctions urbaines assurées par l'agglomération sont donc déterminantes dans ce département marqué par sa ruralité et sa faible démographie (188 893 habitants).

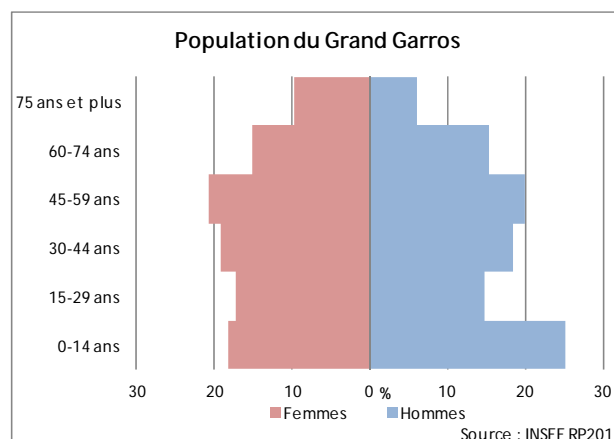


2/ Photographie statistique du territoire

Le Grand Garros, comme la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, se caractérise par une population jeune, aux très bas revenus et une forte précarité socio-économique.



Avec 27% de la population de moins de 20 ans et 17% de plus de 65 ans, le Grand Garros est le quartier le plus jeune de l'agglomération et de la ville d'Auch. Les indicateurs de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de 65 ans et plus) viennent confirmer ce constat : 1,6 pour le Grand Garros contre 0,9 pour l'agglomération et à 0,8 pour Auch. Cet indicateur correspond à celui de la moyenne des zones urbaines sensibles (ZUS) de Midi-Pyrénées (1,7).



Le Grand Garros concentre les populations à bas revenus. En effet, le revenu annuel médian des habitants de l'IRIS du Garros est de quasiment 2,5 fois inférieur à celui de l'ensemble de la population auscitaine.

Ce revenu annuel médian est inférieur à la moyenne des ZUS en Midi-Pyrénées (8 772€) et en France (10 724€).

	Grand Garros		Auch
	IRIS Garros	IRIS Hourre	
Revenu annuel médian par unité de consommation	7 914	12 956	18 549

Source : INSEE 2010

79% de ménages du Grand Garros sont non imposables.

Pour compléter, 46% des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) résidant sur le Grand Garros ont au minimum 50% de leurs ressources constituées par des prestations sociales, 25% ont des ressources composées à 100% des prestations sociales.

Ces indicateurs peuvent être mis en relation avec le taux de chômage et le niveau de qualification des habitants. En effet, moins les habitants sont actifs et moins ils sont diplômés, plus faible sera le revenu médian. Le taux de chômage sur le Grand Garros est de 22% en 2011, avec 45% les jeunes sont particulièrement touchés. Le niveau de diplôme sur le quartier est également très bas comparé à l'ensemble de la ville : 44% de la population de plus de 15 ans non scolarisés à un niveau brevet des collèges ou infra.

La part des familles monoparentales est également largement supérieure sur le Grand Garros (37%) que sur la ville d'Auch (20%). 23,5% des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales sont des familles monoparentales.

		Grand Garros	Auch	Grand Auch
Démographie	Population	3 016	21 871	30 941
	Part des moins de 25 ans	31%	27%	27%
	Part des plus de 65 ans	17%	23%	22%
	Part des Familles nombreuses	12%	6%	6%
	Part des Familles Monoparentales	37%	20%	17%
	Part la population immigrée	14%	7%	6%
Emploi - Formation	Taux de chômage (Au sens du recensement)	22%	12%	11%
	Taux de chômage des 15-24 ans (Au sens du recensement)	45%	26%	26%
	Taux de chômage des femmes (Au sens du recensement)	25%	12%	11%
	Part des ouvriers dans la population active	32%	21%	20%
	Part des 15 ou plus non scolarisés sans diplôme	26%	13%	13%
	Part des 15 ou plus non scolarisés avec un diplôme de l'enseignement supérieur long	4%	13%	13%
Précarité - Pauvreté	Taux de couverture de la CMUC	33%	16%	n.d.
	Taux de couverture de la CMUC chez les moins de 18 ans	57%	29%	n.d.
	Part de la population couverte par la CAF	64%	46%	n.d.
	Part des allocataires CAF percevant une aide au logement	77%	28%	n.d.
	Part des allocataires CAF percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA)	33%	20%	n.d.
	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50% ou plus par des prestations CAF	46%	30%	n.d.
	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100% par des prestations CAF	25%	18%	n.d.

Source : INSEE RP20011 - CAF 2013 - CNAM 2013

Nota : tous les éléments statistiques fournis dans le présent Contrat de Ville sont construits à partir des données INSEE 2011 à l'IRIS. Les données pour le quartier prioritaire stricto sensu n'étant pas disponibles, elles ont été construites à partir des agrégats de deux IRIS : l'IRIS Garros et l'IRIS La Hourre (cf. Annexes pour plus d'informations). De plus, les données à l'échelle de l'agglomération ne sont pas toujours disponibles, les données de la commune d'Auch sont alors utilisées.

POLITIQUES TRANSVERSALES

1/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS	23
A- LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	23
B- LA PARTICIPATION DES HABITANTS SUR LE GRAND AUCH	23
C- LE CONSEIL CITOYEN	24
D- LA MOBILISATION DES HABITANTS ET DES INITIATIVES LOCALES	26
E- PRIORITÉS TERRITORIALES ET PROGRAMME D' ACTIONS	27
2/ LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	28
A- LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	28
B- L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	28
C- PRIORITÉS TERRITORIALES ET PROGRAMME D' ACTIONS	30
3/ LA JEUNESSE	31

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine inscrit trois axes transversaux obligatoires pour les contrats de la ville : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Les partenaires du Contrat de Ville du Grand Garros ont choisi d'ajouter la participation des habitants à ces axes transversaux. Ces quatre thématiques se déclineront de manière opérationnelle dans les trois piliers du Contrat de Ville (cohésion sociale, emploi - développement économique et habitat - cadre de vie - renouvellement urbain). De plus, lors de l'évaluation des actions du Contrat de Ville, une attention particulière sera portée sur ces quatre thématiques.

1/ La participation des habitants

A- Le contexte réglementaire

Depuis 30 ans, malgré les annonces, les mobilisations générales et les plans d'actions, la situation de certains territoires prioritaires a continué de se dégrader. La consultation et la participation des habitants n'ont pas toujours été prises en compte lors d'opérations de renouvellement urbain, ou dans la mise en place de projets locaux. Les derniers rapports dans le domaine rappellent en premier lieu que la participation « *est un enjeu majeur du renouvellement des pratiques politiques* » et qu'une majorité de français souhaite être consulté sur leurs services publics. Pour autant, peu de collectivités ont réellement mis en œuvre des pratiques de démocratie participative alors qu'un certain nombre d'expérimentations en montre ses plus-values.

Conformément aux conclusions de ce rapport, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine « *inscrit une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville* ».

B- La participation des habitants sur le Grand Auch

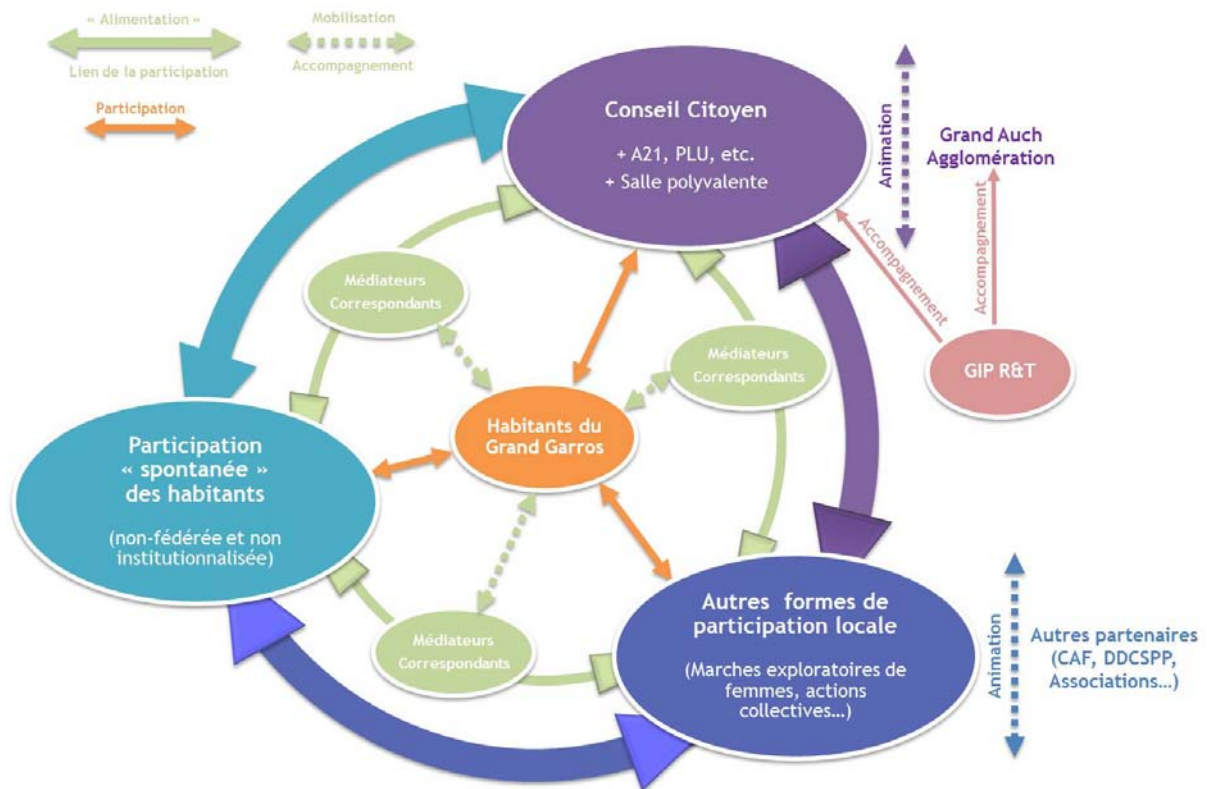
Dès 2011, une démarche de participation des habitants a été engagée sur la ville d'Auch et le quartier du Grand Garros notamment avec :

- la mise en place d'un Comité de Suivi et d'Évaluation de l'Agenda 21 (CSE A21),
- une expérimentation baptisée « Conseil Consultatif de Quartier » dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

Les élus de l'Agglomération ont souhaité s'inscrire en phase avec les préconisations de la loi du 21 février 2014. Ainsi, la participation des habitants est une composante essentielle et structurante du projet de rénovation urbaine et sociale du Grand Garros. Afin de renforcer les relations entre les acteurs publics et les habitants, les élus de l'agglomération et de la ville ont décidé la mise en place d'un « Conseil Citoyen » sur le quartier du Grand Garros.

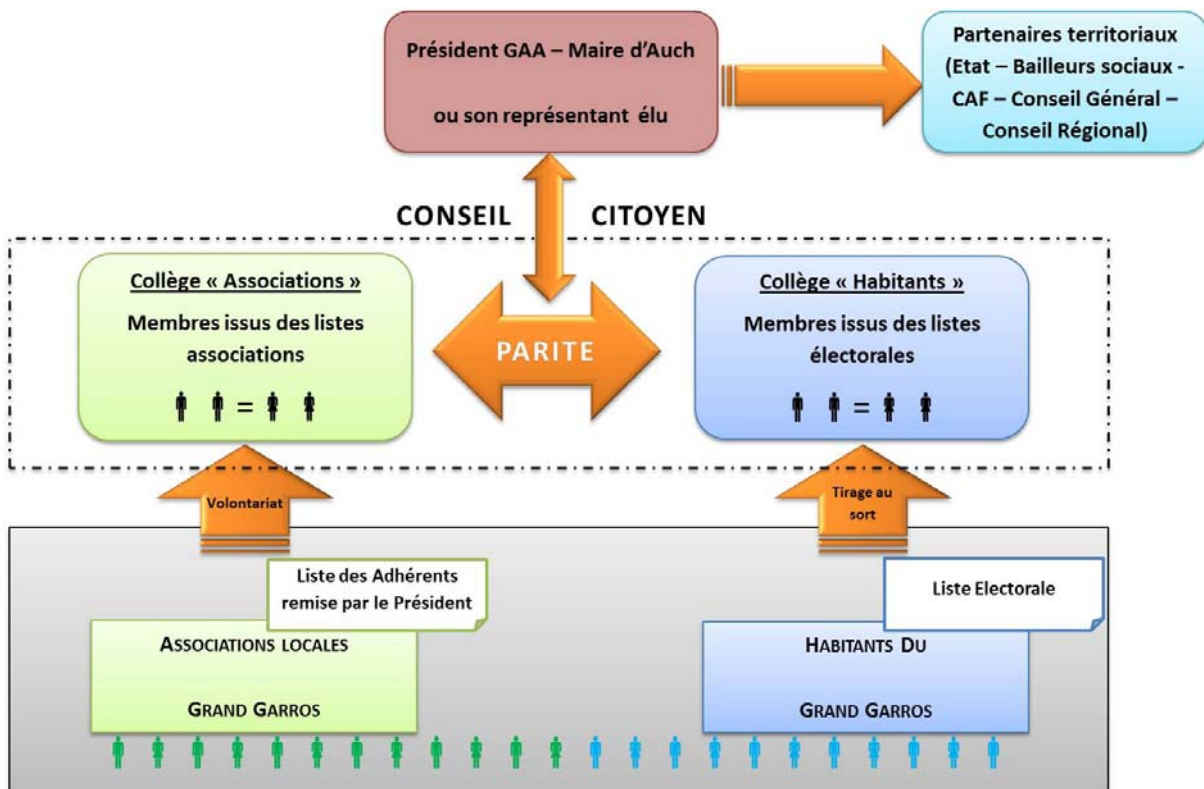
La période de préfiguration a permis à Grand Auch Agglomération de définir les modalités de la participation locale ou encore la participation des habitants. Cette expérimentation de Conseil Citoyen se décline sur le territoire du Grand Garros en lien avec un projet pour tout le territoire et pour ses habitants. En effet, le Conseil Citoyen est un élément parmi d'autres de la participation locale, il s'inscrit ainsi dans un schéma plus vaste dans lequel tous les acteurs du territoire et les habitants eux-mêmes peuvent agir (cf. schéma ci-dessous). Grand Auch Agglomération sera présent pour accompagner, à leur demande, tous les partenaires locaux désireux de travailler cette question.

SCHEMA DE LA PARTICIPATION



C- Le Conseil Citoyen

Un des éléments de la participation locale réside dans la mise en place du **Conseil Citoyen**. Créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le conseil citoyen « permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes, garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de proposition et d'initiative à partir de leurs besoins ». Sur le quartier du Grand Garros, le conseil citoyen émane du schéma suivant :



Sa composition :

Le Conseil citoyen est composé de 2 collèges avec, dans la mesure du possible, un nombre équivalent de membres :

- le **collège « Associations »** dont les membres sont issus des associations présentes sur le quartier du Grand Garros. Ces membres volontaires sont proposés par le bureau et/ou conseil d'administration des différentes associations.
- le **collège « Habitants »** dont les membres ont été tirés au sort sur la liste électorale. En décembre 2013, 104 personnes ont été tirées au sort sur le principe de 4 candidats tirés au sort pour 1 siège au Conseil Citoyen. En suivant et sur le principe du volontariat, les habitants tirés au sort ont été contactés pour participer au Conseil Citoyen.

Afin de garantir la représentativité et l'égalité au sein du Conseil Citoyen, des principes de participation ont été posés dès le départ :

- Le Conseil Citoyen est un des éléments de la participation des habitants mais il n'est pas le seul.
- Le Conseil Citoyen est l'outil à disposition du Contrat de Ville de l'agglomération et de l'État pour faire participer les habitants.
- Les membres des deux collèges ne représentent ni l'ensemble des habitants du Grand Garros ni l'association de laquelle ils sont issus.
- Dans le tirage au sort sur la liste électorale, un principe de représentativité est recherché. Le tirage au sort a été donc réalisé avec un « panel » selon les tranches d'âges et le genre à partir des données INSEE 2010.

Son rôle :

De par leur expertise d'usage et leur connaissance du quartier prioritaire, les membres du Conseil Citoyen seront sollicités pour participer au Contrat de Ville, à l'Agenda 21, au programme de rénovation urbaine du quartier, à la Gestion Urbaine de Proximité et sur d'autres questions concernant le quartier et ce dans une approche progressive. Le Conseil Citoyen a aussi vocation à être force de propositions et d'initiatives. Il pourra se saisir plus particulièrement de sujets particuliers. Il est associé à toutes les instances et groupes de travail du Contrat de Ville.

Son fonctionnement :

Le Président de l'agglomération et le Maire d'Auch, ou leurs représentants élus, pilotent et animent le Conseil Citoyen. Pour ce faire, un accompagnement quotidien de proximité sera mis en place par le Grand Auch Agglomération via l'équipe de la salle polyvalente. Les partenaires institutionnels du Contrat de Ville, notamment la CAF, le Centre Social, les bailleurs sociaux, le Conseil Général du Gers, seront sollicités et associés à ce Conseil Citoyen.

Pour permettre le démarrage et la vie du Conseil Citoyen, l'agglomération met à disposition des locaux, via la salle polyvalente comme lieu ressources, des moyens informatiques (ordinateurs en libre service, connexion internet) et un accompagnement de proximité.

De plus, un programme d'accompagnement et de formation sera proposé aux membres du Conseil Citoyen. Cet accompagnement sera construit de façon à répondre à plusieurs objectifs :

- Libérer la parole et construire un langage commun non seulement entre les membres du Conseil Citoyen mais aussi avec les élus et institutions partenaires
- Permettre l'appropriation pour chaque membre de son rôle et place
- Définir le fonctionnement interne du Conseil Citoyen avec la réalisation d'une charte de fonctionnement.

À terme, après avoir développé une culture de la participation, l'agglomération souhaite tendre à une forme d'autonomisation du Conseil Citoyen.

D- La mobilisation des habitants et des initiatives locales

L'objectif du Contrat de Ville est d'encourager et développer toute les formes de participation des habitants (cf. schéma de la participation). De ce fait, la participation ne peut se limiter qu'au seul Conseil Citoyen.

Des actions de participation citoyenne sont déployées au quotidien sur le quartier du Grand Garros notamment par le Centre Social, la salle polyvalente, les associations locales. Tous les acteurs du territoire, en premier lieu les habitants eux-mêmes, peuvent agir pour développer la participation citoyenne. Le Contrat de Ville pourra les accompagner à leur demande.

Depuis décembre 2013, les services de l'État se sont mobilisés pour que le dispositif « adultes-relais » soit déployé sur le territoire prioritaire. Ce dispositif a pour objectifs de développer la médiation sociale, favoriser le lien social et faciliter la participation des habitants. Trois postes de médiateurs vont être créés pour le territoire du Grand Garros dont un avec une mission spécifique de « participation et mobilisation des habitants ». Il participera en tant que ressource à la mobilisation individuelle et collective. Par son action quotidienne au contact des habitants, il alimentera les partenaires sur les préoccupations et les questions relatives au quartier du Grand Garros. Il sera également proposé aux trois médiateurs de siéger de façon permanente au sein du Conseil Citoyen.

Enfin, les femmes sont souvent moins représentées dans les processus « classiques » de concertation alors qu'elles ont une pratique quotidienne d'usage de leur quartier. Afin de valoriser la parole et l'expérience des femmes du territoire du Grand Garros, une démarche expérimentale de « marches exploratoires » est mise en œuvre sur le quartier par le Centre Social de la CAF. Au-delà du diagnostic, cette initiative permettra aux femmes de se réapproprier leur espace public et de prendre confiance.

E- Priorités territoriales et programme d'actions

Concernant la participation des habitants, l'orientation stratégique des partenaires est d'engager une démarche progressive pour favoriser une démocratie participative. Pour ce faire, trois objectifs ont été définis :

1. Renforcer le dialogue avec les habitants dans le cadre du Contrat de Ville via l'installation d'un Conseil Citoyen
2. Encourager les différentes formes de participation des habitants via la création d'un poste adulte-relais « participation et mobilisation des habitants »
3. Faciliter la participation des femmes via la mise en œuvre de marches exploratoires de femmes

PROGRAMME D' ACTIONS

Engager une démarche progressive pour favoriser une démocratie participative		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Renforcer le dialogue avec les habitants dans le cadre du Contrat de Ville	N°1 « Conseil Citoyen »	GAA
Encourager les différentes formes de participation des habitants	N°2 « Médiateur en faveur de la participation des habitants »	TERUFAN
Faciliter la participation des femmes	N°3 « Marches exploratoires de femmes »	Centre Social CAF + DDCSPP + TERUFAN

Les discriminations sont réelles, définies juridiquement, coproduites, systémiques et constituent un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits.

A- La lutte contre les discriminations

Au niveau national, de nombreux indicateurs révèlent que les discriminations persistent et même s'accroissent dans notre pays et ce particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Selon le rapport de l'ONZUS 2012, un habitant de 18 à 50 ans sur quatre résidant dans les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Les habitants de ces quartiers se trouvent exposés aux discriminations, notamment liées à l'origine, dans l'emploi, le logement, l'orientation scolaire et/ou dans leurs relations avec les institutions.

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la lutte contre les discriminations constitue un axe transversal incontournable des contrats de ville. Il s'agit de promouvoir au plus proche des territoires, une politique territoriale de prévention et de lutte contre les discriminations. Son objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination. Cette approche consiste en l'organisation, l'amélioration et l'évaluation des processus de prise de décision afin d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, services publics,...) en se concentrant sur les effets des discriminations et les processus qui les produisent.

La prévention et lutte contre les discriminations implique une approche intégrée rassemblant tous les partenaires et acteurs du Contrat de Ville. Cette approche se construit autour de 6 principes :

1. Viser la réduction de toutes les formes de discriminations
2. Agir sur les actes et les pratiques
3. Engager une structure, une institution ou un projet
4. Mettre en application concrète l'égalité de traitement
5. S'appliquer à l'ensemble des programmes et actions contractuels, à tous les niveaux et à toutes les étapes de leur développement
6. Relever de la responsabilité des personnes en charge de l'élaboration et de l'application des programmes d'actions

Cette démarche doit appuyer la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un **Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (PTLCD)** dont l'objectif majeur sera de faire « entrer » la dimension des discriminations dans tous les champs de la politique publique locale et dans tous les secteurs d'intervention. Il s'agira de développer des outils et une méthode de travail pouvant se diffuser dans l'ensemble des champs du Contrat de Ville.

B- L'égalité entre les femmes et les hommes

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés existants. De ce fait, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine inscrit l'égalité femmes-hommes comme une priorité transversale des contrats de ville qui doit se traduire de manière opérationnelle dans chacun des trois piliers.

Les partenaires du Contrat de Ville veilleront donc à :

- objectiver les inégalités en intégrant systématiquement la problématique de l'égalité femmes-hommes dans les diagnostics notamment grâce au recueil de données sexuées,
- évaluer les actions du Contrat de Ville au regard de cette problématique,
- mettre en place si besoin des actions spécifiques à destination du public féminin dans les différentes thématiques (emploi, prévention de la délinquance, accès aux loisirs, participation des habitants, réussite éducative, etc.),
- développer un plan d'actions de promotion de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les inégalités.

L'égalité femmes-hommes sera appréhendée également au travers du prisme des discriminations et un volet « promotion de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les inégalités » fera partie intégrante du Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (PTLCD).

La mobilisation du droit commun de l'Etat

Pour cette thématique, la mobilisation du droit commun se concrétise par la signature d'une convention avec le ministère des droits des femmes le 21 mai 2013.

Les services de l'Etat sont chargés de promouvoir le droit des femmes. Pour ce faire, outre les dispositifs existants, c'est la Déléguée au droit des femmes (qui représente 1 équivalent temps plein sur le département du Gers) qui assure une mission de veille et un apport technique à l'ensemble des autres acteurs.

Dans le cadre du Contrat de Ville, une attention particulière est portée aux femmes issues du quartier du Grand Garros. Elle se traduit par un meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers et un partage de ces données sexuées entre tous les acteurs du Contrat de Ville, l'idée étant d'avoir une lecture plus fine des réalités.

Cela implique également de donner la parole aux femmes, aussi une démarche de marches exploratoires de femmes est déclinée dans le Contrat de Ville et l'action a démarré au mois de novembre 2014 sous l'impulsion de la CAF et des services publics de l'Etat (DDCSP).

La promotion de l'emploi des femmes est au cœur de la thématique « emploi et développement économique » du Contrat de Ville notamment avec le développement du plan entrepreneuriat au féminin. L'idée est de travailler sur l'information auprès du public féminin en collaboration avec la mission locale, pôle emploi, les organismes bancaires, le centre social de la CAF, le Conseil Général du Gers.

Enfin, afin de garantir un meilleur accès aux droits pour les femmes, l'idée est de déployer des actions entre le centre social, le CIDFF et les acteurs locaux dans le but de développer le partenariat en réseau et créer ainsi des synergies. Le centre social CAF constitue en effet un lieu privilégié et incontournable pour les femmes du quartier. Elles y trouvent de l'information et un accompagnement de proximité à travers les prestations proposées, des conseils pratiques et des actions de socialisation.

C- Priorités territoriales et programme d'actions

Concernant la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, l'orientation stratégique des partenaires est de **développer une stratégie intégrée de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.**

Cette orientation se traduira concrètement par la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (PTLCD). L'élaboration de ce plan passe par plusieurs étapes :

- Objectivation des discriminations vécues à partir d'un diagnostic impliquant les habitants et les acteurs locaux (avec un focus particulier sur quatre domaines : éducation / formation, emploi, santé et logement)
- Recensement des acteurs et des actions existantes au titre de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes-hommes
- Définition d'un programme opérationnel d'actions (telles que la sensibilisation des acteurs et des habitants, l'accès aux droit des victimes, etc.)

En complémentarité de l'élaboration d'un PTLCD, le GIP Ressources et Territoires accompagnera les acteurs dans le travail à réaliser, dans la transformation des cultures internes à engager, dans la définition des enjeux et des actions à mettre en œuvre. Cet accompagnement s'adressera au groupe de pilotage dans l'élaboration du PTLCD, composé de cadres référents des structures partenaires du Contrat de Ville.

PROGRAMME D' ACTIONS

Développer une stratégie intégrée de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Objectiver les discriminations et les inégalités vécues	N°4 « Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations »	Etat + GAA
Recenser les acteurs et les actions existantes		
Définir un programme opérationnel d'actions		
Faciliter la participation des femmes	N°3 « Marches exploratoires de femmes	Centre Social CAF + DDCSPP + TERUFAN

3/ La jeunesse

La jeunesse est le troisième axe transversal obligatoire des contrats de ville selon la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Cette thématique s'inscrit dans le cadre des orientations nationales fixées par le comité interministériel de la jeunesse du 4 mars 2014 qui ont pour ambition d'agir non seulement pour la santé, le logement, l'emploi, les conditions de vie des jeunes mais aussi pour leur place dans la société et dans la vie publique.

Les partenaires du Contrat de Ville ont souhaité aborder la jeunesse au sens large c'est-à-dire en élargissant la tranche d'âge 15-24 ans à la fois aux plus jeunes dans le cadre de lutte contre le décrochage scolaire par exemple et aux jeunes adultes afin de proposer un accompagnement cohérent en terme de parcours.

La thématique de la jeunesse est abordée dans les trois piliers du Contrat de Ville mais les partenaires ont fait le choix de ne pas décliner un programme d'actions pour cette thématique. En effet, des actions spécifiques sont développées selon les problématiques repérées et inscrites dans les programmes d'actions des différents piliers. Ces actions sont reprises ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Renforcer la présence de proximité et l'accompagnement vers l'emploi	N° 15 « Médiateur accompagnement vers l'emploi »	GAA
Apporter une réponse adaptée au public jeune sans qualification	N° 17 « Parcours réussite pour les jeunes sans qualification »	GAA - SPE
Promouvoir la santé, l'accès aux droits et soins auprès du public jeune	N° 25 « Prévenir les conduites à risque chez les jeunes du quartier du Grand Garros »	ARS - GAA
Accompagner l'insertion sociale des jeunes	N° 33 « Mise en place d'une équipe de médiation sociale et de prévention contre l'exclusion de la jeunesse »	GAA - CG 32 (via un prestataire)

En plus de ces actions spécifiques, le public jeune et ses problématiques sont pris en compte dans la majorité des actions du Contrat de Ville. Il s'agira également de mobiliser tous les outils disponibles tels que : le dispositif Ville-Vie-Vacances, les services civiques, les emplois d'avenir, le réseau information jeunesse, etc.

La mobilisation du droit commun de l'Etat

La jeunesse constitue un axe transversal prioritaire de la nouvelle politique de la ville. Dès lors plusieurs ministères en ont fait un public cible.

1/ Au niveau des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative, cet engagement se traduit par un renforcement des engagements de la jeunesse avec comme objectif d'augmenter le nombre de jeunes des quartiers engagés dans une démarche de quartier « IDJeunes » et les inciter à proposer des dossiers « IDJeunes ». Pour cela, il est convenu de former les correspondants de quartier au centre social CAF par 1 CEPJ de la DDCSPP (1 jour de formation).

En outre, il convient de promouvoir la mobilité qui est source d'émancipation, pour cela 1 jour de CEPJ est mobilisé sur le sujet de la mobilité européenne.

Enfin, la part des jeunes issus du quartier bénéficiant du service civique doit progresser étant précisé que l'objectif national est de 100 000 jeunes en service civique par an.

2/ Pour le ministère de la culture, l'objectif est de créer des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes des quartiers. Plusieurs solutions sont mises en œuvre : le soutien aux enseignements artistiques dans les établissements scolaires, le subventionnement de projets éducatifs spécifiques et les dispositifs d'éducation à l'image. Au niveau de la DRAC, trois conseillers sont respectivement mobilisés sur l'éducation artistique et culturelle, le cinéma pour les dispositifs d'éducation à l'image, le théâtre cirque pour les enseignements.

3/ Au niveau de la santé, c'est dans le champ de la prévention des conduites à risques des jeunes que les efforts sont concentrés. Pour la mise en œuvre, du temps d'association et / ou d'organismes de prévention, ainsi que le référent de l'IREPS implanté sur le territoire seront mobilisés sur la base de crédits de fonctionnement classiques des structures, avec le soutien financier de l'ARS.

PILIER « HABITAT - CADRE DE VIE - RÉNOVATION URBAINE »

1/ CONTEXTE	35
2/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	36
A- UNE MIXITÉ À AMÉLIORER AU NIVEAU DU PARC SOCIAL DE L'AGGLOMÉRATION	36
B- LE GRAND GARROS : UN TAUX DE VACANCE PRÉOCCUPANT ET EN PROGRESSION	37
C- LE GRAND GARROS : UN QUARTIER QUI SE SPÉCIALISE SOCIALEMENT	38
D- LE GRAND GARROS : UNE IMAGE À REVALORISER	39
E- LE GRAND GARROS : UN BÂTI VIEILLISSANT MAIS DES ESPACES EXTÉRIEURS RICHES	40
F- LE GRAND GARROS : DES ÉQUIPEMENTS DIVERSIFIÉS À VALORISER	41
G- LE GRAND GARROS : UNE DESSERTE À AMÉLIORER	41
3/ DES RÉPONSES ADAPTÉES	42
A- LE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE	42
B- LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	43
C- LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)	44
4/ PROGRAMME D' ACTIONS	45

1/ Contexte

Capitale historique de la Gascogne et chef-lieu du département du Gers, Auch, ville moyenne de 21 871 habitants, est la seule du département à dépasser le seuil des 10 000 habitants. De fait, les fonctions urbaines assurées par Auch et son agglomération (30 941 hab.) sont déterminantes dans le département, plutôt marqué par sa ruralité et sa faible démographie.

Alors que le Grand Auch représente 16% de la population départementale, 44% des logements sociaux y sont localisés.

Le Grand Auch se caractérise par une ville centre au fonctionnement urbain et des communes rurales disposant d'abondantes ressources foncières ce qui entraîne un phénomène de desserrement résidentiel et de périurbanisation au détriment de la ville centre.

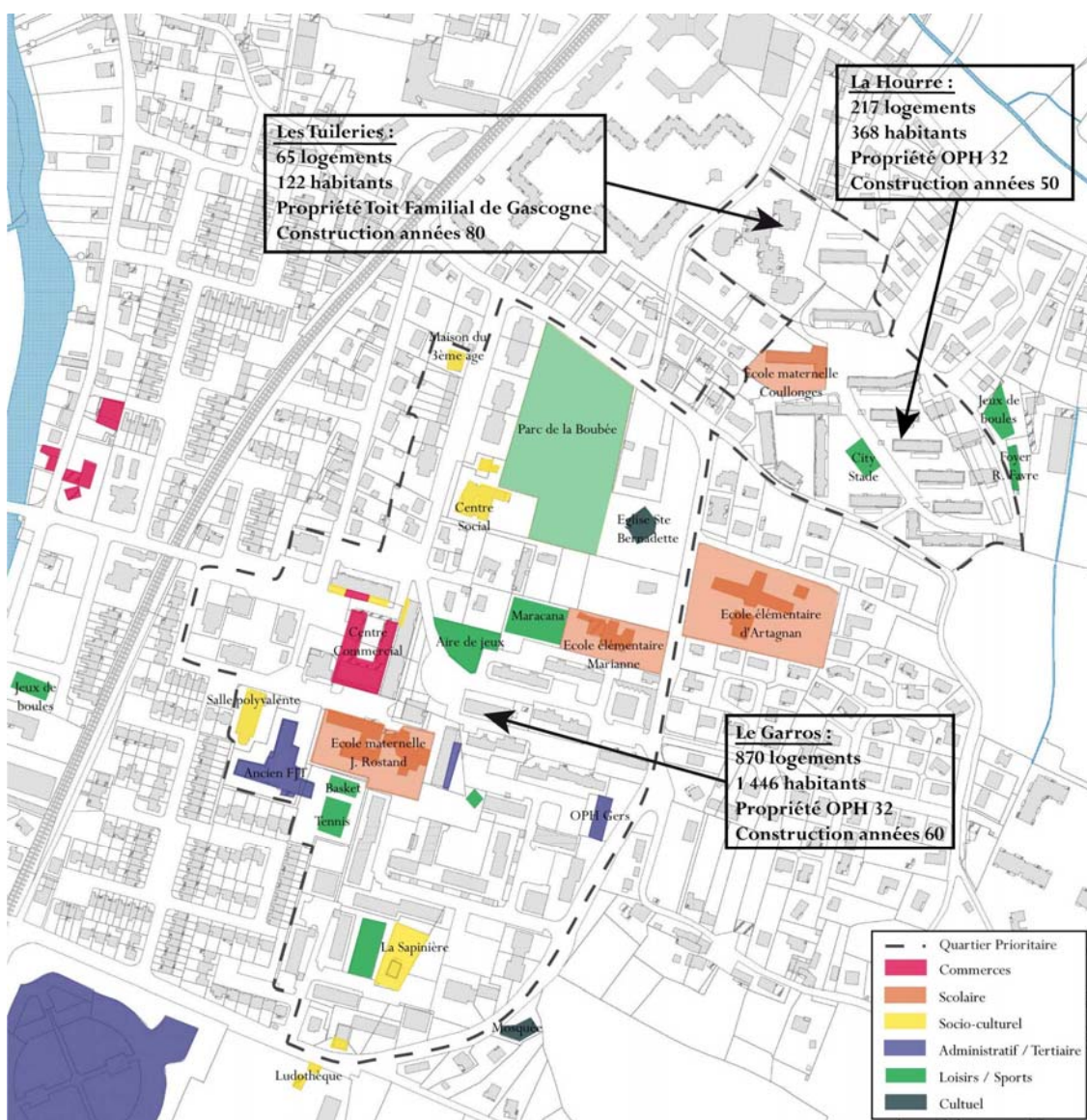
Hors la ville d'Auch, le taux de logements vacants est à la fois faible et stable: 6%. À Auch, le parc de logements vacants a augmenté d'environ 1300 logements entre 1999 et 2010. Sur la base des éléments de la Direction Générale des Impôts, une étude exhaustive fait ressortir que la vacance se concentre sur le centre-ville ancien (16%) et sur le Grand Garros (11%).

Pour ce qui concerne le centre ancien, la vacance est liée à la déqualification et à l'obsolescence de certains segments et un taux de logement particulièrement élevé de logements potentiellement indignes : sur 1457 résidences principales du parc privé du centre ancien 371 sont classées potentiellement indigne, soit 25,5 %. Pour ce qui concerne le Grand Garros, la vacance se concentre sur les résidences du Garros et est lié à un processus de désaffectation de cette partie du quartier.

La production de logements est plutôt faible sur l'agglomération mais correspond aux besoins du territoire (faible dynamisme démographique et tension relativement faible sur le marché du logement).

Dans un contexte d'offre accessible et abondante, la demande s'oriente vers les produits les plus attractifs (caractéristiques des programmes, localisation, coût et prestations associées). Si les programmes bien positionnés connaissent une attractivité confirmée, les ensembles les plus décalés s'avèrent vulnérables.

Le quartier du Grand Garros est composé de trois sous-ensembles, le Garros, la Hourre et les Tuileries, rassemblant 1 152 logements sociaux, soit près de 60% du parc HLM de la Ville et 55% de celui du Grand Auch. Ces logements sociaux sont gérés pour l'essentiel par l'Office Public de l'Habitat du Gers (1 087 logements) et pour l'autre partie par la Société Anonyme Le Toit Familial de Gascogne (65 logements).



2/ Diagnostic et enjeux partagés

A- Une mixité à améliorer au niveau du parc social de l'agglomération

En 2011, 90% des logements à la location sont situés sur la Ville d'Auch dont le marché locatif représente près de 55% des résidences principales (contre 45% sur le Grand Auch).

En 2013, le taux de logement social du Grand Auch est de 15,3% et celui de la ville d'Auch de 18,9%. L'offre de logements sociaux n'est donc pas répartie de façon homogène sur le territoire du Grand Auch puisqu'elle se concentre à 93% sur la ville centre et plus particulièrement sur le quartier du Grand Garros.

Certaines communes périphériques (Pavie, Preignan, Pessan, Duran, Montaut) proposent une plus grande diversité par rapport à l'offre de logements avec notamment de l'habitat individuel, même si ce parc locatif social (150 logements) a un poids encore modeste. Cependant, 83% des ménages pauvres de l'agglomération se concentrent à Auch ce qui marque la ville de façon significative.

De plus, contrairement à Auch, les autres communes de l'agglomération connaissent une vacance quasi nulle avec parfois une demande de logement social supérieure à l'offre. En 2012, le taux de vacance dans le parc social à Auch est de 6,65% et touche essentiellement le quartier du Grand Garros.

B- Le Grand Garros : un taux de vacance préoccupant et en progression

Le taux de vacance élevé du parc social du Grand Garros (11%) rend compte d'une situation préoccupante. Au niveau de la vacance de plus de 3 mois, on dénombrait 73 logements vacants en 2012. La vacance de longue durée a augmenté de plus de 80% entre avril 2011 et avril 2012. Cette situation de vacance de longue durée est singulière au quartier du Grand Garros : on ne retrouve pas un tel processus dans les autres composantes du parc HLM au sein de l'agglomération, qu'il s'agisse du patrimoine de l'OPH 32 ou du Toit Familial de Gascogne. Dans les autres ensembles du parc social de la ville d'Auch, la vacance reste faible et les organismes déploient des stratégies actives pour la contenir dans le cadre des politiques d'attribution et de gestion de la mobilité.

Cependant, cette vacance se répartit inégalement entre les trois sous-ensembles du quartier. Elle se concentre sur le Garros, avec aujourd'hui un taux de 17%, et plus particulièrement sur les bâtiments entourant le centre commercial (immeubles D'Artagnan, Porthos et Athos).



C- Le Grand Garros : un quartier qui se spécialise socialement

Comparé aux autres quartiers de la ville d'Auch, le quartier du Grand Garros peut se caractériser par un constat de « fragilité sociale » de sa population : des ménages aux revenus très modestes, une forte proportion de familles monoparentales, des ménages souvent tributaires des prestations sociales, des situations d'emploi souvent précaires.

	IRIS 301 Hourre	IRIS 302 Garros	Grand Garros	Auch
Taux de couverture CAF 2011	59%	71%	64%	46%
Part des familles monoparentales 2011	34%	40%	37%	20%
Part des familles nombreuses 2011	14%	10%	12%	6%
Part des allocataires CAF Revenu - 50% prestations CAF 2013	42%	51%	46%	30%
Part des allocataires CAF Revenu - 100% prestations CAF 2013	22%	27%	24%	18%
Revenu fiscal médian mensuel / UC 2010	1 080	660	/	1 546
Part des ménages non imposés 2010	63%	100%	79%	44%
Indice de chômage 2012	26%	41%	32%	18%

Selon les données de l'OPH du Gers, la précarité de la population du Grand Garros tend à s'accroître :

- En 2013, 41,5% des locataires sont au chômage ou sans emploi
- Près d'un tiers des locataires ne disposent d'aucun revenu connu
- 80% des ménages qui se sont installés en 2011 sont des ménages sans activité professionnelle ou au chômage
- Depuis 2009, 52 familles issues du PDALPD (soit 32% des familles bénéficiaires) ont accédé au logement sur le Garros, ces familles représentent 17% des nouveaux arrivants depuis 2009

Depuis 2006, le quartier du Grand Garros connaît une tendance à la spécialisation et est devenu le quartier d'accueil des populations particulièrement défavorisées, les plus favorisées préfèrent quitter le quartier ou ne pas y venir. On observe alors la disparition de toute forme de mixité sociale.

Le levier mobilisable par les bailleurs sociaux pour lutter contre cette spécialisation sociale réside dans une politique de loyers fondée sur la faiblesse des loyers pratiqués. En effet, seul un niveau de loyer bas permet d'assurer un niveau de location satisfaisant. Cependant, lorsque le marché du logement est détendu, comme c'est le cas à Auch, cette pratique accélère le processus de dévalorisation du patrimoine et de fait accentue la spécialisation sociale du quartier.

D- Le Grand Garros : une image à revaloriser

Construit dans les années 50 et 60, le quartier du Grand Garros a permis l'accueil de rapatriés d'Algérie. Il s'est développé rapidement ensuite afin de répondre à une forte demande de nouveaux logements.

Depuis le début des années 80, le quartier du Grand Garros a fait l'objet d'importants efforts engagés par les différents partenaires en matière de développement social et urbain, appuyés en particulier sur la procédure de Développement Social des Quartiers (DSQ). Ce dispositif a permis de réaliser d'importants programmes de réhabilitation du parc social qui se sont déroulés jusqu'au début des années 1990. Le DSQ a ainsi financé toute une série d'interventions lourdes sur le bâti : réhabilitation de logements, isolation thermique des façades, mais aussi traitement paysager et aménagements urbains structurants tels que le centre commercial.

Depuis cette période, bien que la ville n'ait pu bénéficier des dispositifs de la politique de la ville qui ont suivi (Contrats de Ville à partir de 1994 et Contrats Urbains de Cohésion Sociale à partir de 2007), ces efforts se sont poursuivis mais sans soutien logistique et financier que peut apporter une procédure de contractualisation.

La campagne de travaux et les actions associées dans les années 80 ont permis d'enrayer une première situation de crise d'attractivité. Mais aujourd'hui, celle-ci rejaillit de nouveau avec une acuité particulièrement problématique : le quartier est engagé dans une **spirale de déqualification**.

Ce processus de dévalorisation est le résultat d'un phénomène de décrochage progressif du patrimoine par rapport à son environnement. S'il arrive à son terme, ce processus peut aboutir à la relégation complète de certains quartiers. Cinq étapes caractérisent ce phénomène :

1. la paupérisation des locataires
2. la spécialisation sociale du quartier
3. l'augmentation du taux de rotation
4. l'augmentation de la vacance
5. l'installation d'une vacance enkystée dans la durée

Aujourd'hui, le Grand Garros souffre d'une image négative, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du quartier. Une adresse « Grand Garros » n'est aujourd'hui plus demandée voire systématiquement refusée dans le cadre des attributions de logement.

Le quartier, et plus particulièrement le Garros, est un site à l'écart des préférences résidentielles et dont l'attractivité se recentre sur les clientèles captives du parc social. Cependant, au sein même du Garros, il existe des images sociales et fonctionnements résidentiels différents :

- L'espace en cœur de quartier autour du centre commercial avec les ensembles d'Artagnan, Portos et de la tour Athos : la demande locative ordinaire se détourne de ces bâtiments et le bailleur enregistre entre autre une absence de candidature et des refus récurrents des propositions d'attribution de logement. Ces ensembles font figure d'immeubles répulsifs et accentuent la stigmatisation qui pèse sur le quartier.
- Certains bâtiments enclavés et dont le fonctionnement est dissocié de la dynamique du quartier souffrent également de ce processus de désintérêt. L'organisation de ces bâtiments et leurs liaisons mettent en évidence des effets d'isolement et un fonctionnement labyrinthique qui nuisent à la fluidité des continuités urbaines et à la qualité d'ensemble.
- Au contraire, quelques secteurs du Garros restent à l'écart de ce jeu de désaffection des clientèles, comme, par exemple, le secteur des bâtiments A et E, qui fonctionne en unités résidentielles apparemment bien prisées au sein du quartier.

E- Le Grand Garros : un bâti vieillissant mais des espaces extérieurs riches

Le quartier du Grand Garros se caractérise par un bâti vieillissant mais qui peut s'adapter aux nouvelles exigences : performance énergétique relativement bonne des bâtiments (sauf immeubles B, C, G, Porthos et d'Artagnan), des ascenseurs neufs, mais un aspect vieillissant de certaines façades et peu de travaux effectués sur les parties communes caractérisées par un état de dégradation avancé de certains halls (Porthos et d'Artagnan notamment). De plus, au niveau de la forme urbaine, les bâtiments sont implantés de façon diversifiée ce qui, malgré la création d'une variété dans le paysage urbain, complexifie la lecture des espaces et contraint l'accessibilité et la circulation.

Le quartier bénéficie d'une bonne qualité architecturale et paysagère avec des espaces verts nombreux, notamment avec la présence du Parc de la Boubée. Pour autant, une image stigmatisante de certains immeubles nuit à l'attractivité du quartier. Globalement, alors que l'architecture moderne initiale avait une vraie lisibilité, les interventions dans le cadre de la procédure DSQ étaient mal conçues dans une vision à long terme.

L'espace urbain présente de nombreux espaces renfermés sur eux-mêmes ce qui limite les perspectives et les ouvertures. Cependant, la topographie du site permet en certains endroits des ouvertures visuelles, favorisant les points de vue sur les coteaux environnants ou le centre-ville et sa cathédrale.

Ces constats concernent plus particulièrement le sous-ensemble du Garros puisqu'une partie de la Hourre a bénéficié récemment d'une opération de renouvellement urbain largement financée par l'OPH du Gers sur l'aspect patrimonial et la commune d'Auch sur la partie voirie, espaces publics et gestion des déchets. Cette opération a permis de requalifier le sous-quartier et d'améliorer son attractivité par :

- une opération démolition-reconstruction avec 50 logements démolis et 30 logements « bâtiments basses consommation » reconstruits en continuité du bâti existant ce qui a permis une meilleure ouverture urbaine du quartier
- la rénovation de 72 logements
- le réaménagement des espaces urbains (voirie, espaces verts, éclairage public et collecte par tri sélectif notamment)

Ce projet visait non seulement une amélioration du cadre de vie mais aussi une qualité environnementale. Les opérations de rénovation et de construction neuve ont été lauréates de l'appel à projet régional « Bâtiments économes en énergie ».

D'autre part, la complexité urbaine du quartier et la vétusté de certains bâtiments peuvent entraîner un sentiment « d'insécurité » chez certains habitants. Un diagnostic de sûreté, réalisé en janvier 2014 par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), a mis en relief les causes possibles de ce sentiment :

- des aménagements extérieurs qui « coupent » souvent l'espace public et empêchent la visibilité (arbres couvrant l'éclairage public, haies ou murets limitant une vision lointaine, containers roulants présents sur la voirie, etc.),
- des domanialités peu lisibles ce qui amène un flou sur leur gestion et donc leur utilisation,
- la circulation au sein du quartier et sa configuration en impasse,
- un stationnement mal organisé et parfois « anarchique »,
- la présence de « dents creuses » (espace ouverts intégrés à certains bâtiments),
- des entrées d'immeubles peu ou mal sécurisées (bâtiments à double entrée, pas de serrures électromagnétiques, pas d'équipement anti-vandalisme, etc.).

Ces éléments seront à prendre en considération lors de futures rénovations d'immeubles par les bailleurs sociaux et lors de la conception de tout projet urbain d'envergure.

F- Le Grand Garros : des équipements diversifiés à valoriser

Des équipements diversifiés sont présents dans le Grand Garros :

- Un petit centre commercial est situé au cœur du quartier du Garros avec notamment un supermarché, une pharmacie, quelques commerces de proximité et des services. Le centre commercial connaît une baisse d'attractivité avec une situation enclavée qui ne lui permet pas d'étendre sa zone de chalandise au-delà du quartier. Sa pérennisation est en question avec des fermetures de commerces et des volontés de déménagement.
- Des équipements de proximité permettent une structuration de la vie sociale avec notamment une Salle Polyvalente, un Centre Social CAF, une antenne de l'Unité Territoriale de l'action sociale du Conseil Général du Gers, une régie de quartier « Garros Services ».
- De petits équipements sportifs sont répartis sur tout le quartier.
- Des sites scolaires de premiers degrés avec un positionnement central des écoles maternelles et des écoles élémentaires plus en limite du quartier
- Des équipements tertiaires vecteurs de mixité sociale.

Ces équipements sont assez bien répartis sur l'ensemble du périmètre mais souffrent parfois d'un manque de valorisation et de connexion entre eux.

De plus, des équipements structurants de l'agglomération se trouvent en toute proximité du Grand Garros (Stade, centre sportif, piscine, voie verte, hôpital...). La connexion du quartier avec ces équipements a besoin d'être améliorée et valorisée.

G- Le Grand Garros : une desserte à améliorer

La configuration du quartier ne favorise pas son ouverture sur le reste de la cité. Il existe une liaison transversale est-ouest mais pas nord-sud. Au sud du quartier, il n'existe pas de « pénétrantes », mais uniquement des voies d'accès en impasse.

L'accès à la Hourre par le chemin de l'Hermitage reste confidentiel, avec une voie à double sens trop étroite et sans trottoir aménagé ce qui le rend dangereux pour les piétons. Ce chemin assure cependant la liaison entre les deux sous-quartiers et son aménagement est à prévoir pour permettre un meilleur accès aux services (écoles, centre commercial, équipements...) aux résidents de la Hourre et des Tuileries.

De plus, les déplacements en interne du Grand Garros sont parfois insécures : plusieurs dysfonctionnements et points « durs » en termes de circulation et lisibilité des flux perturbent les déplacements en interne.

Deux lignes de bus desservent le quartier, le connectant ainsi au centre-ville et aux principales polarités. Toutefois la fréquence de passage n'est pas très importante et la structure viaire du quartier n'autorise pas sa desserte intérieure, les arrêts se situant en « limite » du quartier.

Dans ce cadre, le projet de rénovation urbaine du Grand Garros doit permettre de renouveler l'image du quartier et de l'inscrire dans le développement de la ville et de l'agglomération avec les grands objectifs suivants :

- Dédensifier le quartier et ouvrir les vues existantes sur la cathédrale et le paysage environnant
- Améliorer la qualité du cadre bâti : réaliser une rénovation énergétique totale de l'ensemble des immeubles avec une ambition d'excellence environnementale pour les constructions neuves.
- Aménager les espaces extérieurs et améliorer leur qualité d'usage
- Mixer l'offre de logement pour offrir des possibilités de parcours résidentiel et prévoir des logements adaptés
- Organiser les accès et la desserte : désenclaver le quartier, améliorer la connexion entre la Hourre et le Garros ; introduire des transports en commun en cœur de quartier
- Développer la polarité commerciale
- Rénover le quartier dans un objectif de « quartier durable »

Le projet urbain doit se construire dans une approche globale avec une ambition d'excellence environnementale. Dans ce cadre, il s'articulera autour de cinq volets complémentaires :

1. le bâti avec des opérations de rénovation des logements, résidentialisation et constructions avant démolitions,
2. les espaces extérieurs et la trame viaire de façon à désenclaver et réorganiser le quartier,
3. le volet commercial avec la redéfinition complète du pôle commercial,
4. les équipements structurants, notamment un pôle de santé, afin de diversifier les activités et d'attirer de nouveaux services,
5. la stratégie habitat et peuplement qui s'appuiera sur le Programme Local de l'Habitat.

B- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat, en cours de finalisation sur le territoire du Grand Auch, est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions. Outre les besoins en logement, le PLH va répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. À partir d'un diagnostic partagé de l'existant, le PLH définira les objectifs à atteindre, notamment la géographie préférentielle et la programmation de l'offre sociale nouvelle, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Afin d'assurer un développement harmonieux de l'habitat sur le territoire, le PLH comprend un programme d'actions détaillé.

Le projet de PLH du Grand Auch Agglomération s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :

1. Faire de l'habitat un levier de développement, un point d'appui de l'organisation d'une agglomération en émergence
2. Requalifier, renouveler et rééquilibrer l'habitat social
3. Réaffirmer le parc ancien privé comme composante clé du développement de l'habitat et de l'attractivité du territoire
4. Mieux prendre en compte les besoins et les parcours résidentiels des publics vulnérables

Au niveau du Contrat de Ville, l'enjeu au niveau de l'habitat est la revalorisation et diversification de l'offre pour assurer une plus grande mixité de la population. Sur le Grand Garros, une mixité de peuplement et le développement d'une offre en accession paraissent peu évidents mais possibles sous certaines conditions :

- la revalorisation de l'image du quartier,
- la définition de produits habitat attractifs qui permettront une reconquête progressive du quartier par les ménages de l'ensemble de l'agglomération,
- la mise en place d'une réserve foncière au sein du quartier,
- le développement d'une offre de logements sociaux sur toute l'agglomération,
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux,
- la coordination de cette nouvelle offre à l'échelle de l'Agglomération.

Le projet de renouvellement urbain du Grand Garros est un des éléments phares de la future stratégie habitat. Sa mise en œuvre et ses conditions de réussite appellent une stratégie habitat investie et des conditions de mise en œuvre que le PLH permettra d'assurer. En particulier s'agissant du rééquilibrage du parc social sur le territoire de l'agglomération, de l'élaboration de stratégies de peuplement prenant en compte les objectifs de mixité et d'équilibre de l'habitat. L'interaction entre Contrat de Ville et PLH va permettre une mobilisation de l'ensemble des partenaires autour de ces enjeux afin d'y apporter des solutions adaptées.

C- La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La Communauté d'Agglomération du Grand Auch a été créée en janvier 2011, prenant ainsi la compétence obligatoire de la politique de la ville. Dans le même temps, un vaste programme d'intervention sur le Grand Garros est engagé avec notamment la mise en œuvre d'une démarche de GUP, préalable à des opérations de rénovation et de restructuration urbaines d'envergure.

En 2012, avec la mobilisation de tous les partenaires concernés par la démarche de Gestion Urbaine de Proximité, un diagnostic selon la méthodologie dite « en marchant » s'est déroulé et a couvert l'ensemble du périmètre du quartier sur la base d'un découpage en secteurs et sous-secteurs.

L'objectif était, au-delà des constats, de mesurer le niveau de satisfaction des habitants sur leur cadre de vie, de réaliser une cartographie des dysfonctionnements et de proposer des améliorations qualitatives en apportant des réponses concrètes sur :

- la propreté et l'entretien des espaces publics
- la maintenance des immeubles
- le traitement paysager et l'organisation des espaces publics
- la tranquillité publique
- les services de proximité

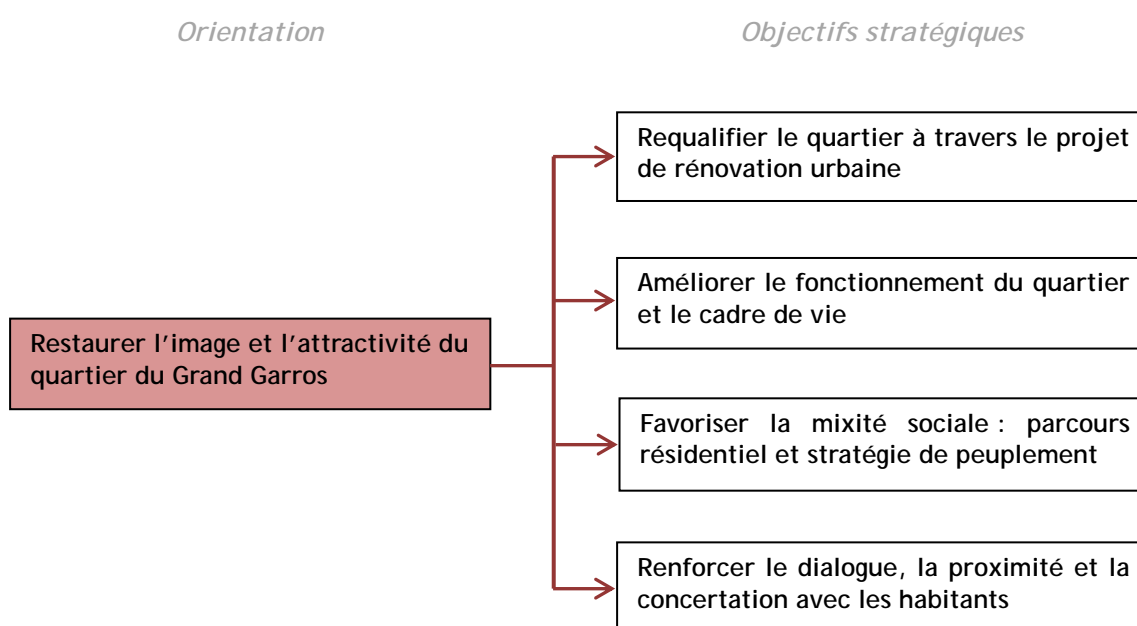
La démarche s'est ensuite poursuivie par un travail en ateliers thématiques en juin et juillet 2012. Compte tenu de l'urgence des réponses à apporter à la question de la dynamisation du centre commercial, un groupe de travail spécifique a été constitué afin d'engager une réflexion et faire des propositions concrètes pour en assurer une meilleure attractivité.

Le diagnostic et les orientations proposées ont été validés par l'ensemble des partenaires en comité de pilotage le 12 juillet 2012. Ce travail engagé s'est poursuivi pendant la période de préfiguration du Contrat de Ville de juin 2013 à février 2014, l'objectif aujourd'hui étant de fédérer les acteurs par la signature d'une convention de Gestion Urbaine de Proximité.

4/ Programme d'actions

Face aux constats de dégradation du bâti, d'enclavement, de perte d'attractivité commerciale, de spécialisation sociale et de stigmatisation du quartier, l'enjeu territorial en terme d'habitat et de cadre de vie est la restauration de l'image et de l'attractivité du Grand Garros. Pour ce faire les partenaires ont défini un programme d'actions qui s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :

- Requalifier le quartier à travers le projet de rénovation urbaine
- Améliorer le cadre de vie et le fonctionnement du quartier
- Favoriser la mixité sociale : parcours résidentiel et stratégie de peuplement
- Renforcer le dialogue, la proximité et la concertation avec les habitants



PROGRAMME D' ACTIONS

Requalifier le quartier à travers le projet de rénovation urbaine		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Assurer la rénovation urbaine du quartier en visant l'excellence environnementale (quartier durable)	N°5 « Projet de Rénovation Urbaine »	GAA + Ville + OPH 32
Poursuivre la réhabilitation et la modernisation des logements en visant l'efficacité énergétique		Bailleurs sociaux
Désenclaver le quartier		GAA + Ville + KEOLIS
Planifier la gestion du foncier à moyen et long terme		GAA + Ville + Bailleurs sociaux + DDT32
Programmer un (des) équipement(s) structurants au sein du quartier (notamment en matière de santé)		GAA
Consolider le potentiel de développement économique et la polarité commerciale	N°5 « Projet de Rénovation Urbaine » + Pilier « Emploi - développement économique »	GAA + Ville + Consulaires
Développer une diversité de l'habitat dans le quartier via la reconstruction	N°5 « Projet de Rénovation Urbaine » N°6 « Programme Local de l'Habitat »	GAA + Bailleurs sociaux + DDT32
Déterminer le besoin logements adaptés et en logements à bas loyers pour la reconstruction		GAA + Bailleurs sociaux + DDT32 + PDALPD
Accompagner les habitants dans le cadre du relogement (avec une attention pour les parcours résidentiel positif)		GAA + OPH 32

Améliorer le cadre de vie et le fonctionnement du quartier		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Conforter la démarche Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	N°7 « Gestion Urbaine de Proximité » N°8 « Médiateur veille technique »	GAA + Bailleurs sociaux Garros Services
Faciliter les déplacements des habitants du Grand Garros (à l'intérieur et à l'extérieur du quartier)	N°7 « Gestion Urbaine de Proximité »	GAA (+ KEOLIS)
Valoriser les équipements de proximité		GAA
Garantir la tranquillité des habitants	N°35 « Création d'une cellule de veille partenariale »	GAA

Favoriser la mixité sociale : parcours résidentiel et stratégie de peuplement		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Déterminer une stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération	N°6 « Programme Local de l'Habitat »	GAA
Définir la géographie préférentielle de localisation future du parc social		
Mettre en place une instance partenariale de coordination (type conférence intercommunale du logement)		
Accompagner les habitants : publics vulnérables et foyers relogés		GAA + CG32 + Bailleurs sociaux + Etat

Renforcer le dialogue, la proximité et la concertation avec les habitants		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Relancer les diagnostics en marchant	N°7 « Gestion Urbaine de Proximité »	GAA + Bailleurs sociaux
Veiller à la communication et la concertation dans le cadre du PRU	N°5 « Projet de Rénovation Urbaine »	GAA + OPH 32
Prévoir un travail sur la mémoire dans le cadre du PRU	N°7 « Gestion Urbaine de Proximité »	

1/ DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	51
A- LE GRAND AUCH : UN BASSIN D'EMPLOI DIVERSIFIÉ ET UNE ATTRACTIVITÉ EN COURS D’AFFIRMATION	51
B- LE GRAND GARROS : UN QUARTIER PEU ATTRACTIF AU NIVEAU ÉCONOMIQUE	53
C- LE GRAND GARROS : UNE POPULATION PLUS PRÉCAIRE FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL	53
D- LA FORMATION : UNE OFFRE RICHE ET DIVERSIFIÉE MAIS PEU VALORISÉE	56
E- LE GRAND GARROS : DES FREINS SPÉCIFIQUES À L’EMPLOI ET À LA FORMATION ?	56
2/ DES RÉPONSES ADAPTÉES	57
A- UNE OBSERVATION ET UN SUIVI SPÉCIFIQUES MIS EN PLACE PAR LE SERVICE PUBLIC DE L’EMPLOI (SPE)	57
B- LES ACTEURS DE L’INSERTION PAR L’ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	57
C- LES CLAUSES D’INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS	58
D- LA CHARTE « ENTREPRISES ET QUARTIERS »	59
E- LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D’INSERTION (PDI)	59
F- L’OPÉRATION COLLECTIVE URBAINE ET LE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE	59
3/ PROGRAMME D’ACTIONS	62

Cette thématique « Emploi, Formation et Développement économique » se caractérise par la connaissance partagée des besoins (des entrepreneurs, des salariés, des habitants), des atouts et des freins (services, entreprises, aménagement) des territoires ainsi que la mise en œuvre de la porosité (facilité d'échanges) entre les quartiers, les communes, les structures et les publics.

1/ Diagnostic et enjeux partagés

Le département du Gers compte des entreprises leader dans leurs domaines telles que Teklynx, Abrisud, Castel et Fromaget, Ecocert, Ethiquable, Jeld Wen, Addenda... Cependant, cette réalité souvent enviable ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par une partie des habitants.

Le tissu économique, majoritairement composé de petites et très petites entreprises offre trop peu de perspectives d'emploi malgré des salaires bas. Les chiffres contenus du chômage sont plus la résultante d'un exode des jeunes actifs vers la Haute-Garonne que l'expression d'un dynamisme de l'emploi ; et ces contraintes sont multipliées pour ceux qui cumulent les handicaps sociaux.

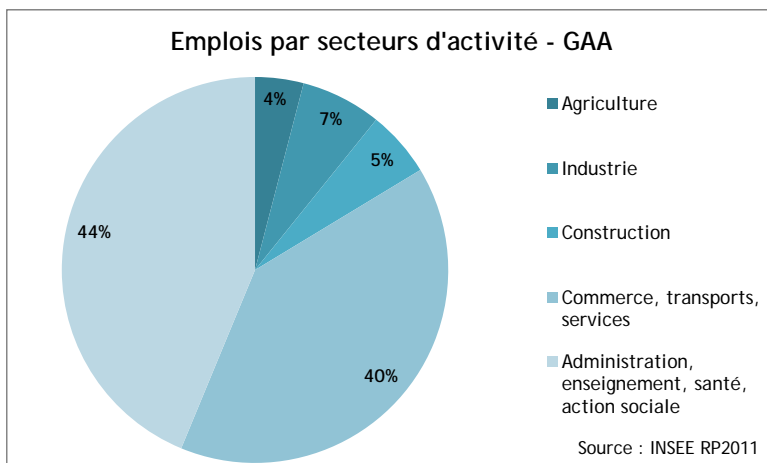
A- Le Grand Auch : un bassin d'emploi diversifié et une attractivité en cours d'affirmation

En 2011, le territoire du Grand Auch Agglomération compte 18 376 emplois, soit 26% des emplois du département. Entre 1999 et 2011, l'évolution annuelle moyenne de l'emploi est positive sur l'ensemble du périmètre intercommunal : plus de 1 750 emplois gagnés et un taux de croissance de 11%, contre 9% dans le Gers). De plus, le pôle économique de l'agglomération a concentré 29% de la création d'emplois du département. Auch constitue un pôle économique structurant à l'ouest de Toulouse, métropole régionale.

À l'échelle du Grand Auch, les emplois se concentrent très largement sur la commune d'Auch : plus de 90% de l'emploi intercommunal y est recensé (16 597 emplois). Les communes de Pavie et Preignan concentrent près de 6% des emplois. Au-delà, l'emploi est très diffus.

Entre 1999 et 2011, le Grand Auch a capté bien plus d'emplois que d'habitants, confirmant sa attractivité. Cependant, 41% des emplois sont pourvus par des actifs résidant à l'extérieur de l'agglomération. Ce déséquilibre entre le nombre d'emplois proposés par le territoire et le nombre d'actifs résidents pose le problème de la maîtrise des déplacements, de la dispersion de l'habitat ainsi que de la mixité sociale sur le territoire.

Au niveau des emplois du territoire, 88% sont des emplois salariés qui sont pour plus de la moitié occupés par des femmes.

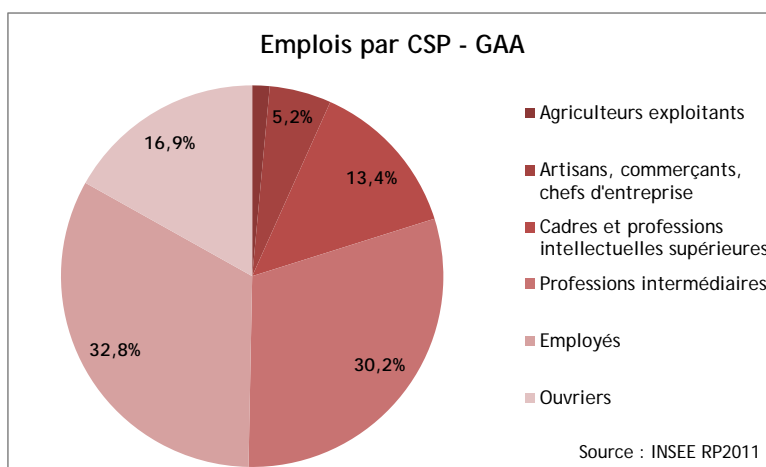


Tous les secteurs d'activités sont représentés avec une prédominance des secteurs « administration, enseignement, santé et action sociale » (44% des emplois) et « commerces, transports et services » (40% des emplois). En effet, avec près de 9 000 salariés, le secteur public représente le premier employeur du territoire.

La sphère productive s'appuie essentiellement sur un tissu de très petites entreprises et une agriculture basée sur la polyculture. Historiquement peu développée, l'industrie est centrée sur deux domaines de compétences : l'agroalimentaire et la sous-traitance aéronautique, dont le renforcement est en cours. Le tourisme, grâce à la valorisation du patrimoine historique et la gastronomie, représente une réelle opportunité de développement du territoire.

L'activité agricole est largement présente sur le territoire : les prairies et terres cultivées représentent 64% du territoire. Sa place dans l'emploi local reste cependant modeste même si elle engendre une part significative d'emplois indirects (filière agro-alimentaire).

Les emplois dans le Grand Auch sont diversifiés au niveau des qualifications : avec près de 50% des emplois sont à destination des ouvriers et employés.



Le tissu économique local de la ville d'Auch regroupe 1 921 établissements dans le champ des activités marchandes (hors agriculture) dont 18 de plus de 50 salariés. Trois secteurs sont dominants en représentant plus de 55% des établissements : « Commerce » (23%), « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (17%) et « Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien » (16%). De plus, 13 zones d'activités sont recensées sur le territoire de l'agglomération : 7 sur Auch, 3 sur Preignan, 2 sur Pavie et 1 sur Montegut.

À Auch, 301 établissements dans le champ des activités marchandes (hors agriculture) ont été créés en 2012 majoritairement dans les secteurs suivants : « Construction » (18%), « Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien » (18%), « Commerce » (17%), « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (16%) et « Autres activités de services » (9%). Ces créations d'entreprises confirment le dynamisme économique d'Auch et de son agglomération.

B- Le Grand Garros : un quartier peu attractif au niveau économique

Le quartier du Grand Garros, qui représente 14% de la population auscitaine, ne bénéficie peu ou pas de cette dynamique économique. En effet, en 2012, alors que les établissements se répartissent de manière quasi homogène dans la commune, seulement 2% se situent dans le Grand Garros et à peine 7% des créations ont concerné ce quartier.

Un pôle commercial est situé au cœur du quartier et accueille actuellement six activités : un tabac/presse, un commerce alimentaire, une banque, une pharmacie, une agence postale et une boucherie. Bien que très fréquenté par les habitants du quartier, le centre commercial du Garros souffre d'une situation enclavée qui ne lui permet pas d'augmenter sa zone de chalandise. Les départs et fermetures des commerces restent préoccupants malgré les réunions de concertation et les réflexions menées pour pérenniser le centre commercial. Depuis 2011, trois activités se sont arrêtées (un commerce alimentaire et deux cafés) et trois se sont relocalisées à proximité du quartier sur l'avenue Pierre de Montesquiou (une boucherie, un commerce de fruits et légumes et un coiffeur).

Le quartier du Grand Garros possède également un marché de plein vent, le mardi matin. Ce marché, avec 8 à 12 commerçants en moyenne, permet de faire vivre le quartier et vient compléter l'offre de commerces de proximité avec : une épicerie (olives, épices, fruits secs), un fleuriste, deux maraîchers, un commerce de plats cuisinés, un petit producteur, un commerce de produits cosmétiques, un bazar, un commerce de confection femme. Comme le centre commercial, le marché de plein vent est très bien fréquenté par les habitants du Grand Garros mais peu par les personnes extérieures au quartier.

C- Le Grand Garros : une population plus précaire face au marché du travail

Le quartier prioritaire du Grand Garros se caractérise par un taux d'activité et un taux d'emploi inférieurs à ceux de l'agglomération et de la ville centre. Les femmes ont un taux d'activité plus faible c'est-à-dire que 35% des femmes du Grand Garros ne travaillent pas ou sont en recherche d'emploi. De plus, les femmes ont également un taux d'emploi plus faible que celui des hommes et ce, très spécifiquement sur le quartier du Grand Garros. Ces caractéristiques sont renforcées par une forte proportion des emplois à temps partiel : 22% des salariés du Grand Garros sont à temps partiels contre 17% sur la commune d'Auch et ce particulièrement pour les femmes dont 32% occupent des emplois salariés à temps partiels contre 24% pour la commune.

Activité et emploi de la population 15-64 ans						
	GAA		Auch		Grand Garros	
	Tx d'activité	Tx d'emploi	Tx d'activité	Tx d'emploi	Tx d'activité	Tx d'emploi
Ensemble	72,3%	64,6%	71,3%	62,5%	69,5%	54,6%
15-24 ans	43,7%	32,2%	45,4%	33,5%	54,3%	30,0%
25-54 ans	92,1%	83,5%	90,9%	80,8%	83,3%	67,3%
55-64 ans	48,4%	45,9%	48,9%	46,3%	43,0%	39,9%
Hommes	74,5%	66,7%	73,5%	64,5%	75,5%	62,3%
15-24 ans	48,0%	36,2%	50,2%	37,7%	64,5%	41,3%
25-54 ans	94,4%	85,6%	93,4%	83,4%	90,7%	76,7%
55-64 ans	49,9%	46,9%	49,2%	46,1%	34,8%	32,9%
Femmes	70,3%	62,6%	69,2%	60,6%	64,9%	48,5%
15-24 ans	39,2%	28,0%	40,6%	29,3%	48,1%	22,2%
25-54 ans	90,0%	81,1%	88,7%	78,5%	77,1%	59,3%
55-64 ans	47,1%	45,0%	48,7%	46,4%	48,5%	44,6%

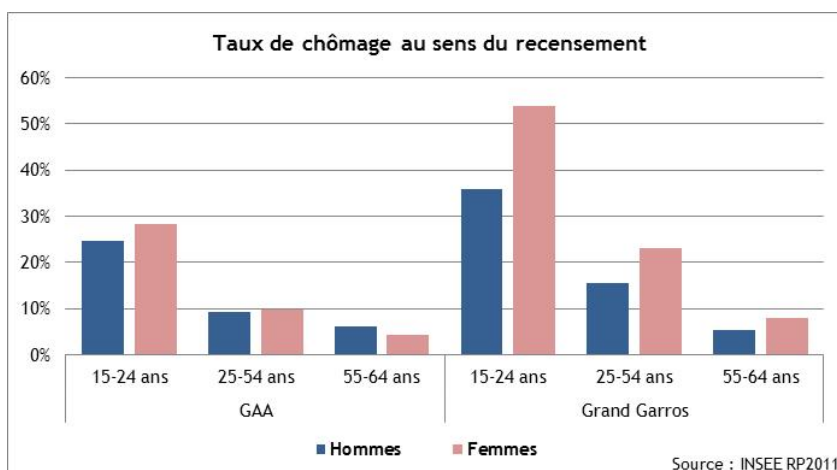
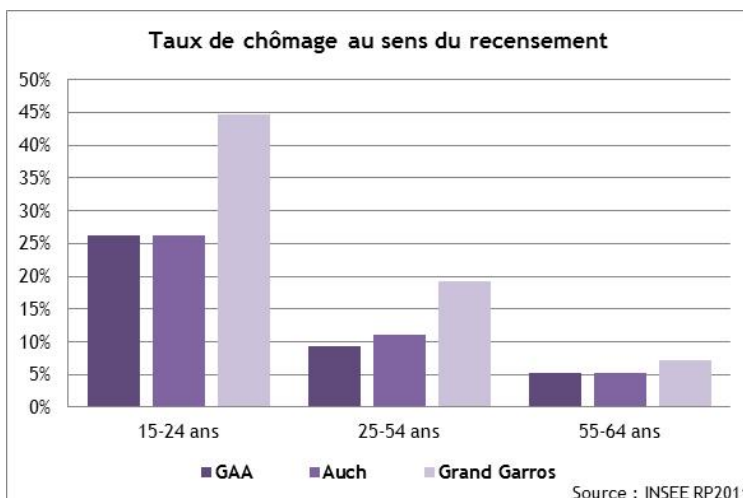
Source : INSEE RP2011

L'analyse du taux de chômage (au sens du recensement) confirme le décrochage du Grand Garros par rapport à l'agglomération. En effet, en 2011, le taux de chômage est de 10,7% pour le Grand Auch et de 12,3% pour la ville d'Auch, ces chiffres sont dans la tendance nationale (12,3% pour la France métropolitaine).

Le quartier du Grand Garros se distingue par un taux de chômage inquiétant : 21,6% en 2011. Ce taux progresse jusqu'à 28,9% pour l'IRIS du Garros.

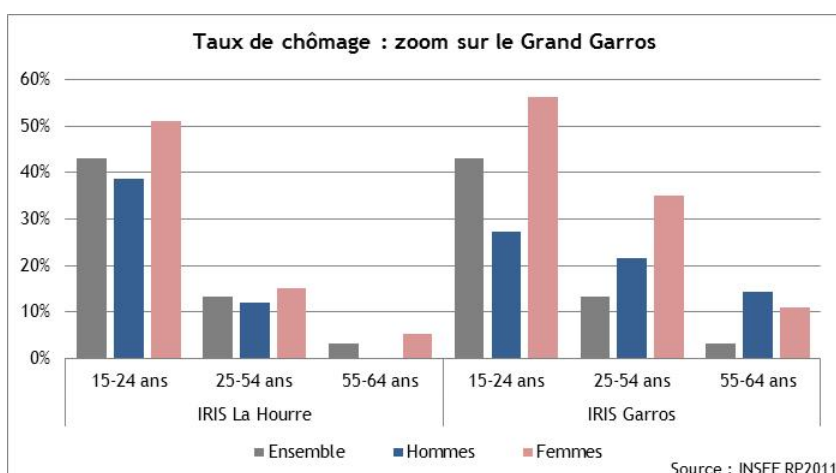
Les jeunes (15-24 ans) sont fortement touchés avec un taux de chômage de 44,7% sur le quartier prioritaire.

On peut également noter que contrairement à la tendance nationale, les « séniors » (55-64 ans) sont moins touchés par le chômage.



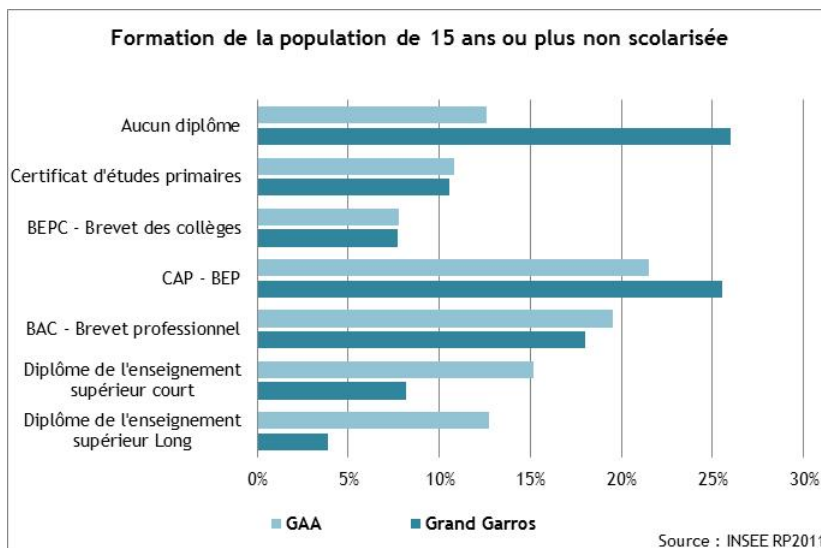
Le public féminin est aussi particulièrement touché par le chômage et ce spécifiquement sur le quartier du Grand Garros avec un taux de chômage moyen de 25,3%, et un taux de chômage des femmes de 15 à 24 ans de 53,9%.

Si l'on zoome sur le Grand Garros, on remarque que l'IRIS du Garros est plus fortement touchée par le chômage confirmant la situation préoccupante pour les jeunes et pour les femmes.



Les données du recensement datant de 2011, il est difficile de mesurer l'impact de la crise actuelle. Cependant, à partir des données Pôle Emploi (traitement INSEE), on constate qu'entre fin 2010 et fin 2012, les demandeurs d'emplois A-B-C ont connu une augmentation de 18% pour le Grand Garros contre 11% pour la commune d'Auch. Cette augmentation a touché de manière quasi identique les femmes et hommes.

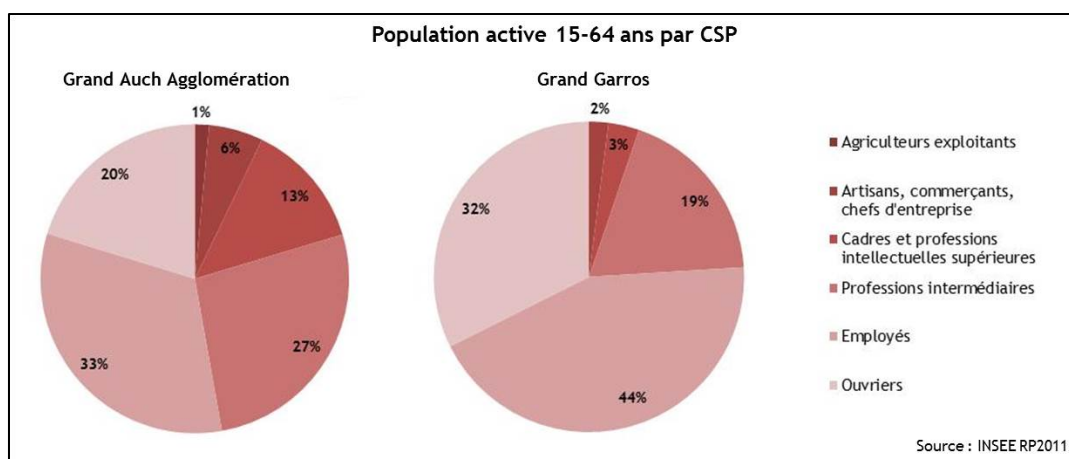
Les données emploi-chômage du Grand Garros ont des caractéristiques, et donc des tendances, similaires à celles des ZUS en France (taux de chômage de 22,7%, taux de chômage des femmes de 20,8%, taux d'activité des femmes de 60,3% et taux de chômage des jeunes de 40,4%).



Ces difficultés d'accès à l'emploi des habitants du quartier pourraient s'expliquer par un faible niveau de qualification. En effet, les habitants du Grand Garros sont moins qualifiés que l'ensemble de la population auscitaine : 37% ont un très bas niveau de formation, 33% ont un niveau 3^{ième} - BEP - CAP et 30,1% ont un niveau bac ou plus. Seulement 12% ont acquis un diplôme de l'enseignement supérieur contre 28% pour les habitants de l'agglomération.

Que ce soit à l'échelle de l'agglomération ou du quartier, on ne note pas de différences significatives entre les niveaux de formation des femmes et ceux des hommes.

Ces différences dans les niveaux de qualification se remarquent également dans les Catégories Socio-Professionnelles (CSP). En effet, en 2011, 72% de la population active du Grand Garros (et 85% pour l'IRIS Garros uniquement) sont des employés ou des ouvriers alors ceux-ci ne représentent que 53% de la population auscitaine. Seulement 3% de la population active occupent des postes de cadres ou des professions intellectuelles supérieures contre 13% pour le Grand Auch.



D- La formation : une offre riche et diversifiée mais peu valorisée

Au niveau de la formation, il existe sur le territoire une offre diversifiée tant au niveau des domaines de qualification que des types de formation proposées. La présence d'organismes de formation de qualité permet une pédagogie adaptée aux publics et à leurs difficultés. De façon à promouvoir les métiers porteurs et à répondre aux besoins locaux du marché du travail, des actions de promotion et de valorisation des métiers sont mises en place notamment par les chambres consulaires.

Cependant, cette offre de formation est méconnue et donc parfois sous-utilisée par la population. La réactivité de la formation et l'adéquation entre offre et demande pourrait également être interrogée dans le cadre d'une démarche plus globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire.

Les habitants du Grand Garros ont un niveau de qualification plus faible que l'ensemble de la population auscitaine. Cela pose la question de la recherche d'emploi et de l'adéquation de ces publics avec les profils recherchés par les employeurs. Les habitants du quartier prioritaire sont également plus touchés par des problèmes d'accès à la formation. En effet, afin d'intégrer une formation qualifiante, une remise à niveau est souvent nécessaire notamment sur les savoirs de base. La question de la maîtrise de la langue est également une barrière à l'entrée en formation. Des actions « Française Langue d'Intégration » existent sur le territoire mais sont peut-être à développer au regard des besoins locaux.

E- Le Grand Garros : des freins spécifiques à l'emploi et à la formation ?

Le demandeur d'emploi est confronté à des difficultés périphériques bloquantes (mobilité, barrière de la langue, logement, santé, etc.) qui doivent être prises en compte préalablement et conjointement à toute démarche et/ou action d'insertion professionnelle. En effet, de nombreuses personnes ne peuvent aller vers l'emploi ou accéder à des formations car elles sont confrontées à des problèmes périphériques. C'est le cas notamment des femmes pour lesquelles le taux de chômage est plus élevé que chez les hommes, avec des conditions d'emploi marquées par la précarité et le sous-emploi (emplois précaires et/ou à temps partiels).

Il existe plusieurs familles de freins périphériques à l'emploi qui sont souvent cumulés par les publics en insertion professionnelle :

1. Mobilité : permis de conduire, véhicule personnel, accès au réseau de transports en commun, mobilité psychologique, etc.
2. Accès aux compétences fondamentales facilitant l'accès à l'emploi, à l'information, aux droits et aux services : pratique de la langue française, connaissance de l'environnement quotidien et institutionnel, usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), etc.
3. Modes de gardes et articulation entre vie familiale et vie professionnelle : accès à l'offre de services, difficultés d'organisation familiale, réticences à la séparation mère-enfant, etc.
4. Freins psychosociaux : santé (difficultés d'ordre physique ou psychique), addictions, représentations sur les métiers, isolement, dévalorisation, manque de confiance en soi, etc.
5. Freins économiques et administratifs : difficultés financières, conditions de travail précaires et morcelées, absence de couverture sociale, accès au logement, etc.
6. Repérage sur le marché du travail : choix du projet professionnel, technique de recherche d'emploi, technique d'entretien, autonomie dans les démarches, gestion d'échecs successifs, etc.
7. Adaptation à l'entreprise : intégration des savoir-être (codes vestimentaires, hygiène...), respect de la hiérarchie, ponctualité, travail en équipe, etc.

Lors de la période de préfiguration, des freins à l'emploi ont été repérés mais aucun constat ou diagnostic spécifique n'a été posé. En effet, les problématiques de la mobilité, de la maîtrise de langue française et de la garde d'enfant ressortent mais sont à affiner. Au niveau de Pôle Emploi et de la Mission Locale, une observation spécifique sur le Grand Garros permet de faire ressortir les constats suivants :

- Sur 70 demandeurs d'emploi du quartier prioritaire rencontrés au 4 septembre 2014, 66% rencontrent des freins périphériques à l'emploi : plus de la moitié sont concernés par des freins à la mobilité, 35% par des freins liés à la santé et 13% par des freins liés à la maîtrise de la langue.
- Sur 153 jeunes du Grand Garros accompagnés par la Mission Locale, 68% sont peu mobiles donc concernés par des freins liés à la mobilité.

Cette problématique est aujourd'hui à creuser avec l'ensemble des partenaires concernés et en lien avec le travail autour de l'accompagnement social de façon à mener des actions cohérentes par rapport aux freins relevés.

2/ Des réponses adaptées

A- Une observation et un suivi spécifiques mis en place par le Service Public de l'Emploi (SPE)

Suite à la période de préfiguration du Contrat de Ville, la DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap Emploi et la Mission Locale, acteurs du Service Public de l'Emploi Local, ont mis en place une observation spécifique et un suivi régulier des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire. Cette méthode permet une observation actualisée et régulière de la situation en matière d'accès à l'emploi et à la formation des habitants du Grand Garros.

En effet, un SPE de proximité Contrat de ville a été mis en place dans le cadre de la réforme de l'animation territoriale du Service Public de l'Emploi. Le diagnostic partagé a identifié une cohorte de 377 personnes en recherche de solution d'emploi. 167 sont des jeunes suivis par la Mission Locale et 210 sont demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (dont 15 travailleurs handicapés suivis par Cap Emploi dans le cadre de la co-traitance avec Pole Emploi).

Le Service Public de l'Emploi prend un engagement de sorties positives vers l'emploi concernant 124 personnes pour l'année 2015. Il sera décliné au moyen des outils de droit commun du SPE. Les objectifs ont été fixés comme suit :

- 11 personnes seront accompagnées vers l'apprentissage
- 27 seront placées en contrat aidé d'accompagnement à l'emploi CIE-CAE
- 8 sous statut Emploi Avenir
- 12 auprès de structures d'insertion sous statut CDDI
- 45 sous statut de droit commun CDI et CDD
- 21 se verront proposer des missions auprès d'entreprises de travail temporaire

Ces objectifs ambitieux supposent toutefois un engagement complémentaire des chambres consulaires et du secteur économique ainsi que des collectivités territoriales intervenant sur le périmètre du Grand Auch. Cette cohorte et ces objectifs concernent l'année 2015 et seront actualisés chaque année pour la durée du Contrat de Ville (2015-2020)

B- Les acteurs de l'insertion par l'activité économique

Les différentes structures d'insertion par l'activité économique ont pour objectif le retour à l'emploi des publics en difficulté d'intégration sociale et professionnelle. Ainsi elles accompagnent les publics en traitant l'ensemble de ces difficultés et en leur permettant de bénéficier d'un contrat de travail, d'un accès à la formation dans l'optique d'un accès progressif vers l'entreprise.

Les acteurs de l'insertion par l'activité économique mettent en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement dans le cadre de parcours d'insertion individualisés. L'objectif de ces parcours est l'acquisition de pratiques professionnelles grâce à la découverte de différents secteurs d'activité.

Ces structures sont conventionnées par l'État et Pôle Emploi, et par le Conseil Général pour le public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Sur le territoire du Grand Auch, plusieurs structures d'insertion par l'activité économique sont présentes :

- **5 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** qui permettent l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. La mise en situation de travail est réalisée dans le cadre d'actions collectives. Un Atelier et Chantier d'Insertion développent des activités présentant un caractère d'utilité sociale y compris en produisant des biens et des services qui peuvent être commercialisés (à condition que les recettes retirées ne couvrent pas plus de 30% des charges).
- **2 Associations Intermédiaires** dont le rôle est d'accueillir et de recruter des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les associations intermédiaires mettent à disposition à titre onéreux mais à but non lucratif auprès d'utilisateurs (entreprises, particuliers, collectivités locales) une main d'œuvre constituée de personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. L'activité de mise à disposition de personnel sert de support à divers objectifs, notamment l'évaluation de compétences et la validation d'un projet professionnel.
- **3 Entreprises d'Insertion** qui proposent à des personnes en difficultés une activité productive assortie d'autres prestations variables en fonction des besoins de la personne, par exemple : réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement socioprofessionnel, etc. Une Entreprise d'Insertion opère dans le secteur marchand concurrentiel.

Beaucoup de secteurs d'activités sont représentés : nettoyage et maintenance de proximité, peinture, second œuvre bâtiment, collecte et recyclage des déchets, installation et dépannages de matériel informatique, restauration, espaces verts, jardinage, ateliers de vêtements, etc. permettant ainsi l'accès à l'emploi de plusieurs types de public.

Plus largement un appui particulier devra être accordé aux éventuels projets portés dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Il conviendra notamment de faire le lien avec le travail en cours sur la construction de la Plate-forme ESS et les circuits courts agricoles.

C- Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Les clauses d'insertion font partie des moyens juridiques offerts par le Code des Marchés Publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Les acheteurs publics peuvent donc introduire dans leurs marchés des clauses, dites d'insertion ou sociales, avec différents outils :

- **l'insertion comme condition d'exécution du marché (Article 14)** : réservation d'une partie des heures de main d'œuvre des travaux à l'embauche de publics éloignés de l'emploi via article spécifique présent dans un appel d'offre ;
- **l'insertion comme objet du marché (Article 30)** : achat de prestations d'insertion par le biais de marchés de services de qualification et d'insertion professionnelles ;
- **les marchés réservés (Article 15)** : réservation de certains marchés ou certains lots en faveur d'une entreprise ou d'une structure employant une majorité de travailleurs handicapés.

Lors d'un projet de rénovation urbaine financée par l'ANRU, les maîtres d'ouvrage publics s'engagent à réserver au minimum 5% des heures travaillées et 10% des embauches sur la gestion du quartier à l'insertion professionnelle prioritairement des habitants des quartiers prioritaires.

D- La charte « Entreprises et Quartiers »

En juin 2013, une quarantaine d'entreprises ont signé la charte « Entreprises et Quartiers ». Par cette charte, elles s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.

Cette charte « Entreprises et Quartiers » est un outil de plus au service du développement économique des quartiers et en faveur de l'emploi.

Douze entreprises signataires de cette charte sont présentes sur l'agglomération et plus généralement dans le Gers : Adecco, BNP Paribas, Carrefour, Eiffage, EDF, GDF Suez, Groupe La Poste, Randstad, Orange, SNCF, Société Générale et Véolia.

Les représentants locaux de ces entreprises vont être réunis afin de définir avec eux qu'elle pourra être leur contribution :

- au développement de l'apprentissage
- au développement des contrats aidés
- à l'aide au développement des entreprises sur le quartier
- à l'aide à la création d'entreprises par les habitants du quartier (tutorat, sponsoring, contrats commerciaux)
- au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

E- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI)

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) est l'outil de pilotage et de mise en œuvre du dispositif d'insertion. Défini par le Conseil général, ce document a pour vocation de :

- recenser les besoins d'insertion des publics et l'offre d'insertion avec ses déclinaisons locales ;
- définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel ;
- planifier les actions d'insertion correspondantes.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) se matérialise par l'attribution de crédits départementaux et européens pour la réalisation d'actions d'insertion en direction des bénéficiaires du RSA et des publics en difficulté d'insertion, afin de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle.

F- L'Opération Collective Urbaine et le management de centre-ville

La ville d'Auch met en place des projets afin de densifier le tissu économique et d'attirer les entreprises notamment par la modernisation ou l'extension de zones d'activités existantes. La Ville crée également de nouvelles zones d'activités et développe le très haut débit. En centre-ville, des opérations tendent à pérenniser et à développer le commerce de proximité et l'artisanat, comme l'Opération Collective Urbaine (OCU) avec en complément la démarche de management de centre-ville.

Au niveau du quartier du Grand Garros, ces outils développés par la ville d'Auch seront utilisés de façon à préserver et conforter les commerces et services existants, en accueillir de nouveaux et favoriser la vie économique.

La mobilisation du droit commun de l'Etat

L'emploi et le développement économique constituent un axe stratégique du Contrat de Ville. Trois ministères se sont particulièrement mobilisés autour de ces questions essentielles à travers leurs conventions respectives : le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013), le ministère chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013) et enfin le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013).

Le développement économique et l'attractivité des quartiers doivent être soutenus notamment par un renforcement de l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à la création et au développement d'entreprises. Ce soutien est envisagé grâce aux crédits de droit commun avec comme objectif le doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE). Bien entendu, il s'agit d'encourager le développement de tous les types d'activités (entreprises, commerce, artisanat, etc.).

Le réseau des chambres consulaires est incontournable sur ce champ, elles ont été associées au projet de Contrat de Ville depuis son démarrage. Du reste, elles siègent aux instances de gouvernance du Contrat de Ville ainsi qu'au Service Public de l'Emploi Local.

Pour autant, le développement de l'activité économique sur le quartier reste intrinsèquement lié à la réflexion menée sur la dynamisation du pôle commercial dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Aussi, l'expertise de la CDC a été commandée en vue de réaliser une étude flash et définir ainsi les pistes de développement toutes activités confondues. Au regard des résultats, il sera envisagé ou non de recourir à l'EPARECA.

En parallèle, une action spécifique de promotion de l'entrepreneuriat est proposée avec la mise en place d'un accompagnement de proximité. Cette action consiste à conseiller tout porteur de projet, l'aider à construire et conduire son projet jusqu'à aboutissement. Tous les aspects du montage de projet sont abordés : la viabilité économique, les moyens humains, techniques et matériels, le financement, l'implantation. (cf. fiche action n°11)

Parmi les outils mobilisables pour l'aide à la création d'entreprises, il y a le dispositif « Citélab » soutenu par la CDC. D'autres prestations mises en place par les différents acteurs existent également sur le territoire. L'idée est donc de choisir l'outil qui sera jugé le plus pertinent au niveau local.

Il sera possible enfin de mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique, pour cela seront mobilisés 0,02 ETP pour l'ensemble des actions et des crédits de droit commun de l'UT DIRECCTE du Gers.

La déclinaison d'événementiels autour notamment de la fête de la gastronomie mobilisant et les collectivités territoriales et le partenariat associatif pourra être envisagée dans le cadre de la redynamisation du marché de plein vent (cf. fiche action n°10).

S'agissant de la formation, il est essentiel de créer les conditions d'élévation des niveaux de qualification en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification. Cela implique un développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Pour ce faire, des crédits de droit commun et le FIPJ seront mobilisés sur les actions mises en œuvre. Par ailleurs, le SPE organisera des journées d'appui en soutien méthode. Pour toutes ces actions, il conviendra de mobiliser les réseaux d'entreprises qui sont des partenaires incontournables.

En outre, pour les jeunes adultes sans qualification ni diplôme, il est prévu d'apporter une réponse adaptée par la création d'un dispositif d'accompagnement pour ce public cible adapté au format local. En effet, à ce jour l'implantation d'une antenne de l'école de la deuxième chance n'est pas envisageable car les deux conditions qui rendent la structure économique viable, à savoir l'existence d'un tissu économique dense et un « vivier » de stagiaires suffisant, ne sont pas réunies. Pour autant, des solutions méritent d'être trouvées. Ce dispositif associera tous les partenaires concernés (cf. fiche action n°17).

Dans la même ligne, la question de la lutte contre l'illettrisme est posée. Elle sera abordée en collaboration avec la Région et un diagnostic complémentaire sera peut-être nécessaire.

Enfin, il est important de promouvoir la formation et l'alternance pour les jeunes du quartier prioritaire. L'engagement en 2015 du SPE de proximité porte sur 11 contrats d'alternance avec notamment la mobilisation du réseau "entreprises et quartiers".

En ce qui concerne les leviers d'accès à l'emploi, l'objectif de Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est en cours de définition au sein du SPE de proximité. Pour ce qui est des emplois d'avenir, l'engagement 2015 porte sur 8 emplois d'avenir au bénéfice des habitants du Grand Garros. Enfin, en ce qui concerne les Contrats Uniques d'Insertion, l'engagement pris en 2015 est de 27 CUI.

S'agissant de l'insertion, la commande publique constitue un levier important de l'insertion par économie. Les marchés générés par le Contrat de Ville au premier rang desquels les marchés liés à la rénovation urbaine seront clausés (cf. fiche action n°14).

L'UT DIRECCTE du Gers a été associée à toutes les étapes d'élaboration du Contrat de Ville. Elle participe à toutes les instances de gouvernance et co-anime, avec l'agglomération, le groupe « Emploi - développement économique ». Par ailleurs, un « SPE de Proximité Contrat de Ville » a été spécialement créé. Il réunit l'ensemble des acteurs de l'emploi et sera chargé d'arrêter les objectifs, de les mettre en œuvre, de les suivre et de l'évaluation des résultats obtenus. Le suivi et la vérification de ces objectifs se traduisent par la mobilisation de 0,05 ETP pour l'ensemble des actions.

Quant à la question du maillage des services de l'emploi dans le quartier, un rapprochement des services n'est pas pertinent dans la mesure où la mission locale assure déjà une permanence sur le quartier une fois par semaine. Quant à Pole emploi, il se situe à trois cents mètres de l'entrée du quartier. En revanche, l'idée phare est plutôt d'améliorer le travail en réseau des partenaires institutionnels pour une meilleure prise en charge des publics.

Pour finir, un médiateur sera positionné sur une mission d'« accompagnement vers l'emploi » via le dispositif adulte-relais (cf. fiche action n°15).

3/ Programme d'actions

Face à un taux de chômage préoccupant sur le Grand Garros, des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation et le peu d'attractivité économique du quartier, l'enjeu territorial au niveau du développement économique et de l'emploi est double et correspond à : la dynamisation de l'attractivité économique et le renforcement de l'accès à l'emploi.

Pour ce faire les partenaires ont défini un programme d'actions qui s'articule autour de sept objectifs stratégiques :

Pour l'enjeu de dynamisation de l'attractivité économique du Grand Garros

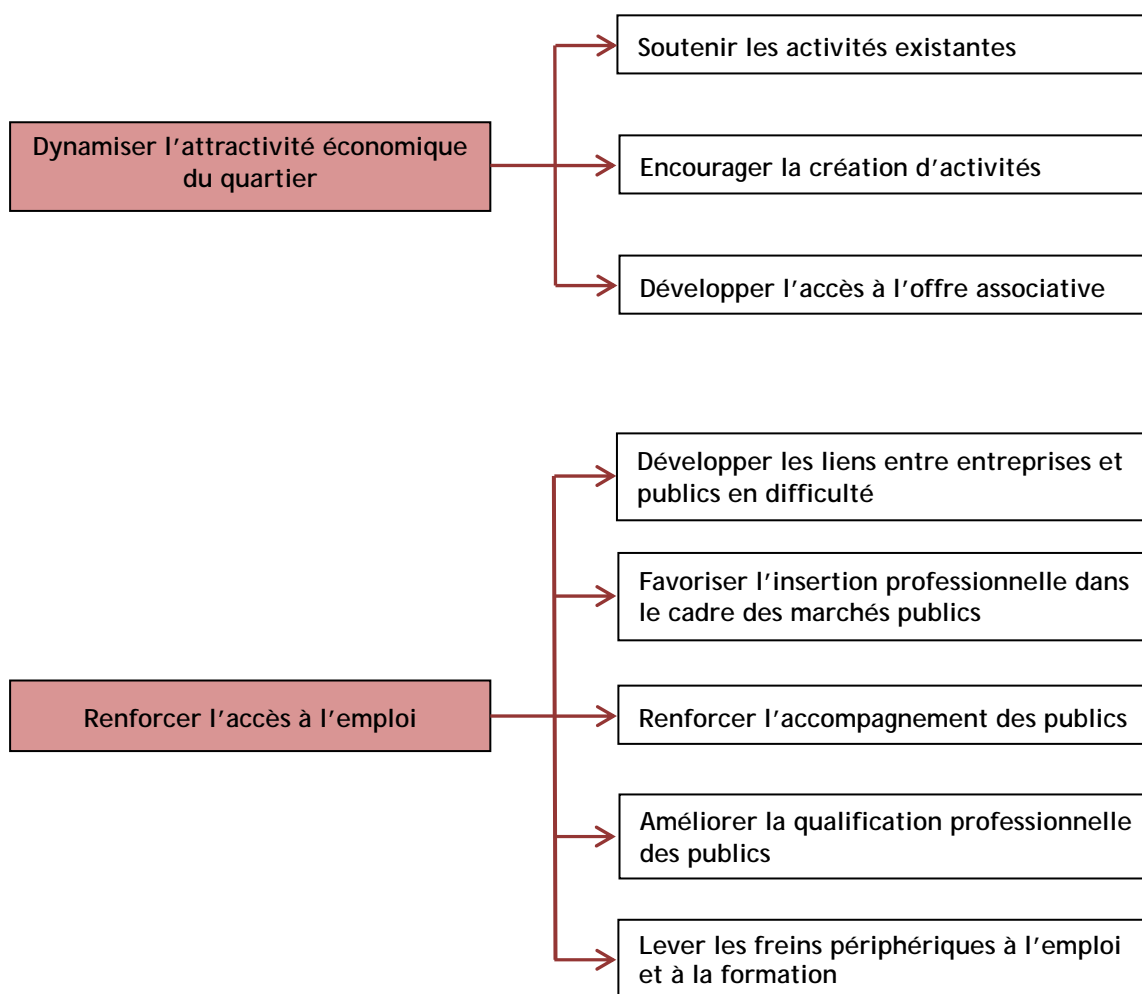
- Soutenir les activités existantes
- Encourager la création d'activités
- Développer l'accès à l'offre associative

Pour l'enjeu de renforcement de l'accès à l'emploi

- Développer les liens entre entreprises et publics en difficultés
- Favoriser l'insertion professionnelle dans le cadre des marchés publics
- Renforcer l'accompagnement des publics
- Améliorer la qualification professionnelle des publics
- Lever les freins périphériques à l'emploi et à la formation

Orientations

Objectifs stratégiques



PROGRAMME D' ACTIONS

Soutenir les activités existantes		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Accompagner les entreprises existantes vers la pérennisation et le développement de leur activité	N° 9 « Pérenniser, développer l'activité existante et prévenir les difficultés »	GAA + Ville + Consulaires + État
Prévenir les difficultés des entreprises		
Accompagner les entreprises existantes lors du Projet de Rénovation Urbaine		
Conforter la polarité commerciale dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine	N° 5 « Projet de Rénovation Urbaine »	GAA + Ville + État + Consulaires
Redynamiser l'attractivité du marché de plein vent	N° 10 « Relancer le marché de plein vent »	GAA + Ville + Consulaires

Encourager la création d'activités		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Développer une politique d'implantation de commerces et services sédentaires	N° 11 « Attirer de nouveaux projets, promouvoir la création et accompagner les porteurs de projets »	GAA + Ville + Consulaires
Mettre en place un point conseil sur le Grand Garros pour informer		
Sensibiliser et informer sur la création d'entreprises		
Mettre en place un maillage local pour l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet		

Développer l'accès à l'offre associative		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Soutenir l'emploi associatif et les associations	N° 12 « Mise en place d'une structure chargée d'accompagner, d'informer, de conseiller les associations et les aider à mutualiser leurs moyens humains et matériels »	Groupement d'employeurs + DDSCPP 32

Développer les liens entre entreprises et publics en difficulté		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)	N° 13 « GPEC Territoriale »	UT DIRECCTE + SPE + GAA

Favoriser l'insertion professionnelle dans le cadre des marchés publics		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Consolider les clauses d'insertion sociale	N° 14 « Activer le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion par l'activité économique »	Maitres d'ouvrage publics (GAA, Ville, CG32, OPH 32)

Améliorer l'accès à l'information et l'accompagnement renforcé des publics		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Renforcer l'accompagnement de proximité	N° 15 « Médiateur accompagnement vers l'emploi »	GAA
Décliner le Programme Départemental d'Insertion en faveur des publics du quartier prioritaire	N° 16 « Action de remobilisation sociale »	CG 32

Améliorer la qualification professionnelle des publics		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Apporter une réponse adaptée au public jeune sans qualification	N° 17 « Parcours de Réussite Jeunes »	GAA + SPE + CMA + CCI

Lever les freins périphériques à l'emploi et à la formation		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Repérer les freins périphériques à l'emploi et les actions existantes	N° 15 « Médiateur accompagnement vers l'emploi » N° 16 « Action de remobilisation sociale » + Diagnostic approfondi via le SPE	SPE, GAA, Ville, CG32, SIAE, Région
Décliner le Programme Départemental d'Insertion pour la remobilisation socio-professionnelle des publics	N° 16 « Action de remobilisation sociale »	CG 32

PILIER « COHÉSION SOCIALE »

1/ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	69
A- DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	69
B- PROGRAMME D' ACTIONS	71
2/ LA SANTÉ	72
A- DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	72
⇒ ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION	72
⇒ OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES	73
⇒ RECOURS AUX SOINS ET ACCÈS À LA PRÉVENTION	74
B- PROGRAMME D' ACTIONS	76
3/ LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	77
A- DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	77
⇒ LE GRAND GARROS : UNE MOBILISATION RENFORCÉE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	78
⇒ LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PÉdT)	81
B- PROGRAMME D' ACTIONS	83
4/ L'ACCÈS AUX SPORTS, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS	84
A- DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	84
⇒ LA CULTURE : UNE OFFRE RICHE ET UNE VOLONTÉ D' ACCÈS POUR TOUS	84
⇒ LA PRATIQUE SPORTIVE : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE SUR L' AGGLOMÉRATION	85
⇒ LE GRAND GARROS : ZOOM SUR L' OFFRE ET L' ACTIVITÉ SPORTIVE	85
B- PROGRAMME D' ACTIONS	89
5/ LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	90
A- DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGÉS	90
⇒ UNE DÉLINQUANCE CONSTATÉE EN AUGMENTATION SUR L' AGGLOMÉRATION	90
⇒ LES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE	90
⇒ TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET VIVRE-ENSEMBLE : DES DIFFICULTÉS SUR LE GRAND GARROS	91
⇒ GOUVERNANCE ET MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS	92
B- PROGRAMME D' ACTIONS	93

Cette thématique « cohésion sociale » s'inscrit dans des objectifs de réduction de la pauvreté, d'accès aux droits, de citoyenneté, de réussite éducative, de renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. Elle est donc composée de plusieurs sous-thématiques : la santé, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'accompagnement social, la réussite éducative et l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture.

1/ L'accompagnement social

L'accompagnement social est un processus qui s'entend par un ensemble de dispositifs, d'actions et de services visant à promouvoir l'exercice des droits des personnes (logement, emploi, santé, droits sociaux, justice, éducation...), dans une démarche collective soutenant une réciprocité d'engagement et d'action. Il répond à des besoins généraux de promotion du "vivre ensemble" dans un objectif d'autonomie des individus et des populations tout au long de leurs parcours de vie. Il s'inscrit sur un territoire comme facteur essentiel de solidarité et de cohésion sociale.

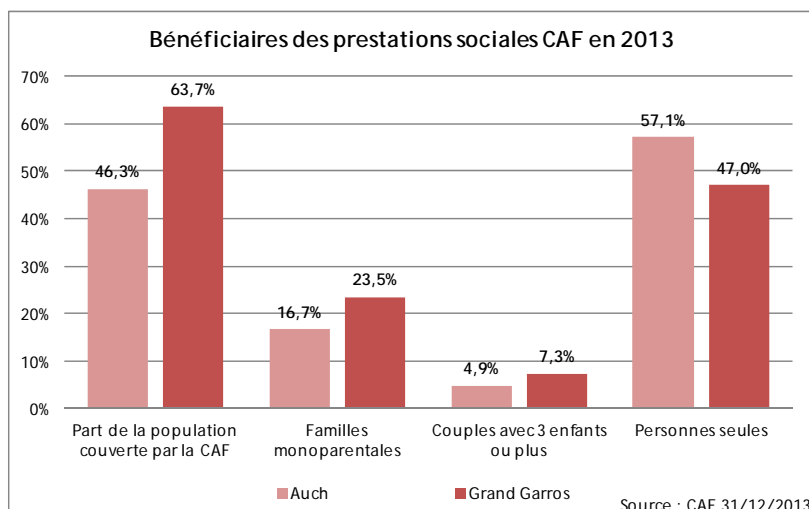
A- Diagnostic et enjeux partagés

Le quartier du Grand Garros est marqué par de fortes disparités économiques et sociales observables notamment par un revenu annuel médian très faible et bien inférieur sur ce quartier par rapport à l'ensemble de la ville d'Auch.

	Grand Garros		Auch
	IRIS Garros	IRIS Hourre	
Revenu annuel médian par unité de consommation	7 914	12 956	18 549

Source : INSEE 2010

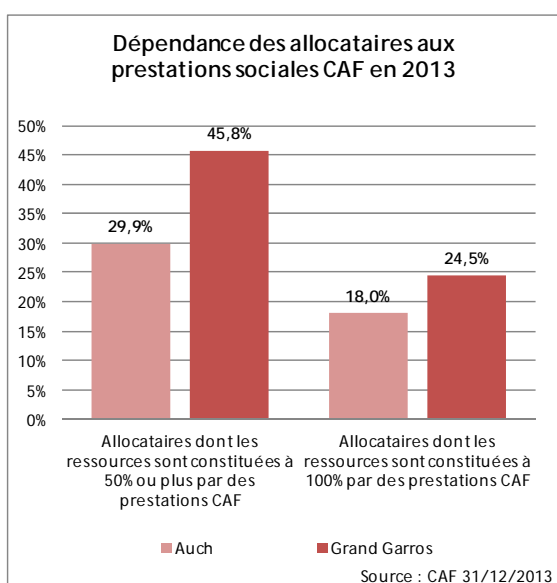
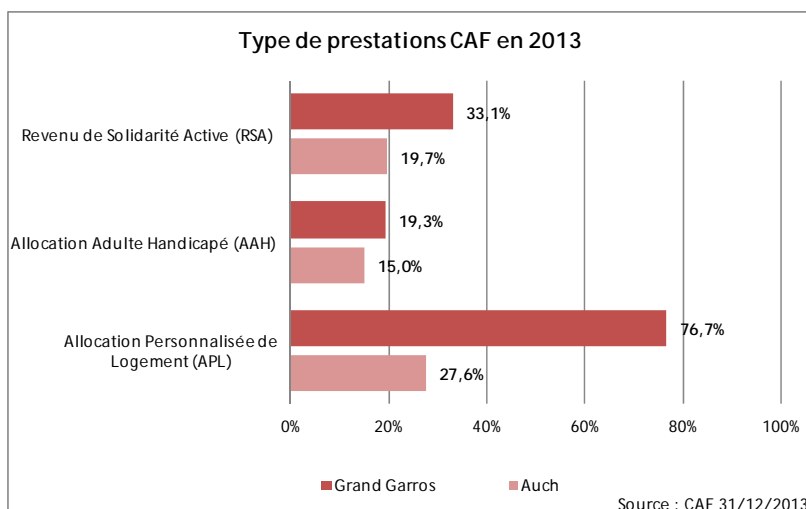
Les habitants du Grand Garros sont également plus touchés par le chômage et par le sous-emploi. En effet, le taux de chômage en 2011 (au sens du recensement) est de 21,6% sur le Grand Garros contre 12,3% pour la ville d'Auch et 10,7% pour l'agglomération.



Au 31 décembre 2013, presque 64% de la population du Grand Garros bénéficient des prestations sociales de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), contre 46% de la population auscitaine. On peut également noter une proportion importante des familles monoparentales parmi les allocataires du Grand Garros.

Sur le territoire du Grand Garros, 1 921 personnes sont couvertes par les prestations de la CAF (pour 814 allocataires).

703 allocataires reçoivent une aide au logement (APL) et 289 le revenu de solidarité active (RSA).



Les bénéficiaires des prestations sociales du Grand Garros sont fortement dépendants de ces aides. En effet, 46% des allocataires résidants sur le quartier ont au moins la moitié de leurs ressources constituées par des allocations de la CAF, 25% ont des ressources constituées à 100% par les prestations CAF.

Deux principales structures d'accompagnement social sont présentes sur le quartier :

- Une antenne de l'Unité territoriale d'action sociale du Conseil Général du Gers avec une équipe de travailleurs sociaux qui accueillent et accompagnent les publics du quartier et mettent en place des actions sociales territoriales de proximité.
- Le Centre social géré par la CAF qui comprend un point information CAF, une équipe de travailleurs sociaux et d'animation pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi des familles ainsi que la mise en place d'actions favorisant le lien social.

Le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), la salle polyvalente, les bailleurs sociaux et les associations locales interviennent en complémentarité de ces structures selon leurs champs de compétences.

Les différents acteurs impliqués dans cette thématique font ressortir que le public du Grand Garros cumule souvent plusieurs difficultés tenant au faible niveau de ressources, à des problèmes de logement, à une méconnaissance des dispositifs d'aides existants, à une multitude d'interlocuteurs, à des situations d'isolement, à la barrière de la langue, etc. Ils ont donc collectivement pointé un besoin d'amélioration de l'accompagnement social des habitants du Grand Garros.

La mobilisation du droit commun de l'Etat

Depuis juillet 2014, la Caf du Gers a modifié ses modes de contact en proposant des rendez-vous des droits. En effet, le constat d'un non-recours aux droits importants, à savoir le fait que des personnes ne perçoivent pas les prestations sociales auxquelles elles ont pourtant droit, impose que la Caf conduise une démarche volontariste en matière d'accès aux droits.

Si la priorité est incontestablement donnée à l'accueil en face à face, le rendez-vous des droits peut être réalisé par téléphone ou par visio-guichet, notamment pour les allocataires ne pouvant pas se déplacer (handicap, éloignement, absence de transport, etc.). Lorsque la démarche est engagée dans le cadre d'un accompagnement social, il peut, éventuellement, avoir lieu au domicile de l'allocataire. Dans tous les cas, le rendez-vous des droits est réalisé de manière exclusivement individuelle (non collective,) afin de permettre un balayage personnalisé des droits et le respect de la confidentialité des situations sociales des bénéficiaires.

Le rendez-vous des droits peut-être proposé à :

- des demandeurs de RSA, dans le cadre de l'entretien associé à l'instruction de la demande*
- des allocataires qui ont bénéficié d'une offre systématique de contact dans le cadre des offres de travail social*
- des personnes adressées par un organisme partenaire*
- des personnes dont le dossier complexe induit un traitement attentionné et une vision globale de leur situation*

Concrètement sur le quartier du Grand Garros : le centre social de la Caf met à disposition un accueil permanent ouvert 5 jours sur 7. Cet accueil propose une écoute personnalisée des familles et des personnes.

Une évaluation de la demande est alors effectuée. Puis une orientation, si nécessaire vers les services Caf pour un rendez-vous des droits avec un technicien conseil ou vers un travailleur social Caf dans le cadre des parcours attentionnés.

B- Programme d'actions

Concernant l'accompagnement social, l'enjeu territorial partagé par l'ensemble des partenaires concernés consiste au renforcement de l'accompagnement social pour les publics du quartier du Grand Garros.

PROGRAMME D' ACTIONS

Renforcer l'accompagnement social		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Favoriser l'accès des usagers du Grand Garros aux services publics et à leurs droits	N° 18 « Espace multi-partenarial »	CG 32
Coordonner les acteurs et les projets	N° 19 « Instance Locale de Concertation »	CG 32 - GAA
Améliorer la prise en charge des situations dites « complexes »	N° 20 « Dispositif d'accompagnement et de suivi des situations complexes »	CG 32

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas en une absence de maladie ou d'infirmité ».

A- Diagnostic et enjeux partagés

En janvier 2014, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont réalisé un portrait socio-sanitaire de l'agglomération du Grand Auch avec un focus sur le quartier du Grand Garros en vue de l'élaboration du Contrat de Ville et du Contrat Local de Santé (CLS). Cette étude permet d'identifier les caractéristiques du territoire vis-à-vis des grands problèmes de santé et leurs déterminants.

⇒ Etat de santé de la population

La situation sanitaire sur l'agglomération est moins favorable que dans l'ensemble du département et de la région pour ce qui concerne le niveau de mortalité et de morbidité mais ne diffère pas significativement de la moyenne nationale.

Chaque année, près de 800 habitants du Grand Auch sont admis en Affection de longue durée (ALD) par un des trois principaux régimes d'assurance maladie, soit un taux brut de 260 admissions pour 10 000 habitants. Ce taux est supérieur à celui observé en moyenne nationale (210) en lien avec le vieillissement relatif de la population de l'agglomération.

Avec plus de 300 décès en moyenne chaque année, la mortalité du Grand Auch est proche de la moyenne nationale mais elle est légèrement plus élevée que dans le Gers et en Midi-Pyrénées. Près de 60 décès en moyenne chaque année concernent des personnes âgées de moins de 65 ans. Cette mortalité dite « prématurée » est plus élevée que sur l'ensemble du département et de la région. Parmi ces décès prématurés, certains sont considérés comme « évitables » et peuvent faire l'objet de prévention : problèmes de santé liés à des consommations d'alcool et de tabac, mais aussi décès par suicide ou accident de la circulation.

Période 2006-2010	Grand Auch		Gers	MIP	France
	Nb/an	Taux	Taux	Taux	Taux
Nouvelles admissions en ALD	781	2 218	2 053	2 103	2 175
Décès toutes causes	329	825	784	777	830
Décès prématurés toutes causes	57	203	183	176	202

Source : Orsmip 2014

Le champ de la santé mentale est très vaste mais peu de données statistiques sont disponibles. La santé mentale représente un enjeu majeur pour la santé publique avec notamment des conséquences importantes en termes de handicap social. Les données de l'assurance maladie indiquent que chaque année, près de 89 habitants du Grand Auch sont nouvellement admis en ALD pour une affection psychiatrique grave.

Au niveau des déterminants sociaux de santé et plus particulièrement le lien entre santé et précarité, près de 2 100 personnes sont bénéficiaires de la CMUc (Couverture Maladie Universelle complémentaire) sur la ville d'Auch en 2013, soit un taux de couverture de 16% (c'est-à-dire que 16% des assurés du régime général bénéficient de la CMUc en 2013). Cet indicateur traduit non seulement des situations de précarité financière mais aussi des difficultés potentielles d'accès à la santé. En effet, des études montrent que les bénéficiaires de la CMUc sont généralement en moins bonne santé que le reste de la population.

Les situations de précarité financière, et donc de difficultés potentielles d'accès à la santé, se concentrent sur le quartier du Grand Garros. En 2013, 814 assurés du régime général sont bénéficiaires de la CMUC et résident au Grand Garros, soit 38% de l'ensemble des bénéficiaires CMUC de la commune d'Auch. Parmi ces bénéficiaires, près de 371 sont des enfants ou des jeunes de moins de 18 ans.

Taux de couverture CMUC	Auch	Grand Garros
	Ensemble	16%
Moins de 18 ans	29%	57%
Hommes	13%	33%
Femmes	12%	33%

Source : INSEE-CNAM 2013

Par ailleurs, les allocataires du RSA sont proportionnellement deux fois et demie plus nombreux sur le Grand Garros que sur la ville d'Auch en 2013. De même, on peut noter qu'en proportion il y a plus de bénéficiaires de l'AAH sur le quartier prioritaire.

Concernant la santé des plus jeunes du quartier du Grand Garros, un rapport de 2010 concernant "L'Etat de forme physique des enfants et des adolescents, diagnostic DDCSPP du Gers" a fait ressortir que : 21% des élèves de l'école d'Artagnan sont en surcharge pondérale (pour une moyenne départementale de 13,3% et une moyenne sur l'ensemble des écoles d'Auch de 9,3%), alors que ces mêmes élèves ont un taux de pratique physique le plus bas du département 37,1% du niveau le plus faible contre 24,9% en moyenne sur la commune.

⇒ Offre de soins et de services

	Grand Auch
Médecins généralistes	33
Infirmiers libéraux	72
Pharmacies	11
Chirurgiens-dentistes	34
Cardiologues	7
Psychiatres	19
Ophthalmologistes	7
Gynécologues	7
Pédiatres	10

Source : Orsmip 2014

Pour le Grand Auch, les indicateurs d'offre de premier recours (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens) sont globalement favorables même si les mouvements de ces dernières années et la démographie des médecins généralistes pèsent défavorablement. En effet, la tendance actuelle est au regroupement des cabinets, principalement sur le centre et le nord de la ville d'Auch, et le vieillissement démographique de la profession se poursuit.

Comme les généralistes, les médecins spécialistes se concentrent sur la commune centre. On peut relever des délais d'attente pour l'accès aux spécialistes et aux chirurgiens-dentistes, essentiellement en raison de la démographie défavorable de ces professions sur le département et l'agglomération.

L'offre sanitaire est présente en médecine et en psychiatrie du fait de l'implantation sur l'agglomération des principaux établissements de santé du département.

Concernant le quartier du Grand Garros, à l'exception d'une pharmacie, aucun professionnel de santé n'est installé dans cette partie de l'agglomération. Cependant, différentes structures et associations sont présentes sur le quartier permettant ainsi l'accompagnement et l'orientation des habitants vers l'offre de soins et de services. La présence de personnes d'origine étrangère en proportion plus importante fait que la barrière de la langue et/ou la complexité de leurs parcours peuvent constituer des freins au suivi médical particulièrement en santé mentale.

L'offre d'hébergement et de soins à domicile pour personnes âgées est bien développée, de même que pour les jeunes et les adultes en situation de handicap

⇒ Recours aux soins et accès à la prévention

Sur le Grand Auch, le recours aux professionnels de santé de premier recours diffère peu des moyennes départementale et régionale. Les recours à la prévention et aux dépistages (vaccination antigrippale, cancer du sein, cancer de l'utérus, bilan buccodentaire, diabète) sont globalement légèrement plus faibles que pour l'ensemble de la région.

Au niveau de la prévention, différents acteurs et actions sont présents et mobilisés tant au niveau de la ville que sur le quartier du Grand Garros :

- Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : ce service du Conseil Général assure la prévention et la protection médico-sociale auprès des enfants de moins de 6 ans et de leurs parents dans leur environnement social, économique et culturel. Une présence de la PMI est assurée sur le Grand Garros à l'antenne de l'Unité territoriale d'action sociale.
- Le Centre d'Examens de Santé (CES) de la CPAM : lieu de dépistage et de prévention, il permet la réalisation d'un bilan de santé gratuit pour tous les assurés du régime général. En 2013, le CES d'Auch a reçu environ 900 personnes en situation de précarité pour un bilan de santé. Il est prévu de délocaliser une consultation avancée du CES sur le Grand Garros.
- Des actions de prévention autour du Programme National Nutrition Santé (PNNS) : la ville d'Auch, signataire de la charte PNNS depuis 2009, décline des actions autour de la prévention par la pratique d'activités physiques et sportives adaptées pour l'ensemble de la population via le « Programme Sport & Santé ». Ces actions sont menées auprès du public scolaire (ateliers d'activités physiques, ateliers alimentation), du public jeunes, du grand public et des seniors. Une attention spécifique est portée au public en situation de précarité en collaboration avec l'épicerie socio-éducative du CIAS, le centre social et la salle polyvalente.
- Concernant les addictions, des services ou des structures existent et conduisent des actions importantes sur l'agglomération ou le département mais ne sont pas toutes implantées sur le quartier du Garros. Par exemple, l'Accueil Jeune de l'agglomération développe des actions de prévention des addictions et de réduction des risques pour les jeunes de 12 à 18 ans. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des chantiers « été Jeune » et du dispositif Action Prévention Santé Jeune en partenariat avec les acteurs locaux.

Il ressort peu d'actions spécifiques dans le quartier. Toutefois, des amorces de partenariat sont en cours entre la salle polyvalente du Garros et la maison des adolescents et ainsi qu'avec les associations de prévention (ANPAA, REGAR-CSAPA, mouvement français du planning familial qui, lui, est déjà localisé sur le quartier). La santé scolaire quant à elle est présente dans les écoles et mène plusieurs types d'actions depuis plusieurs années.

Une connaissance plus approfondie de la demande de la population en matière de santé nécessiterait une consultation des habitants sur les problématiques rencontrées et les besoins.

La mobilisation du droit commun de l'Etat

La mobilisation du droit commun se concrétise par la signature d'une convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion le 19 avril 2013.

L'offre de soins constitue un enjeu important, surtout pour un territoire situé dans un département rural où le nombre de professionnels tend à diminuer au fil du temps. L'idée est donc d'améliorer l'accès aux soins de premier recours. Au vu des éléments diagnostic, l'option retenue s'oriente dans l'immédiat, vers la mise en place d'un projet de coordination transversale de santé. Pour cela, seront mobilisés du temps de secrétariat à temps partiel et du temps des professionnels de santé. L'ARS, via ses crédits de droit commun, financera une partie du fonctionnement logistique de la coordination à hauteur de 5000 euros. (cf. fiche action n°21)

En outre, des mesures de prévention sont déployées à travers une action de promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique en direction des habitants en situation de précarité. Pour cette action, 10 000€ sont fléchés par l'ARS. (cf. fiche action n°23)

À moyen terme, une consultation avancée du centre d'examens de santé CPAM s'installe au cœur du quartier. Il s'agit là, d'un transfert de lieu d'activité sur une journée par semaine, sans moyens spécifiques ajoutés, étant précisé que les locaux sont mis à disposition et équipés par le Conseil Général du Gers. (cf. fiche action n°22)

Afin d'affiner les diagnostics, l'institut régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) doit mener une étude sur les besoins de la population du Garros en matière de santé. La lutte contre l'isolement des personnes âgées sera également un axe de réflexion. Cette étude sera financée sur les crédits de fonctionnement de l'IREPS, via la convention avec l'ARS. (cf. fiche action n°26)

Enfin, un référent territorial de l'IREPS est en poste plusieurs jours par mois sur la ville d'Auch, son bureau est basé dans les locaux de l'ARS. Ce poste est financé grâce à des crédits de fonctionnement de l'IREPS, via la convention avec l'ARS. Des formations-actions et des accompagnements méthodologiques pourront ainsi être proposés aux acteurs de proximité du quartier du Grand Garros. (cf. fiche action n°27)

B- Programme d'actions

Au vu des éléments de diagnostic et particulièrement des difficultés potentielles des habitants du Grand Garros dans l'accès à la santé, l'enjeu territorial partagé par l'ensemble des partenaires concernés consiste au renforcement de la prévention et de l'accès aux soins sur le quartier prioritaire.

Pour répondre efficacement à cet enjeu, il convient de s'appuyer sur les acteurs et les actions existantes, notamment : antenne de l'UTAS et service de PMI présents sur le quartier, « Programme Sport & Santé », salle polyvalente et centre social de la CAF. Trois objectifs viennent alors compléter cet enjeu :

- Organiser l'accès à une offre pluri-professionnelle de santé sur le Grand Garros
- Développer le dépistage et la prévention
- Améliorer l'information et l'accompagnement vers les dispositifs

PROGRAMME D' ACTIONS

Renforcer la prévention et l'accès aux soins		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Organiser l'accès à une offre pluri-professionnelle de santé sur le Grand Garros	N°21 « Coordination transversale de santé sur le quartier du Grand Garros »	CG 32 (PMI) - AMSA infirmières
Développer le dépistage et la prévention	N°22 « Ouverture d'une consultation avancée du Centre d'Examens de Santé sur le Grand Garros »	CPAM
	N°23 « Action globale de prévention dans le domaine de la nutrition santé pour les publics en situation de précarité »	ARS - CIAS - CAF - Ville d'Auch
	N°24 « PEP'S : Programme d'Encouragement à la Pratique physique pour des bienfaits de Santé »	CDOS - DDCSPP - CPAM - Ville d'Auch -
	N°25 « Prévention des conduites à risque chez les jeunes »	GAA - ANPAA - Maison des ados - REGAR - Planning Familial
Améliorer l'information et l'accompagnement vers les dispositifs	N°26 « Permettre aux personnes d'exprimer leurs besoins, leurs souhaits et leurs difficultés en matière de santé »	ARS - IREPS
	N°27 « Soutenir et accompagner les acteurs du quartier autour de la thématique santé »	ARS - IREPS

3/ La réussite éducative

La réussite éducative correspond à « l'élaboration et la mise en œuvre de projets partagés dans la perspective d'une continuité éducative entre tous les acteurs concernés, ainsi que l'accompagnement de tous les enfants et les jeunes en réponse aux problématiques territoriales afin de lutter contre les inégalités, de favoriser l'insertion sociale, l'égalité des chances et l'ouverture sur le monde ». La réussite éducative s'appuie sur tous les temps de la vie de l'enfant ou du jeune.

A- Diagnostic et enjeux partagés

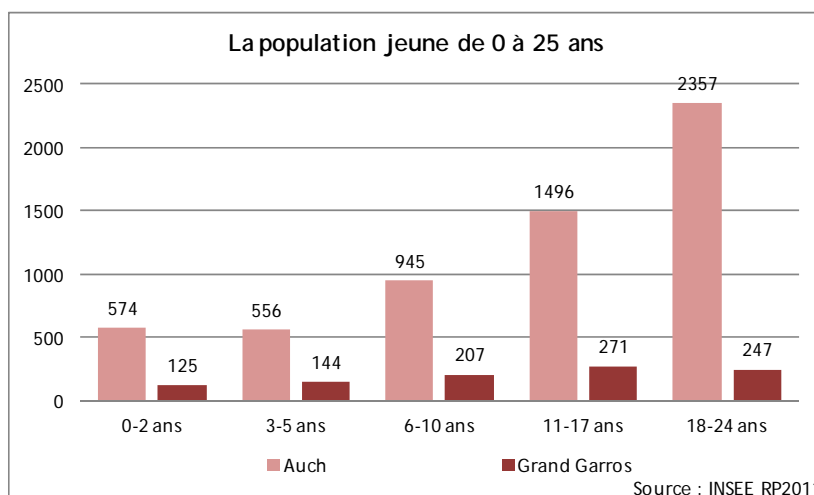
	Grand Auch	Auch	Grand Garros
Population 0-14 ans	4 555	2 873	644
<i>Part des 0-14 ans</i>	15%	13%	21%
Population 15-29 ans	5 499	4 322	486
<i>Part des 15-29 ans</i>	18%	20%	16%
Part des moins de 30 ans	32%	33%	37%

Source : INSEE RP2011

Sur l'agglomération du Grand Auch, les moins de 15 ans représentent 15% de la population. Le quartier du Grand Garros a une population relativement plus jeune avec 21% de moins de 15 ans et 27% de moins de 20 ans.

Les jeunes de moins de 18 ans représentent 25% des habitants du Grand Garros contre 16% sur le reste de la ville d'Auch.

La ville centre connaît une part importante de jeunes de plus de 18 ans ce qui s'explique par la présence d'étudiants et de structures d'enseignement supérieur.



Concernant l'accueil et l'enseignement des enfants et des jeunes, plusieurs structures petite enfance et établissements scolaires, répartis sur l'ensemble du territoire, sont présents sur l'agglomération :

- Structures petite enfance : 3 multi-accueils, 1 accueil occasionnel, 1 crèche familiale, 1 jardin d'enfants 2-4 ans, 1 relais d'assistantes maternelles, 1 lieu d'accueil enfants-parents
- 30 établissements scolaires primaires : 29 publics (environ 2 500 élèves) et 1 privé (376 élèves)
- 4 collèges : 3 publics (1 533 élèves) et 1 privé (439 élèves)
- 4 lycées : 3 publics (2 319 élèves) et 1 privé (552 élèves)

En complément, il existe une offre diversifiée de formation par alternance, atout pour l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

Des structures d'enseignement supérieur (BTS, IUT, IUFM, Ecole des métiers, etc.) sont également présentes sur la ville d'Auch et le plan université 2015 vise à renforcer l'offre universitaire de l'agglomération.

Au niveau du péri et de l'extra-scolaire, plusieurs dispositifs et actions sont proposés pour l'accueil des enfants et des jeunes du Grand Auch :

- Des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) sur les 29 écoles publiques de l'Agglomération avec 92 animateurs permanents
- Cinq Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : le Bois d'Auch (4-11 ans), l'ALSH de Preignan (3-11 ans), le Club 11-14 ans, Récup'Art (6-11 ans), le Centre de Loisirs de Pavie et l'ALSH Môm's (6-12 ans) porté par l'association TERUFAN sur le quartier du Grand Garros
- Des activités extrascolaires : l'accueil Jeunes 14-17 ans, l'éveil 3/5 ans, l'Ecole Intercommunale des Sports (6-11 ans), l'Enfance de l'Art (arts plastiques, 6-12 ans) et la Salle Polyvalente du Garros pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles du Grand Garros

Depuis plus de 10 ans, Grand Auch Agglomération s'investit dans le champ des politiques éducatives : en 2003, l'agglomération a pris les compétences dans le domaine du périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse. Elle a su, avec tous ses partenaires, mobiliser les différents dispositifs (Contrat Enfance Jeunesse, Ville Vie Vacances, Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, etc.) dans l'objectif d'accompagner les enfants et leurs parents vers la réussite éducative.

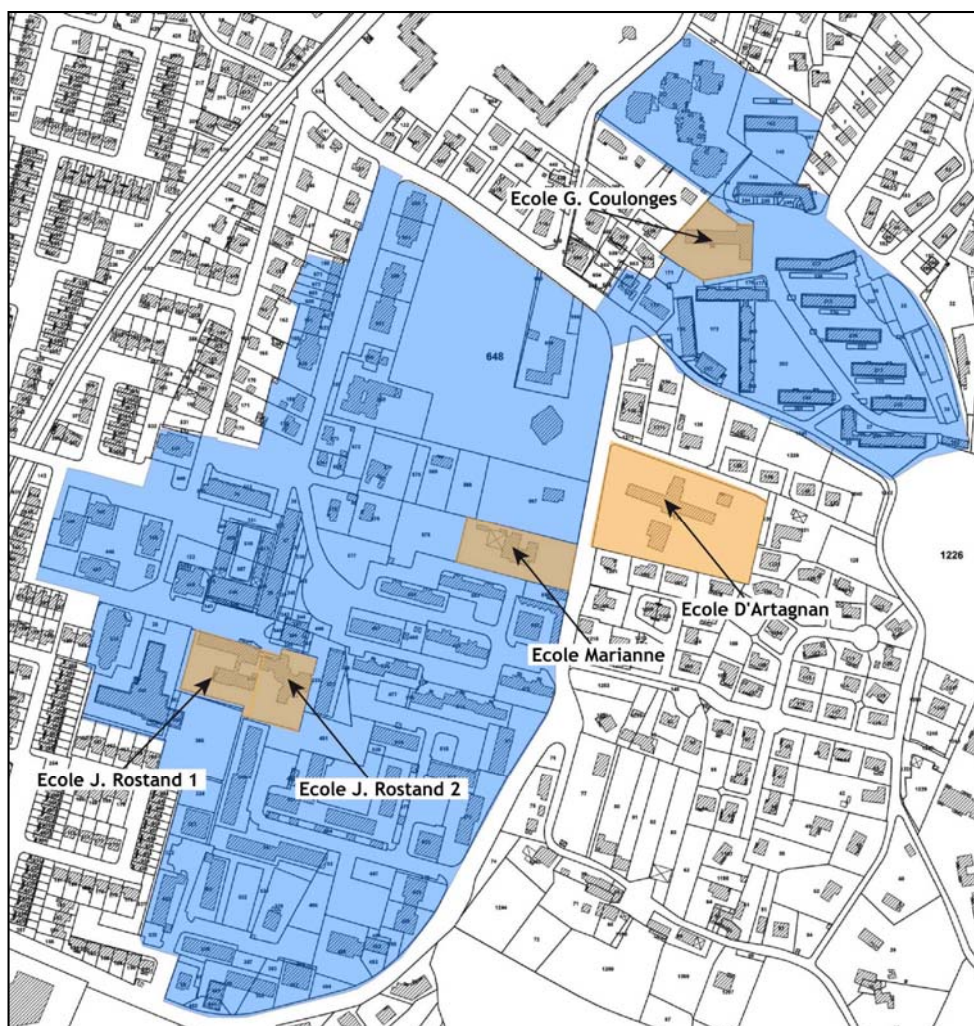
Dans ce cadre, le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ), signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en 2012 pour 4 ans, contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre par : une localisation géographique équilibrée des différentes actions, la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et des enfants, la recherche de l'implication des enfants, jeunes et parents, une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

⇒ Le Grand Garros : une mobilisation renforcée pour la réussite éducative

Cinq établissements scolaires sont présents sur le Grand Garros. Même si certains enfants sont accueillis dans d'autres écoles de la ville d'Auch, ces établissements accueillent la majorité des enfants du quartier prioritaire.

<i>Année scolaire 2014-15</i>	Niveaux	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ecole Maternelle Jean Rostand 1	Très petite, petite, moyenne et grande sections	4 classes	92 enfants
Ecole Maternelle Jean Rostand 2	Très petite, petite, moyenne et grande sections	3 classes	57 enfants
Ecole Maternelle Coulonges	Très petite, petite, moyenne et grande sections	3 classes	70 enfants
Ecole Elémentaire Marianne	CP et CE1	3 classes	54 enfants
Ecole Elémentaire D'Artagnan	CE2, CM1 et CM2	4 classes	71 enfants



Le quartier du Grand Garros est bien doté en termes d'établissements scolaires primaires. Cependant, les élèves des écoles primaires du quartier obtiennent des résultats scolaires inférieurs à la moyenne d'autres groupes scolaires. On observe des inégalités de parcours liées à l'origine sociale de ces élèves. Les équipes enseignantes constatent de l'absentéisme et un désengagement de certaines familles. Des difficultés plus marquées peuvent s'observer chez les enfants des familles arrivant en France et ne possédant pas la maîtrise de la langue française.

En effet, le poids de certaines conditions économiques, sociales et culturelles pose des difficultés d'intégration des jeunes dans les structures et dans les projets socio éducatifs. Quelques familles développent une attitude « démissionnaire » quant au suivi de la scolarité et du parcours éducatif de leurs enfants. Les difficultés d'intégration dues à l'apprentissage de la langue des jeunes et de leur famille peuvent expliquer cette forme de « désengagement ».

Dans le cadre d'un soutien aux écoles de ce territoire, la ville d'Auch affecte un budget complémentaire spécifique d'environ 4 600€ par an (2 300€ pour les maternelles et 2 300€ pour les élémentaires). La volonté de la commune est de maintenir ce soutien et le renforcer si besoin.

Afin de favoriser la réussite éducative des enfants du Grand Garros, et plus généralement de l'agglomération, des dispositifs spécifiques gratuits ont été initiés par les collectivités :

- ⇒ Le CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est piloté par le service « Education, de l'Enfance à la Jeunesse » du Grand Auch Agglomération en partenariat avec la CAF et avec la collaboration des parents et de l'Education Nationale. Le CLAS concerne les enfants du CE1 à la 5^{ème} résidants et/ou scolarisés prioritairement sur le Grand Garros, avec un effectif maximal de 15 enfants. Ses objectifs sont de : favoriser la réussite scolaire de l'enfant, valoriser l'enfant, promouvoir l'accès à un patrimoine culturel, développer les rencontres avec les parents et les enseignants dans l'intérêt de l'enfant. Les séances sont organisées deux fois par semaines durant les périodes scolaires au Centre Social du Grand Garros. Elles sont ouvertes aux parents en fin de travail et un bilan est prévu avec les enfants et leurs familles. L'agglomération affecte au CLAS un budget de 15 000€ annuel dont une subvention de la CAF de 3 185€.
- ⇒ Le dispositif « Coup de pouce clé » a été mis en place avec l'APFEE (association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) afin d'apporter aux enfants quelques-uns des atouts de réussite que les plus favorisés reçoivent quotidiennement, le soir, à la maison : engagement quotidien des parents, temps de contact quotidien important avec l'écrit et la culture écrite, rencontre quotidienne et multiple du plaisir de réussir un acte de lecture ou d'écriture, etc. Ce dispositif de prévention de l'échec précoce en lecture implique fortement les parents qui s'engagent à aider et encourager leurs enfants à la maison autour de l'apprentissage de la lecture et du travail scolaire. Sur le Grand Garros, les activités « Coup de pouce clé » concernent deux groupes de cinq enfants de CP de l'école Marianne, pour lesquelles Grand Auch Agglomération affecte un budget de 10 000€ annuel.
- ⇒ Le dispositif « Lire et faire lire » est un programme national appelant les retraités à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture, atout de la réussite éducative et scolaire. Les séances de lecture sont organisées une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre intergénérationnelle. Les séances, d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure, concernent les enfants du CP au CM2 sur le temps périscolaire. L'agglomération alloue une subvention de 5 000€ par an à la Ligue de l'Enseignement pour la mise en œuvre de ce dispositif.

L'équipe opérationnelle de la salle polyvalente, en collaboration avec le Centre social et l'antenne du Conseil Général présente sur le quartier, propose également un accompagnement renforcé des jeunes et de leurs familles vers les structures et dispositifs existants.

Malgré ces différentes actions développées en direction des publics du Grand Garros, elles ne parviennent pas toujours à répondre aux situations souvent complexes des familles en difficulté sociale et/ou économique et des inégalités dans les parcours éducatifs subsistent.

Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, l'Education Nationale met en œuvre depuis 2011 des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Ces plates-formes représentent un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Afin d'apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans sans diplôme et ayant décroché de la formation initiale, les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Repérer les jeunes décrocheurs de la formation initiale (âgés de plus de 16 ans et sans diplôme)
- Organiser une prise en charge rapide et coordonnée
- Apporter un suivi et un appui à ces jeunes décrocheurs repérés

En complément, un dispositif opérationnel est mis en place : les réseaux "Formation Qualification Emploi" (FOQUALE). Ces réseaux rassemblent les établissements et dispositifs susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Ils développent des mesures de remédiation au sein de l'Education Nationale et s'intègrent dans les plates-formes d'appui et de suivi aux jeunes décrocheurs.

Deux plates-formes d'appui et de suivi aux décrocheurs couvrent le département du Gers : la plate-forme d'Auch et la plate-forme de Condom. En septembre 2013, la plate-forme d'appui et de suivi aux décrocheurs d'Auch a permis le suivi de 181 jeunes avec notamment : 21 pris en charge par la Mission Locale, 25 bénéficiaires du réseau FOQUALE, 32 en contrats d'apprentissage, 11 stagiaires de la formation continue, 56 en reprise de scolarité.

⇒ Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'objectif est de garantir une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune, du temps familial, au temps scolaire, péri et extra-scolaire.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, notamment l'Education Nationale.

Le PEdT de Grand Auch Agglomération est articulé autour de 3 concepts éducatifs principaux : l'accessibilité, l'éducabilité et la qualité. Ces derniers sont systématiquement déclinés dans les projets pédagogiques des différentes structures afin d'avoir une culture commune dans l'approche éducative et une continuité éducative structurée.

L'agglomération se positionne de manière volontaire sur la mise en place d'actions cohérentes et coordonnées et sur la formalisation d'un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux. L'objectif est d'offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes, de 3 mois à l'âge adulte, et être ainsi acteur d'une éducation partagée sur l'ensemble du territoire.

Cette politique éducative locale s'exprime dans différents champs d'intervention (loisirs, sportifs culturels, social, citoyenneté, insertion....) et intervient tant dans le cadre d'actions concrètes que sur les infrastructures.

Dans le cadre du PEdT, une attention particulière sera portée sur les enfants, les jeunes et les familles du Grand Garros afin de leur permettre le même accès à un parcours éducatif et aux services proposés que tous les habitants de l'agglomération.

La mobilisation du droit commun de l'Etat

La réussite éducative est pour l'Etat comme pour les collectivités territoriales un objectif majeur. Elle repose sur plusieurs principes, à savoir la recherche d'une continuité et d'une complémentarité de l'action éducative entre les temps scolaires, familiaux et de loisirs comme moyen privilégié pour améliorer l'efficacité de chacun des maillons de cette chaîne.

Mais aussi la promotion d'une ambition forte qui passe par le développement de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école (création « d'espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux).

Enfin, savoir compenser le manque de repères qui fait obstacle aux progrès des plus fragiles afin d'améliorer les résultats scolaires.

La mobilisation du droit commun se concrétise par la signature d'une convention signée avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013).

S'agissant de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, il y a une prise en compte des effectifs prévisionnels de très petite section pour la détermination des moyens accordés dans le cadre de la carte scolaire. Cette mesure est réservée aux écoles du quartier du Grand Garros (écoles Coulonges et J. Rostand 1 et 2). 32,25 % des élèves de moins de trois ans sont déjà scolarisés, ce qui représente environ le double de la moyenne départementale.

Il est important de noter que 14 enseignants des écoles du quartier du Garros bénéficient de l'indemnité ZEP. Ils conserveront cette indemnité à titre personnel, par mesure de sauvegarde, pour les trois années scolaires à venir.

Il n'y aura aucun retrait d'emplois d'enseignants dans les 5 écoles du quartier du Grand Garros dans les trois ans à venir. L'inspecteur d'académie s'engage en outre à garantir un E/C global (nombre d'enfants par classe), calculé sur l'ensemble de l'effectif de ces écoles, égal au maximum à 24. Tous les autres moyens rattachés à ces écoles (soit 6 enseignants) sont également maintenus.

De plus, le DASEN examinera attentivement les inscriptions en cours d'année notamment des élèves nouvellement arrivés allophones, afin d'assurer une vraie mixité des classes et un accompagnement si besoin.

Concernant les moyens en personnel, les décharges réglementaires pour les écoles de moins de 4 classes (jours fractionnables) seront prioritairement attribuées aux écoles du Grand Garros.

Une journée par semaine de décharge d'activité sera accordée à l'un des enseignants de ces écoles pour assurer la coordination du Programme de Réussite Educative (PRE dont le financement est à confirmer par le CGET). Les services de l'éducation nationale participeront aux différentes instances stratégiques et techniques du PRE. (cf. fiche action n°29)

Un travail sera mené avec la communauté éducative pour une meilleure coordination et cohérence pédagogique au sein des cinq écoles, des temps périscolaires et des relations écoles-familles. Une collaboration et une réflexion pourront notamment être engagées avec le Grand Auch dans le cadre du PEdT. (cf. fiche action n°28)

Enfin, 200 heures supplémentaires effectives (HSE) sont accordées aux écoles élémentaires au titre de l'accompagnement éducatif.

B- Programme d'actions

Concernant la réussite éducative, de nombreuses réponses sont proposées sur le territoire, comme l'atteste la gamme des actions développées. Cependant, une réflexion coordonnée, avec l'intégration des dispositifs de droit commun en matière de réussite éducative et la création d'actions spécifiques en direction des publics du Grand Garros, semble nécessaire. L'orientation territoriale partagée par l'ensemble des partenaires concernés consiste à soutenir une éducation globale, continue et partagée.

Pour répondre à cette orientation, il convient de structurer et coordonner l'action éducative, via le Projet Educatif de Territoire (PEdT), afin d'offrir un parcours éducatif cohérent à l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire. En complémentarité, il s'agira de créer de nouvelles formes de coopération, dans une démarche de suivi individualisé et d'accompagnement global des familles et de leurs enfants via la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) à destination des enfants résidents et/ou scolarisés sur le Grand Garros.

PROGRAMME D' ACTIONS

Soutenir une éducation globale, continue et partagée		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Offrir un parcours éducatif cohérent et adapté à l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire	N° 28 « Structurer et coordonner les politiques éducatives »	GAA - DDCSPP - CAF Education Nationale
Apporter une réponse adaptée pour la réussite éducative des enfants identifiés en grande difficulté	N° 29 « Programme de Réussite Educative (PRE) »	GAA - CIAS - DDCSPP Education Nationale

L'épanouissement des personnes dans les activités culturelles et sportives ont un lien fort avec la réussite scolaire et professionnelle individuelle.

A- Diagnostic et enjeux partagés

⇒ La culture : une offre riche et une volonté d'accès pour tous

L'agglomération, et plus particulièrement la ville d'Auch, propose une offre culturelle riche avec des équipements structurants répartis sur l'ensemble de la ville :

- Le musée des Jacobins qui accueille plus de 12 000 visiteurs par an
- La bibliothèque avec une inscription gratuite : 4 411 inscrits et une fréquentation de 59 251 personnes en 2013
- L'école de musique
- Le CRI'ART, porté par l'association IMAJ, intervient dans le champ des musiques actuelles et amplifiées. Il est labellisé « Pôle Structurant Musiques Actuelles ».
- CIRCa, pôle national des arts du cirque, avec notamment son festival annuel de cirque annuel (30 000 festivaliers en 2014) et sa programmation annuelle diversifiée
- Ciné 32 : 186 900 entrées en 2013, des séances de cinéma plein air chaque été (dont 2 sur le Grand Garros) et des actions pédagogiques

Au total sur le territoire de l'agglomération, 42 structures offrent des animations et prestations culturelles, soit 25% des structures du département du Gers. 7 associations culturelles sont présentes sur le quartier du Grand Garros mais elles n'accueillent pas forcément les habitants du quartier et ne développent pas toutes une offre spécifique pour ceux-ci.

De plus, le dispositif Pays d'Art et d'Histoire, porté par l'agglomération du Grand Auch, permet une meilleure visibilité du patrimoine culturel sur le territoire et met en place des actions afin de permettre :

- l'amélioration de la connaissance du patrimoine, dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine et de la réalisation d'une carte archéologique à l'échelle de l'agglomération ;
- la sensibilisation des publics locaux et touristiques, tous âges confondus, à la diversité des patrimoines du Grand Auch et à leur intégration dans les projets d'aménagement du territoire ;
- la communication autour du patrimoine par le biais de publications et d'expositions.

L'accès à la culture est favorisé par une politique tarifaire adaptée aux publics en difficulté financière et par des propositions de projets culturels aux seniors, jeunes et personnes handicapées. Des projets d'animations, d'expositions et d'actions pédagogiques par les équipements et les associations culturelles sont développés afin de permettre la découverte et l'accès à la culture pour tous les types de public.

Plus spécifiquement au niveau du quartier du Grand Garros, des actions en direction des habitants sont mises en place dans le but de les faire venir dans les équipements et de favoriser la découverte culturelle. Le Pays d'Art et d'Histoire, Ciné 32, CIRCa, la bibliothèque et le musée développent des projets en collaboration avec les écoles et les acteurs locaux du Grand Garros afin de permettre aux habitants du quartier d'accéder à l'offre culturelle de l'agglomération. La salle polyvalente et le centre social sont des partenaires privilégiés pour sensibiliser les publics du quartier via des actions collectives.

De même, certaines associations socio-culturelles mettent en place des actions spécifiques favorisant l'accès aux pratiques culturelles. Ces actions restent encore trop peu nombreuses et manquent de structuration.

La mobilisation du droit commun de l'Etat

Afin de faciliter l'accès à l'art et à la culture, réduire les inégalités en la matière et développer une démarche de co-construction, un projet de résidence de quartier a été initié par la DRAC (20 000€ prévus en 2014 et 2015), avec le soutien de l'agglomération du Grand Auch, des services de l'Etat dans le Gers, de la Région Midi Pyrénées.

Ce projet de résidence de quartier permet de penser à moyen terme la présence artistique longue sur le quartier du Garros en lien avec des opérateurs culturels de la ville (Circa, Ciné 32...). Cette résidence touche à la fois tous les habitants mais aussi les enfants sur les temps scolaires et périscolaires. (cf. fiche action n°30)

Plus globalement, un conseiller en action culturelle est mobilisé sur les politiques interministérielles et la ruralité.

En outre, une convention sera signée entre l'agglomération et la DRAC concernant tous les projets artistiques et culturels soutenus par la DRAC et ce pour trois ans. Dans cette convention l'accent sera mis sur les priorités ministérielles, à savoir la jeunesse.

⇒ La pratique sportive : une offre diversifiée sur l'agglomération

Sur l'agglomération du Grand Auch, on comptabilise :

- 241 équipements sportifs mis à disposition pour des pratiques sportives en intérieur et en extérieur
- 108 associations sportives et de loisirs, 3 clubs handisports et une fédération de sport adapté
- 83 éducateurs sportifs mobilisés (titulaires d'une carte professionnelle) mais en majorité des hommes
- Plus de 50 disciplines sportives proposées
- 7 200 licenciés environ sur la ville d'Auch

Cette offre riche et diversifiée est complétée par des actions de découverte des sports proposée par les établissements scolaires et les services de l'agglomération et de la ville.

Sur le quartier du Grand Garros, des projets de découverte et d'accompagnement vers l'activité physique sont développés notamment par la salle polyvalente en partenariat avec le programme « Sport & Santé ». Cependant, le dispositif « Bouge avec ton école » mis en place depuis 2008 montre que les élèves de CM1 et CM2 de l'école D'Artagnan sont moins inscrits en club sportif que les élèves des autres écoles de la ville. En 2013, 46% des élèves de d'Artagnan sont inscrits en club sportif contre 77% dans les autres écoles de la ville d'Auch.

⇒ Le Grand Garros : zoom sur l'offre et l'activité sportive

Sous l'impulsion des services de l'Etat (DRJSCS Midi-Pyrénées et DDCSPP du Gers), une étude été réalisée en 2014 sur le quartier du Grand Garros afin de :

- mieux connaître la pratique sportive des habitants,
- mieux connaître l'offre proposée par les structures associatives et municipales,
- pointer les manques en termes d'activités et disciplines (APS) ou de fonctions (sport santé, sport compétition, sport loisirs, etc.).

Cette étude a permis de poser une première photographie du territoire concernant les pratiques sportives des habitants du Grand Garros, faisant ainsi ressortir des grandes tendances et des pistes d'amélioration.

Il existe 15 équipements en accès libre pour les résidents du Grand Garros :

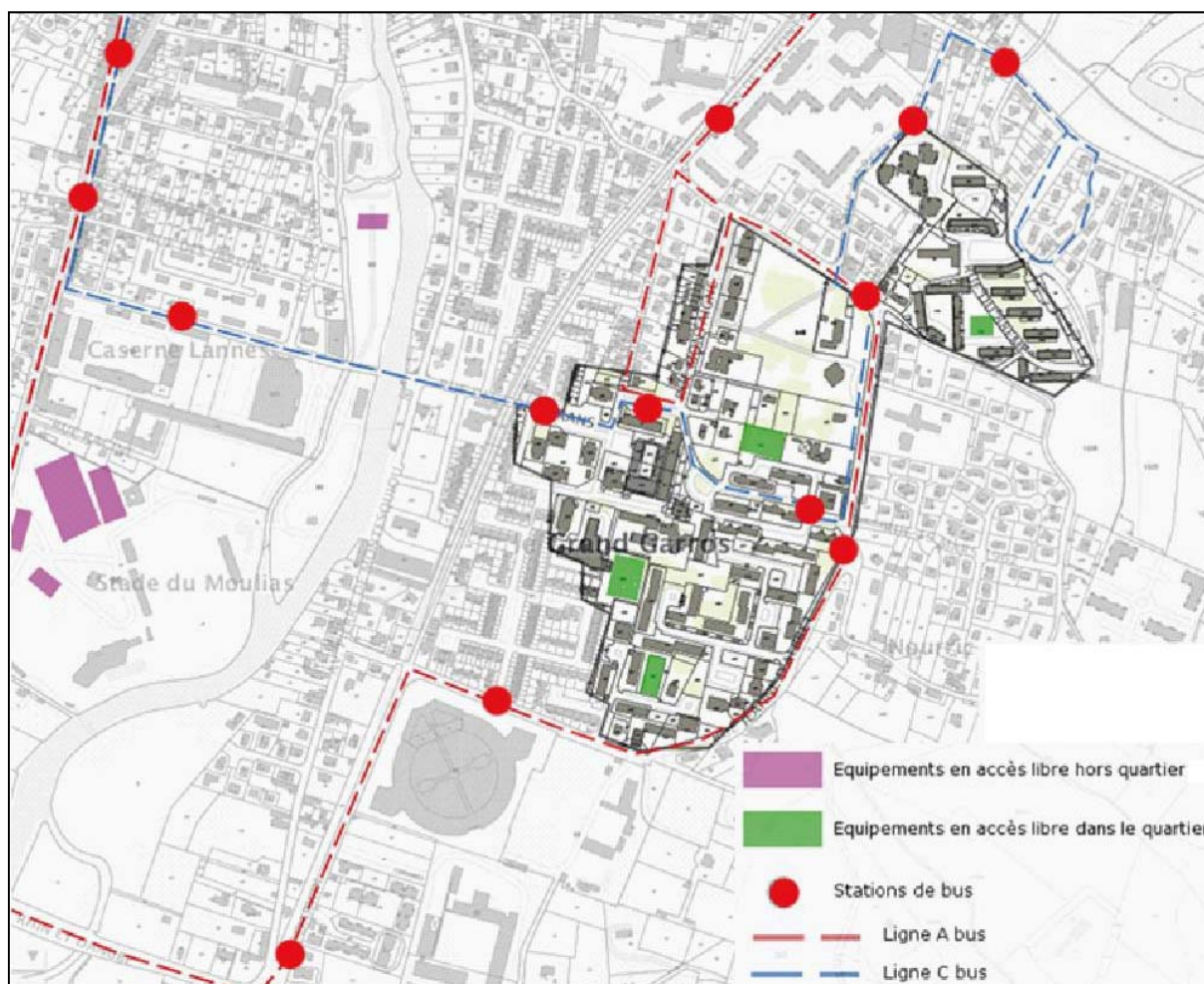
⇒ 7 sur le quartier

Terrain de football : 1
Plateau sportif type city-stade : 1
Terrain de tennis + fronton : 1
Terrain de basket-ball : 1
Terrain de pétanque : 2
Salle Tennis de table : 1

⇒ 8 en toute proximité (moins de 15 min à pied)

Terrain de tennis : 1
Fronton pelote: 1
Terrain de football : 1
Terrain de basket-ball : 1
Terrain de volley-ball : 2
Terrain de pétanque : 1
Skate-Park : 1

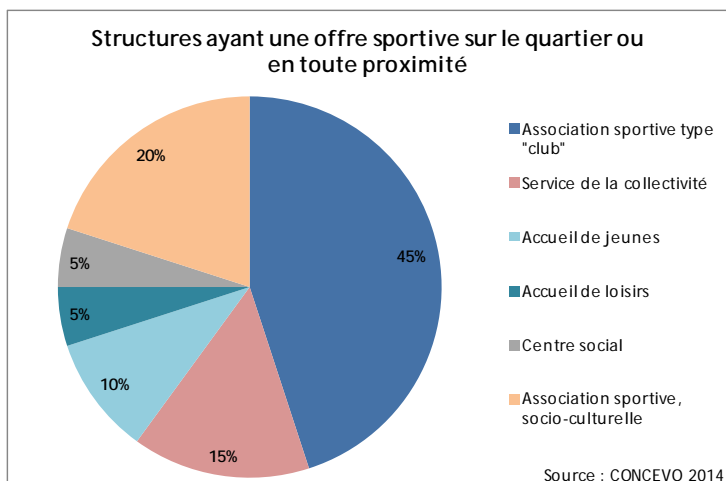
Ces équipements permettent la pratique de 9 familles d'activités physiques avec une réelle diversité : sports collectifs, sports de raquette, sports de boules et skate-roller.



Au niveau de l'utilisation de ces équipements, il est à noter :

- Bonne satisfaction globale sur la qualité des équipements
- Pas d'animation sur les équipements : autonomie des pratiquants
- Forte pratique observée concernant le football surtout les week-ends avec des « tournois » organisés par les habitants et pendant les vacances scolaires
- Les pratiquants sont majoritairement des hommes jusqu'à la quarantaine avec une prédominance des adolescents et des jeunes adultes
- Pas de séniors et peu de public féminin parmi les utilisateurs sauf à la salle polyvalente
- Les résidents du quartier qui pratiquent en accès libre utilisent rarement les équipements en toute proximité. Ils préfèrent rester dans l'enceinte du Grand Garros.

Au niveau de l'offre d'activités, l'étude fait ressortir 20 structures et dispositifs des collectivités sur le quartier ou en toute proximité dont 2 qui n'accueillent pas aujourd'hui de public issu du quartier.

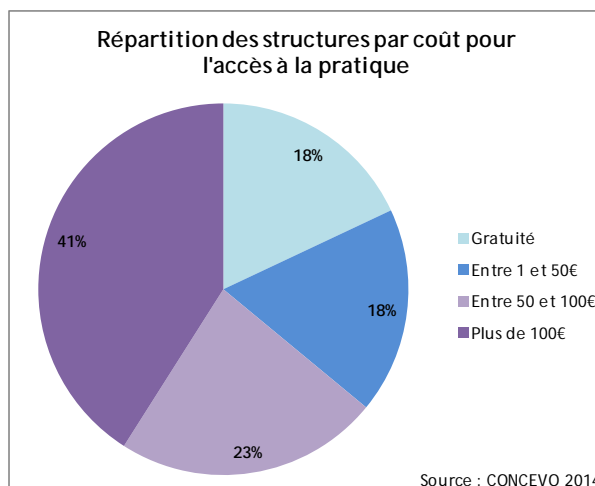


Via ces structures, presque toutes les activités physiques sont praticables : 10 de façon régulière (dont sports collectifs, sports de raquette, natation, athlétisme, gymnastique-fitness, sports de combat, danse et cirque) et les autres sous forme d'initiation.

Les publics spécifiques sont pris en compte : personnes âgées, public féminin et jeunes.

36% des structures proposent de l'activité physique pour moins de 50€ à l'année et 59% pour moins de 100€. Les associations types « clubs » restent plus chères (entre 70 et 170€ par an) que les autres structures (entre 0 et 45€ par an).

Cependant, ces structures n'arrivent pas toujours à « attirer » les publics du Grand Garros.



Les principaux freins au développement de la pratique sportive sur le quartier identifiés par les structures concernées sont les suivants :

- Les coûts d'adhésion souvent encore trop élevés en comparaison des revenus disponibles des habitants du quartier
- Les démarches administratives
- Les contraintes culturelles notamment pour les femmes (garde d'enfants, image de soi...)
- La différence entre les horaires de pratique et les contraintes/disponibilités du public mais une difficulté à développer les créneaux en raison des disponibilités des équipements et des encadrants
- La différence entre l'offre proposées et les attentes du public : une pratique peut-être trop formelle et structurée, méconnaissance du « type » de public par les structures
- La possible méconnaissance de l'offre existante par les publics : une démarche d'aller à la rencontre des publics pourrait être mise en place

La mobilisation du droit commun de l'Etat

Sur le champ du sport, de l'éducation populaire et de la vie associative, la mobilisation du droit commun se concrétise par la signature d'une convention avec le ministère des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative le 4 avril 2013.

Pour les services de l'Etat, améliorer l'accès de tous aux pratiques physiques et sportives constitue une priorité car il est non seulement synonyme de réduction des inégalités sociales mais aussi source d'émancipation pour les jeunes, les femmes, les personnes handicapées. Pour mieux connaître le territoire d'intervention, une étude complémentaire sur le Grand Garros a été réalisée en 2014, financée via les crédits de la DRJSCS (18 000€). Cela a permis une connaissance précise des réalités de terrain, nécessaire si l'on veut apporter des réponses adaptées.

Un groupe de travail va être spécifiquement dédié dès le mois de décembre sur le champ de l'animation des équipements de proximité, l'organisation d'évènementiel, l'instauration d'offres de nouvelles (cf. fiche action n°31). Les actions qui doivent découler vont être lancées dès janvier 2015. Pour cela, 0,2 ETP sont mobilisés.

S'agissant du secteur associatif, il sera soutenu et financé par l'intermédiaire des têtes de réseaux. Les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), seront davantage ciblés vers les quartiers prioritaires. Pour répondre à cet objectif, 0,5 ETP du CNDS sont mis à disposition du cercle pongiste auscitain, également 0,025 ETP pour les besoins du Comité départemental d'athlétisme (2h par semaine sur le quartier). En outre, trois autres emplois du CNDS sont à mobiliser en direction des actions du quartier par les associations sportives à raison de 0,1 ETP chacune sur les disciplines suivantes : basket, rugby, handball.

En ce qui concerne le conventionnement pluriannuel, il sera mis en œuvre sur la base des instructions nationales en attente de parution.

En termes de moyens humains spécifiques, un soutien est apporté à deux associations de proximité, 1 poste FONJEP est attribué à l'association Pop Circus implantées sur le quartier depuis plus de 25 ans et 1 poste FONJEP est dirigé vers le groupement d'employeur du comité de basket, élargi pour les besoins du Contrat de Ville à d'autres activités en vue d'aider les associations à mutualiser leurs moyens. (cf. fiche action n°12)

B- Programme d'actions

Au niveau de l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, l'orientation territoriale partagée par l'ensemble des partenaires concernés consiste à soutenir et encourager l'accès aux pratiques.

Pour répondre efficacement à cette orientation, il convient d'accompagner les structures motivées à effectuer des démarches sur le quartier pour adapter leur offre et aller à la rencontre des habitants. Cet accompagnement, que ce soit dans le domaine sportif ou culturel, pourra consister à :

- informer les structures partenaires sur le profil des publics et les enjeux socioculturels d'une telle démarche
- faciliter le développement d'actions sur le quartier par la mise à disposition d'équipements et un possible soutien financier
- communiquer et accompagner les publics vers les offres existantes

PROGRAMME D' ACTIONS

Encourager l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Accompagner les structures vers le développement d'actions sur le quartier	N° 30 « Création d'une résidence d'artiste sur le quartier du Grand Garros »	CIRCA + Etat + GAA
Adapter les offres existantes	N° 31 « Développer des pratiques sportives pour tous : un sport autrement »	Associations sportives + Ville Auch + Etat + CDOS
Accompagner les habitants vers les offres existantes		

La thématique « sécurité et prévention de la délinquance » s'entend comme la mise en œuvre de dispositifs et d'actions à partir d'un diagnostic partagé visant à assurer le vivre ensemble et la citoyenneté (éducation, prévention pour tous) et la tranquillité publique (sécurité des biens et des personnes) à l'échelle du territoire du Grand Auch.

A- Diagnostic et enjeux partagés

En 1998, la ville d'Auch a créé un Contrat Local de Sécurité ainsi que son instance dédiée le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD). La compétence prévention de la délinquance a été transférée au Grand Auch Agglomération en 2003 et le CLSPD a évolué vers un Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD est une instance stratégique de concertation sur les priorités de la prévention de la délinquance, de coordination et d'élaboration de réponses multi-partenariales. Il est présidé par le président de l'agglomération et regroupe les différents partenaires associés.

En 2014, un diagnostic local de sécurité et de prévention a été réalisé sur le territoire de l'agglomération. Aucun diagnostic n'avait été réalisé depuis la création du Contrat Local de Sécurité. Ce diagnostic s'est appuyé non seulement sur une analyse quantitative basée sur les données de la délinquance mais aussi qualitative avec la réalisation de plus de trente entretiens auprès des acteurs locaux. Il a permis de recenser les problématiques principales de sécurité et tranquillité, ainsi que les réponses existantes et les diverses attentes des partenaires.

⇒ Une délinquance constatée en augmentation sur l'agglomération

Les actes de délinquance constatés par les forces de police et de gendarmerie sont en augmentation continue sur l'agglomération auscitaine ces dernières années (+12% de 2008 à 2013). Auch concentre l'essentiel de ces infractions (93% du total). Rapporté à la population communale, le nombre d'infractions constatées sur Auch est relativement important, bien supérieur au niveau national : 75,67 infractions constatées pour 1000 habitants, contre 55,24‰ pour le national.

Les faits de délinquance élucidés dévoilent des profils de délinquants majoritairement locaux, en début de trajectoire délinquante (ni primo-délinquants ni profondément installés dans la délinquance). La part des mineurs mis en cause atteint 17,5% en 2012, un taux proche de la moyenne nationale en zone police (18%).

La part de réitérants parmi les auteurs d'infractions commises sur le territoire rend d'autant plus important les actions en faveur de la prévention de la récidive, notamment les mesures de réparation (pour les mineurs) et les travaux d'intérêt général (pour les mineurs et les majeurs) qui sont appelées à se développer au niveau national et qui doivent reposer sur une forte implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

⇒ Les jeunes exposés à la délinquance

La délinquance constatée au sein des établissements scolaires du Grand Auch reste modérée. Les actes délinquants sont toutefois plus nombreux à leurs abords : consommation et trafic de produits stupéfiants, dégradations de biens publics ou privés, insécurité routière (rodéos automobiles notamment)... Alors même que les moyens d'action des équipes éducatives restent très limités face à ces difficultés.

Diverses actions sont mises en place pour prévenir le décrochage scolaire, à l'initiative de l'Education nationale (comme des cellules de veille dans les établissements, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et le réseau national Foquale) ou d'autres acteurs, comme la Mission locale pour l'emploi du Gers. Toutefois, il n'existe pas aujourd'hui d'accompagnement global durable pour les jeunes les plus exposés à la délinquance, pour les jeunes qui cumulent non seulement des problématiques sociales, éducatives et professionnelles mais aussi de risques d'enracinement dans la délinquance.

Par ailleurs, la fermeture du Club de prévention spécialisée, le Relais, en 2013 a déstabilisé l'équilibre mis en place autour des éducateurs, de la coordinatrice de quartier, des animateurs de la salle polyvalente et des correspondants de quartier. La mobilisation des acteurs locaux a permis de pallier la fermeture du Relais en prenant en charge dans l'urgence une partie de ses missions, sans toucher pour autant tous les publics. Les jeunes majeurs (18-25 ans) qui étaient auparavant accompagnés par les éducateurs du Relais leur échappent aujourd'hui.

⇒ Tranquillité publique et vivre-ensemble : des difficultés sur le Grand Garros

Les difficultés liées au vivre-ensemble, qui se traduisent au travers de l'explosion des conflits de voisinage et des conflits d'usage des espaces publics, concernent toute l'agglomération et sont particulièrement importantes dans le quartier du Grand Garros qui concentre de nombreux résidents inactifs, donc moins mobiles, davantage « captifs ». Au sein même du quartier, l'ensemble du Garros concentre ce type de difficulté notamment au niveau de sa place centrale. En effet, une enquête de l'Office Public de l'Habitat du Gers (OPH 32) réalisée en 2012 soulignait que près d'un locataire du Garros sur deux se déclarait insatisfait de son cadre de vie en matière de tranquillité et de sécurité. Près de deux sur trois avaient ciblé la problématique des nuisances sonores.

Le sentiment d'insécurité peut notamment être alimenté par l'appropriation régulière, par des groupes de jeunes, de certains espaces, comme la place de la Fontaine, voire les commerces de la place, les halls et espaces couverts des bâtiments (d'Artagnan et Portos notamment). Cette forte visibilité des groupes de jeunes renvoie en parallèle à une moindre présence, sur ces espaces publics et collectifs, d'autres catégories de population (comme les familles, les personnes âgées ou les femmes). Ce « sentiment d'insécurité » est confirmé par un diagnostic de sureté, réalisé en 2014 par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP). Cette étude a montré que la complexité urbaine du quartier et la vétusté de certains bâtiments peuvent entraîner un sentiment « d'insécurité » chez certains habitants.

Cela a clairement constitué un frein au dynamisme commercial de la place de la Fontaine et demande inévitablement un travail de proximité et de médiation pour sécuriser et animer davantage ce cœur de quartier. Le gérant du Carrefour Express de la place de la Fontaine tente d'avoir un discours ferme envers les jeunes pour ne pas connaître les mêmes difficultés que l'ancienne enseigne : installation de caméras (dans le magasin), dépôts de plainte systématiques lorsqu'un vol à l'étalage est constaté... Toutefois, il se retrouve régulièrement en confrontation avec les jeunes, ce qui se traduit par diverses dégradations (panneau du magasin détérioré, conteneur incendié, etc.).

Les conflits d'usages se posent également à l'occasion de fêtes et repas improvisés sur l'espace public et en pied d'immeubles. Cela cristallise parfois les tensions entre anciens et nouveaux habitants, pose des problèmes de stationnement, voire de circulation, de tapage nocturne, de même que de gestion des déchets. Certaines périodes de l'année concentrent ces difficultés : fêtes de fin d'année, période estivale, fêtes religieuses, etc. Aucune action de prévention ni de médiation n'est engagée. Seule une équipe d'entretien supplémentaire est parfois mise en place pour gérer « l'après » : le nettoyage des déchets...

L'entretien et la propreté des espaces publics peuvent également avoir un fort impact sur le vivre-ensemble. Les déchets sur l'espace public, comme les dégradations du mobilier urbain, peuvent donner un sentiment de laisser-aller, qui joue sur le sentiment d'insécurité. L'OPH 32 doit faire face à de plus en plus de dégradations (vitres brisées, incendies de caves, de locaux d'ordures ménagères...), qui engendrent des coûts de plus en plus élevés. C'est notamment pour répondre à ces difficultés qu'un « diagnostic en marchant » a été réalisé en 2012 sur le Garros et La Hourre et qu'une démarche de Gestion urbaine de proximité se déploiera à court terme.

⇒ Gouvernance et mise en réseau des acteurs

De nombreux acteurs interviennent aujourd'hui en matière de prévention de la délinquance sur le territoire auscitain mais ils travaillent rarement en collaboration les uns avec les autres. La plupart des actions sont menées de manière individuelle, sans coordination, sans être inscrites dans un plan de prévention global. La structuration des partenariats locaux passe inévitablement par la relance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), comme lieu d'échanges d'information et d'élaboration de réponses multi-partenariales.

La mobilisation du droit commun de l'Etat

La mobilisation du droit commun des services de l'Etat se concrétise par la signature d'une convention avec le ministère de l'Intérieur (27 septembre 2013).

Afin de consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, un poste d'intervenante sociale police/gendarmerie est financé depuis plusieurs années, il s'agit d'un poste à mi-temps financé via le fond FIPD à hauteur de 20 000 euros par an. Ce financement est reconduit pour l'année 2015.

De même, le développement des programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale avec un recrutement dans la police plus large car organisé au niveau régional et sous la responsabilité du Secrétariat général de l'administration du ministère de l'intérieur.

Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance CISPD est quant à lui mobilisé par la définition d'un plan d'actions issu des préconisations du diagnostic local de sécurité et de prévention. Dans ce cadre, seront notamment intégrés les objectifs de lutte contre la délinquance, de tranquillité publique et de prévention de la récidive. Ces objectifs feront partie de la programmation du FIPD 2015, après signature du Contrat de Ville.

B- Programme d'actions

Face à ces constats, l'enjeu territorial partagé par l'ensemble des partenaires concernés consiste à la mise en place d'une dynamique partenariale à l'échelle de l'agglomération sur la sécurité et la prévention de la délinquance.

Pour répondre efficacement à cet enjeu, la réactivation du CISPD est la condition de réussite préalable. L'agglomération a pour objectif de relancer de façon opérationnelle le CISPD avec l'installation de trois groupes de travail :

- 1- Groupe « prévention jeunes » qui doit coordonner les actions envers les jeunes et leurs familles : accompagnement global et individualisé, Travaux d'Intérêt Général (TIG), citoyenneté, dispositif « Ville - Vie - Vacances », conduites à risque, aide à la parentalité...
- 2- Groupe « tranquillité publique et vivre-ensemble » qui, en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité, s'intéressera aux conflits de voisinage, à la prévention situationnelle, au sentiment d'insécurité...
- 3- Groupe « publics fragiles » qui aura pour objectifs de coordonner et renforcer les actions mises en œuvres au niveau des violences intrafamiliales, des violences conjugales, de l'aide aux victimes, des addictions et des troubles psychiatriques...

Le travail de ces trois groupes de travail permettra la construction du plan local de prévention de la délinquance en accord avec le plan départemental.

Afin de répondre rapidement aux besoins prioritaires du territoire et du Grand Garros, d'autres objectifs viendront compléter cette démarche de réactivation du CISPDP :

- Apporter une réponse adaptée pour l'accompagnement des jeunes
- Adapter les actions à l'évolution de la délinquance et de la tranquillité publique
- Garantir la tranquillité des habitants du Grand Garros

PROGRAMME D' ACTIONS

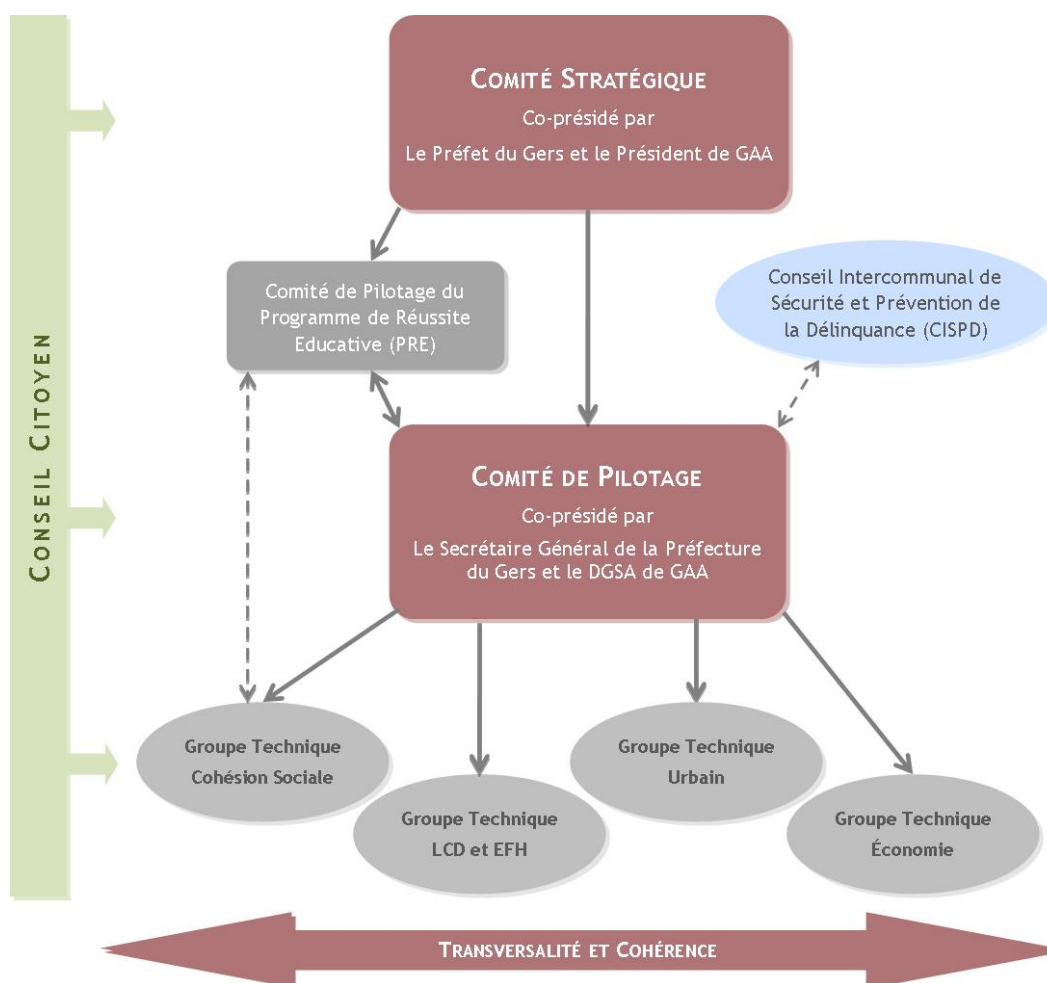
Engager une dynamique partenariale		
Objectifs opérationnels	Fiche(s) action	Maitrise d'ouvrage
Réactiver le CISPDP	N° 32 « Relance du CISPDP et élaboration du Plan Local de Prévention de la délinquance »	GAA + État
Elaborer un Plan local de prévention de la délinquance		
Apporter une réponse adaptée pour l'accompagnement des jeunes	N° 33 « Mise en place d'une équipe de médiation sociale et prévention contre l'exclusion de la jeunesse »	GAA + CG 32 (via un prestataire)
Adapter les actions à l'évolution de la délinquance et de la tranquillité publique	N° 34 « Observatoire de la délinquance et des fragilités socio-territoriales »	GAA
Garantir la tranquillité des habitants du Grand Garros	N° 35 « Création d'une cellule de veille partenariale »	GAA

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le présent Contrat de Ville 2015-2020 est le cadre unique d'intervention reposant sur trois piliers : social, urbain et économique. Il réunit l'ensemble des actions nécessaires pour transformer durablement le quartier du Grand Garros. L'enjeu de cohérence et d'articulation entre urbain, social et économique, nécessitent des outils de gouvernance et d'évaluation pérennes.

1/ La gouvernance

La période préfiguration a permis de mettre en place une gouvernance partagée par l'ensemble des partenaires. Les instances de pilotage créées ont permis d'assurer la cohérence et l'avancée du projet. Elles seront donc conservées dans la gouvernance du Contrat de Ville.

A- Le dispositif de gouvernance



⇒ Le Comité Stratégique

Il est co-présidé par le Président de Grand Auch Agglomération et le Préfet du Gers. Il se compose de l'ensemble des signataires du Contrat de Ville et de membres du Conseil Citoyen. Tous les partenaires du Contrat de Ville pourront également être associés à cette instance.

Le comité stratégique intègre dans ses débats l'intégralité du projet de territoire mené dans le cadre du Contrat de Ville. Il fixe les orientations du projet, organise sa mise en œuvre et examine le bilan. Il valide la programmation annuelle des moyens mobilisés notamment financiers. Il définit la commande d'évaluation et débat des résultats.

⇒ Le Comité de Pilotage

Il est co-présidé par le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Général Adjoint des Services de la communauté d'agglomération en charge de la politique de la ville. Il est composé :

- Des services de l'Etat : DDT, DDCSPP, UT de la DIRECCTE, délégation territoriale de l'ARS, services du DASEN, Directeur de Cabinet du Préfet, Directeur de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat de la Préfecture et délégué du Préfet
- Des services de l'agglomération : Directeur Général Adjoint en charge du développement économique et territorial, chargé de mission « Contrat de Ville », coordonnateur CISPD et selon les besoins, Directeurs des services techniques et de l'action sociale
- Des services du Conseil Général : Direction en charge de la Solidarité Départementale
- De membres du Conseil Citoyen

Il pourra s'élargir le cas échéant à tout partenaire concerné par les actions ou thématiques étudiées.

Le comité de pilotage prépare les décisions soumises au comité stratégique, vérifie la bonne exécution des actions validées et en assure l'évaluation, veille à la cohérence globale des actions du Contrat de Ville, prépare le programme annuel d'actions et son financement prévisionnel. Il vérifie la prise en compte des politiques transversales (lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et jeunesse) dans toutes les actions du Contrat de Ville.

Il se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par mois. Il fait un point régulier sur la mise en application et le suivi des conventions interministérielles.

⇒ Les Groupes Techniques

En se réunissant au minimum 3 fois par an, les groupes techniques sont chargés de suivre « au quotidien » l'avancement et l'articulation des différents volets. Ils animent le projet de Contrat de Ville, enrichissent le diagnostic de territoire, mettent en œuvre opérationnellement et évaluent les actions, lancent les réflexions thématiques et pointent la cohérence des actions. Ils sont au nombre de quatre :

- Le groupe technique urbain : il est composé à minima des représentants des services de l'Etat (DDT, DIRCIME et délégué du Préfet), du représentant du Conseil Général, du représentant du Conseil Régional, des représentants des bailleurs sociaux, et des représentants de l'agglomération et de la ville (directeur général adjoint en charge du développement économique et territorial, directeur général adjoint en charge de la politique de la ville, directeurs des services techniques et chargé de mission « Contrat de Ville »). Il pourra s'élargir à tous les partenaires concernés par les thématiques étudiées.

- Le groupe technique cohésion sociale : il est composé à minima des représentants des services de l'Etat (DDCSPP, ARS, DRAC et délégué du Préfet), du représentant du Conseil Général, du représentant du Conseil Régional, des représentants des bailleurs sociaux, du représentant de la CAF, du représentant du CIAS et des représentants de l'agglomération et de la ville (directeur général adjoint, directeur du CIAS, directeurs des services culturels / sports / éducation et chargé de mission « Contrat de Ville »). Il pourra s'élargir à tous les partenaires concernés par les thématiques étudiées.
- Le groupe technique économie : il est composé à minima des représentants des services de l'Etat (DIRECCTE et délégué du Préfet), du représentant du Conseil Général, du représentant du Conseil Régional, du représentant de Pôle Emploi, du représentant la Mission Locale, des représentants des chambres consulaires et des représentants de l'agglomération et de la ville (directeur général adjoint, chargé de mission « développement économique » et chargé de mission « Contrat de Ville »). Il pourra s'élargir à tous les partenaires concernés par les thématiques étudiées.
- Le groupe technique lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes (LCD et EFH) : il est animé par la responsable de l'UT DIRECCTE, le délégué du Préfet et le chargé mission « Contrat de Ville » en collaboration avec le délégué aux droits de femmes et le défenseur des droits. Il est composé de tous les référents nommés par les partenaires de la démarche. Il réalise, met en œuvre et évalue les programmes d'actions pour les deux thématiques transversales lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes. Il s'assure également à la prise en compte de ces thématiques dans toutes les actions du Contrat de Ville et propose des mesures correctives le cas échéant.

⇒ Les groupes de travail

Afin d'optimiser la vie du Contrat de Ville et de ses actions, des groupes de travail thématiques pourront être organisés à l'initiative des groupes techniques. Ils regrouperont l'ensemble des partenaires concernés, et particulièrement les acteurs de terrain, par la thématique choisie et auront pour objectif d'alimenter les diagnostics, d'enrichir les réflexions et de proposer des actions si besoin. Ils contribueront également au développement d'une dynamique partenariale favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux du Contrat de Ville.

B- L'animation du Contrat de Ville

⇒ L'organisation de l'agglomération et de la ville

Une équipe projet a été mise en place par Grand Auch Agglomération et la ville d'Auch. Elle couvre l'ensemble des thématiques du Contrat de Ville, participe aux différentes instances de pilotage, garantit la cohérence du Contrat de Ville avec le projet d'ensemble du territoire et s'assure de la mobilisation des moyens de droit commun (humains et financiers) des deux collectivités. Elle est le garant technique du Contrat de Ville pour l'agglomération et la ville et soumet l'ensemble des projets à validation des élus concernés. Cette équipe projet est piloté par le DGSA en charge de la politique de la ville et est composé de :

- DGSA en charge du développement territorial
- Directeur des services techniques
- Directeur du CIAS
- Directeurs des services culturels / sports / éducation
- Coordonnateur du CISPD
- Chargé de mission « Contrat de Ville »

Afin de faciliter l'animation du projet, l'agglomération a également recruté un chargé de mission « Contrat de Ville ». Placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, il coordonne le plan d'actions du Contrat de Ville et en assure son évaluation. Il garantit le portage du contrat pour le compte des élus de l'agglomération et de la ville retenue en géographie prioritaire. Il est responsable financier du Contrat de Ville durant toute sa durée. Il est

l'interlocuteur de l'ensemble des membres extérieurs et des services de la Collectivité. Il développe et anime les politiques contractuelles et/ou partenariales ainsi que les réseaux de professionnels associés à l'exécution du Contrat de Ville (Associations et partenaires institutionnels). Il participe à l'ensemble des instances de pilotage dont il peut assurer l'animation et le secrétariat. Il anime et assure des relations permanentes avec les habitants et les associations du territoire.

Le Contrat de Ville est un projet transversal qui mobilise les différents services de l'agglomération et de la ville. Une formation, intégrée au plan de formation des collectivités, sera mise en œuvre dès 2015 pour permettre aux différents agents concernés de comprendre et s'approprier les enjeux du Contrat de Ville. (Cf. Fiche Action n°36)

⇒ L'organisation des services de l'Etat

Le comité de direction, présidé par le Préfet, réunit de manière hebdomadaire, le Secrétaire Général, les deux sous-préfets d'arrondissement, le directeur de Cabinet, les deux directeurs de préfecture (DIRCIME et DLPCL), et l'ensemble des services de l'Etat dans le Gers (DDT, DDCSPP, UT DIRECCTE, DASEN, délégation territoriale de l'ARS, DDFIP, UT DREAL).

A cette occasion, un point sur le Contrat de Ville est effectué avec l'ensemble des responsables des services de l'Etat.

S'agissant du côté opérationnel du Contrat de Ville, le comité de pilotage, qui est co-présidé par le secrétaire général de la préfecture et le directeur général adjoint des services de la communauté d'agglomération en charge de la politique de la ville, assure le suivi technique du dossier.

En ce qui concerne le volet prévention et sécurité, des « réunions sécurité » ont lieu chaque semaine sous la présidence Préfet, en présence du directeur de cabinet, du chef du Service de Sécurité Intérieure, du Colonel de Gendarmerie, de la Directrice Départementale de la Sécurité Publique et du responsable du service départemental de renseignements du territoire.

Afin de garantir la coordination du Contrat de Ville, l'Etat a recruté un délégué du Préfet. Acteur de terrain, il est placé sous l'autorité directe du Secrétaire Général de la préfecture, en liaison étroite avec le Directeur de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat. Il constitue pour l'Etat, l'interlocuteur technique quotidien de l'ensemble des acteurs administratifs, associatifs, économiques et sociaux ainsi que des partenaires locaux concernés par le présent contrat. Il participe à ce titre à l'ensemble des instances de gouvernances et groupes thématiques dont il peut assurer le secrétariat. Il coordonne le suivi physico-financier des politiques de droit commun de l'Etat mises en œuvre sur le quartier. Il coordonne au sein des services de l'Etat et en lien avec l'ensemble des partenaires concernés la préparation de la programmation annuelle des actions et des dossiers financés dans le cadre du Contrat de Ville.

⇒ L'appui du centre de ressources « Ressources et Territoires »

Dans le cadre de leur champ d'expertise et d'intervention, notamment sur la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs en matière de « cohésion sociale » et « d'action territoriale », le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ressources et Territoires » de Midi-Pyrénées accompagne en tant que de besoin les services de l'Etat et de l'agglomération dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville. Il participe en tant qu'expert à l'ensemble des instances de gouvernance du présent Contrat de Ville.

Les personnes qualifiées de « Ressources et Territoires » seront tout particulièrement mobilisés dans le cadre de la réussite éducative, la lutte contre les discriminations et la participation des habitants. Ils mettront en place le programme d'accompagnement du Conseil Citoyen et apporteront leur soutien dans son animation.

2/ Le suivi et l'évaluation

L'évaluation constitue une absolue nécessité pour mesurer la pertinence et l'efficacité des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville. L'évaluation est un véritable outil de pilotage du projet global. De fait dès la conception du programme des actions, des indicateurs de résultats ont été réfléchis et proposés. Pour la durée du présent Contrat de Ville, une démarche évaluative sera mise en place et se définit comme suit :

- L'**observation** quantitative et qualitative permet de mieux connaître les territoires, d'évaluer en continu l'évolution du territoire, d'affiner la démarche de diagnostic territorial et de mieux répondre aux besoins.
- Le **suivi** permet de suivre les actions du Contrat de Ville sur un plan quantitatif et financier grâce à des bilans annuels des réalisations via notamment les indicateurs de résultats. Ce suivi permettra de réajuster ou d'arrêter les actions si besoin. Un suivi annuel sera également fait sur la mobilisation des droits communs des partenaires.
- L'**évaluation** permet de mesurer la réalisation des objectifs grâce à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation. Ce référentiel, décliné sur chaque axe, reprendra les objectifs fixés et déterminera quelques résultats attendus et les méthodes d'évaluation pour apprécier dans quelle mesure ces résultats ont été atteints (indicateurs, données à recueillir).

Dans toutes les étapes de cette démarche évaluative, l'implication des habitants, principalement via le Conseil Citoyen est recherchée.

De même, la démarche évaluative s'effectuera de manière partenariale, et chaque acteur est donc partie prenante d'un projet partagé qu'il évalue dans une approche collective.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

Transversal	N° 1	Conseil Citoyen	p.103
	N° 2	Médiateur « Participation des habitants »	p.106
	N° 3	Marches exploratoires de femmes	p.108
	N° 4	Élaborer un plan territorial de prévention et lutte contre les discriminations	p.110
Habitat Cadre de vie	N° 5	Projet Rénovation urbaine	p.112
	N° 6	Programme Local de l'Habitat (PLH)	p.115
	N° 7	Gestion urbaine de proximité (GUP)	p.117
	N° 8	Médiateur « Veille Technique »	p.119
Emploi - Développement économique	N° 9	Pérenniser, développer les activités existantes et prévenir les difficultés	p.121
	N° 10	Relancer le marché de plein vent	p.123
	N° 11	Attirer de nouveaux projets, promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projets	p.125
	N° 12	Mise en place d'une structure chargée d'accompagner, d'informer, de conseiller les associations et les aider à mutualiser leurs moyens humains et matériels	p.127
	N° 13	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) Territoriale	p.129
	N° 14	Activer le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion par l'activité économique des habitants du quartier	p.131
	N° 15	Médiateur « Accompagnement vers l'emploi »	p.133
	N° 16	Action de remobilisation sociale	p.135
	N° 17	Parcours réussite pour les jeunes adultes sans qualification ni diplôme	p.137
Accomp. Social	N° 18	Espace multi-partenarial	p.139
	N° 19	Instance locale de concertation	p.141
	N° 20	Dispositif d'accompagnement et de suivi des situations complexes	p.143
Santé	N° 21	Projet de développement d'une coordination transversale de santé sur le Grand Garros	p.145
	N° 22	Projet d'ouverture d'une consultation avancée du centre d'examen de santé sur le Grand Garros	p.147
	N° 23	Développer une action globale de prévention dans le domaine de la nutrition santé auprès de ménages en situation de précarité financière et sociale	p.149

	N° 24	Programme d'Encouragement à la Pratique physique pour des bienfaits de Santé (PEP'S)	p.151
	N° 25	Prévenir les conduites à risque chez les jeunes du quartier du Grand Garros	p.154
	N° 26	Permettre aux personnes d'exprimer leurs besoins, leurs souhaits et leurs difficultés en matière de santé	p.156
	N° 27	Soutenir et accompagner les acteurs du quartier autour de la thématique santé	p.157
Réussite Educative	N° 28	Structurer et coordonner les politiques éducatives du territoire	p.158
	N° 29	Programme de Réussite Educative (PRE)	p.160
Sports - Culture	N° 30	Création d'une résidence d'artistes sur le quartier	p.163
	N° 31	Développer des pratiques sportives pour tous : un sport autrement	p.165
Prévention - Sécurité	N° 32	Relance du CISPD et élaboration du plan local de prévention de la délinquance	p.168
	N° 33	Mise en place d'une équipe de médiation sociale et prévention contre l'exclusion de la jeunesse	p.170
	N° 34	Observatoire de la délinquance et des fragilités socio-territoriales	p.172
	N° 35	Création d'une cellule de veille partenariale	p.174
	N° 36	Sensibiliser et former le personnel à la Politique de la Ville	p.176

Intitulé de l'action : CONSEIL CITOYEN

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Depuis 30 ans, malgré les annonces, les mobilisations générales et les plans d'actions, la situation de certains territoires prioritaires a continué de se dégrader. Surtout, la consultation et la participation des habitants n'ont pas toujours été prises en compte lors d'opérations de renouvellement urbain, ou dans la mise en place de projets locaux. Les récents rapports liés à la réforme de la politique de la ville rappellent que la participation est un enjeu majeur du renouvellement des pratiques politiques et qu'une majorité de français souhaite être consulté sur leurs services municipaux.

Conformément à ces enjeux, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine « inscrit une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville ». La participation citoyenne occupe donc une place centrale au sein de la nouvelle politique de la ville.

Plusieurs démarches avaient déjà été initiées sur le territoire de l'agglomération et sur le quartier du Grand Garros : la mise en place d'un Comité de Suivi et d'Évaluation de l'Agenda 21 (CSE A21) et le lancement d'une démarche de Gestion Urbaine de Proximité en 2012.

Initialement portée par la ville d'Auch et traduite sous la forme d'une expérimentation baptisée « Conseil Consultatif de Quartier », les élus de l'Agglomération souhaitent dorénavant s'inscrire en phase avec les préconisations de la loi du 21 février 2014. Aussi, la participation des habitants est une composante essentielle et structurante du projet de rénovation urbaine et sociale du Grand Garros. Afin de renforcer les relations entre les acteurs publics et les habitants, les élus de l'agglomération et de la ville ont décidé la mise en place d'un « Conseil Citoyen » sur le quartier.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier du Grand Garros
Porteur de l'action	Grand Auch Agglomération En partenariat avec : services de l'Etat, ville d'Auch, bailleurs sociaux (OPH 32 et SAG), Centre Social CAF, CG 32, Région Midi-Pyrénées, adultes-relais, acteurs locaux, Ressources et Territoires.
Descriptif de l'action	Le Conseil citoyen est composé de 2 collèges avec, dans la mesure du possible, un nombre équivalent de membres volontaires : <ul style="list-style-type: none"> le collège « Associations » dont les membres sont issus des associations présentes sur le quartier du Grand Garros. le collège « Habitants » dont les membres ont été tirés au sort sur la liste électorale. De par leur expertise d'usage et leur connaissance du quartier prioritaire, les membres du Conseil Citoyen seront sollicités pour participer au Contrat de Ville, à l'Agenda 21, au programme de rénovation urbaine, à la Gestion Urbaine de Proximité et sur toutes questions concernant le quartier. Le Conseil Citoyen a aussi vocation à être force de propositions et d'initiatives et pourra se saisir plus particulièrement de certaines thématiques. Il sera associé à toutes les instances et groupes de travail du Contrat de Ville.

	<p>Le Président de l'agglomération et le Maire d'Auch, ou leurs représentants élus, pilotent et animent le Conseil Citoyen en lien avec l'Etat. Pour se faire, un accompagnement de proximité sera mis en place par le Grand Auch Agglomération via l'équipe de la salle polyvalente. Les partenaires institutionnels du Contrat de Ville seront sollicités et associés à ce Conseil Citoyen. À terme, après avoir développé une culture de la participation, l'agglomération souhaite tendre à une forme d'autonomisation du Conseil Citoyen.</p> <p>Dès janvier 2015, un programme d'accompagnement et de formation sera proposé aux membres du Conseil Citoyen afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Libérer la parole et construire un langage commun • Permettre l'appropriation de leur rôle • Définir le fonctionnement interne du Conseil Citoyen avec la réalisation d'une charte de fonctionnement <p>Durant l'année 2015, le Conseil Citoyen prendra progressivement sa place et son rythme de fonctionnement.</p>
Résultats attendus	<p>Participation du Conseil Citoyen à la vie du quartier, aux instances du Contrat de Ville et à la GUP</p> <p>Appropriation par le Conseil Citoyen de certaines thématiques</p> <p>Montée en charge du Conseil Citoyen en tant que force de propositions et vecteur d'initiatives locales</p> <p>Autonomisation progressive</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Moyens humains : service politique de la ville de l'agglomération (animation, accompagnement, relais), services des partenaires, adultes-relais, Ressources et Territoires.</p> <p>Moyens matériels : locaux sur le quartier, programme d'accompagnement par Ressources et Territoires, financements d'initiatives à terme.</p> <p><u>Coûts prévisionnels estimés :</u> Formation / accompagnement R&T : 8 595€ MAD de personnels GAA : 10 765€ MAD de locaux GAA (en cours d'estimation)</p>
Engagements financiers	<p>Mobilisation des moyens des différents partenaires notamment du GAA et de la ville d'Auch.</p> <p>Mobilisation de moyens spécifiques (notamment ACSE-CGET) pour le financement du programme d'accompagnement et des initiatives mises en place.</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>21/11/2014 : Installation du Conseil Citoyen</p> <p>12/12/2014 : au Comité Stratégique du Contrat de Ville</p> <p>19/12/2014 : Participation à la signature du Contrat de Ville</p> <p>Dès janvier 2015 : Programme d'accompagnement et de formation par Ressources et Territoires</p> <p>2015 : organisation et montée en puissance progressive</p> <p>Durée de l'action : 2015-2020</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Installation effective du Conseil Citoyen</p> <p>Participation aux instances du Contrat de Ville et de la GUP</p> <p>Mise en place du programme d'accompagnement</p> <p>Rédaction d'une charte de fonctionnement</p> <p>Nombre et assiduité des participants</p> <p>Nombre et fréquence des rencontres (formelles et informelles)</p> <p>Nombre de suggestions/initiatives proposées et réalisées</p> <p>Prise en compte des propositions du Conseil Citoyen dans les actions du Contrat de Ville</p>

Communication	<p>Représentativité des membres par rapport aux caractéristiques des habitants du quartier (âge, sexe, situation professionnelle...)</p> <p>Une communication spécifique a déjà été mise en place pour l'installation et la présentation du Conseil Citoyen.</p> <p>La communication se fera également via les outils de communication des différents partenaires, notamment ceux du Grand Auch Agglomération et de la ville d'Auch, et ceux développés dans le cadre du Contrat de Ville et du projet urbain.</p> <p>Idée du recueil des remarques, messages et proposition via un registre ou une « boîte à idées »+ création d'une adresse mail via la salle polyvalente (GAA).</p> <p>+ toute initiative de communication proposée par le Conseil Citoyen.</p>
---------------	--

**Contrat de Ville - Quartier du Grand Garros
Fiche Action N° 2**

Intitulé de l'action : MÉDIATEUR EN FAVEUR DE LA « PARTICIPATION DES HABITANTS »

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

La participation des habitants constitue une composante essentielle du Contrat de Ville.
La population doit prendre part à la réflexion menée par les pouvoirs publics.
Les habitants sont donc invités à enrichir le point de vue des acteurs institutionnels.

Afin de faciliter l'émergence de propositions que ce soit sous forme individuelle ou collective, un poste d'adulte dédiée à la participation des habitants va être mis en place.

Il aura pour mission d'accompagner les initiatives naissantes et les aider à se structurer.

Il prendra part également à l'animation du conseil citoyen en lien avec les correspondants du quartier et fera le lien avec le groupe des femmes des marches exploratoires.

Il sera un relais de terrain pour les partenaires institutionnels engagés sur le Contrat de Ville.
Ce poste est porté par une association locale TERUFAN, avec le soutien financier de la CAF.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier du Grand Garros
Porteur de l'action	Association TERRUFAN avec le soutien de la CAF et en partenariat avec le GAA, la ville d'Auch, les services de l'Etat.
Descriptif de l'action	Le médiateur est chargé des missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et accompagner les habitants ▪ Soutenir la mobilisation des habitants et la démarche participative ▪ Impulser et valoriser les initiatives ▪ Contribuer et participer aux réflexions menées par le conseil citoyen
Résultats attendus	Faire émerger les initiatives individuelles et collectives
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens humains : Recrutement d'un médiateur (1 ETP) Moyens matériels : locaux de l'association TERUFAN située sur le quartier
Engagements financiers	Pour 1 ETP médiateur via le dispositif adulte-relais : Financement ACSE : 80% du SMIC chargé Financement Région : 10% du SMIC chargé CAF et association TERUFAN : Financement du reste à charge
Calendrier de mise en œuvre	Début 2015 : recrutement du médiateur « Participation des habitants »

Indicateurs retenus pour l'évaluation	% du temps de travail passé avec les partenaires Nombre et type d'initiatives accompagnées Nombre et type d'initiatives réalisées
Communication	La communication se fera, si besoin, via les supports des différents partenaires notamment ceux de la CAF, de l'association TERUFAN, du Grand Auch Agglomération et de la ville d'Auch. Elle pourra également s'appuyer sur les outils développés dans le cadre du Contrat de Ville. De plus, une communication de terrain sera relayée par le centre social CAF, et les correspondants de quartier.

Intitulé de l'action Organisation de marches exploratoires de femmes sur le quartier du Grand Garros afin de recueillir le point de vue des femmes sur les atouts et les faiblesses du quartier vécu

Domaine ou champ concerné

- 1 Logement Habitat Cadre de vie
- 2 Santé
- 3 Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs
- 4 Emploi - Formation et développement économique
- 5 Prévention - Sécurité
- 6 Participation des habitants
- 7 Lutte contre les discriminations
- 8 Accompagnement social

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

La participation citoyenne occupe une place centrale au sein de la nouvelle politique de la ville.

La loi de programmation pour la ville et de cohésion urbaine du 24 février 2014 instaure en effet, le principe de co construction du Contrat de Ville avec les habitants du quartier.

Le diagnostic partagé de territoire a fait ressortir la nécessité de porter une attention particulière au public féminin qui est majoritaire sur le quartier (Garros : 58% et Hourre : 53%), que ce soit en termes d'accompagnement à la parentalité (Garros : 38,8% et Hourre : 30,1% de familles sont des familles monoparentales), d'accès à la santé, d'éducation, d'égalité femmes - hommes et de lutte contre les discriminations, de prévention, d'accès aux pratiques sportives, etc.

En outre, les femmes ont une parfaite connaissance de l'espace public par l'usage qu'elles en ont au quotidien. La lecture qu'elles peuvent avoir du quartier vécu constitue une source précieuse d'informations pour les décideurs locaux.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de leur donner la parole et de recueillir leur point de vue, grâce à l'instauration de marches exploratoires dans le quartier qui leurs sont spécifiquement dédiées. Ce dispositif consiste pour les femmes du quartier qui se sont portées volontaires, à constituer un groupe chargé d'explorer le quartier pour observer et analyser avec précision les atouts ou les faiblesses de l'espace urbain. Les marches vont s'effectuer à travers le site du Grand Garros principalement sur les itinéraires d'usage qu'elles empruntent quotidiennement pour se déplacer, se rendre à leur travail, aller à l'école, etc.

A l'issue du constat qui sera dressé, des solutions et préconisations seront formalisées, puis portées la connaissance des décideurs locaux. Ainsi, le point de vue des femmes du quartier viendra enrichir la réflexion menée sur le Contrat de Ville, et ce, sur toute la durée de vie du contrat.

Public concerné par l'action	Les femmes domiciliées sur le quartier du Grand Garros (<i>toutes typologies et générations confondues</i>) qui souhaitent intégrer la démarche.
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	Porteurs de l'action : le Centre Social CAF et l'Etat (la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, DDCSPP). Partenaires associés : GAA (salle polyvalente), le service social du Conseil Général du Gers, la Régie de quartier, l'Association TERRUFAN, les bailleurs sociaux, les membres du Conseil Citoyen, les services de l'Etat dans le GERS (Délégué du Préfet, DDS, DDT, DASEN) l'ARS, le Procureur de la République
Lien avec d'autres actions	- La gestion urbaine de proximité (GUP) - Le médiateur missionné pour accompagner « la participation des

	habitants », lequel est porté par l'association TERRUFAN - En lien avec les actions collectives développées par le Centre social CAF (ateliers, cours de FLI....) - En lien avec les actions mises en place dans le cadre du Contrat de Ville sur l'ensemble des volets : « Prévention Sécurité », Rénovation urbaine, Santé, Réussite éducative, Accompagnement social, Accès aux pratiques sportives et culturelles, Lutte contre les discriminations, Emploi, développement économique et formation etc.
Descriptif de l'action	- Constitution d'un ou plusieurs groupes de femmes pluri-générationnel - Réalisation des marches exploratoires au sein du quartier - Constat et recueil des observations émises par le groupe - Réflexion collective et analyse partagée des données recueillies sur les atouts et faiblesses de l'espace public - Formalisation des préconisations et des solutions à proposer - Echange avec les élus et les décideurs locaux et restitution des contributions - Evaluation du dispositif de marches exploratoires
Résultats attendus	- Recueillir le point de vue des femmes sur le quartier vécu afin qu'elles contribuent de manière effective à la réflexion collective engagée sur le Contrat de Ville, par delà les seuls aspects sécuritaires - Favoriser la libération de la parole du public féminin et amener les femmes à gagner progressivement en autonomie - Amener les élus et les décideurs locaux à prendre davantage en compte le point de vue des femmes du quartier
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens matériels et humains des différents partenaires Mise à disposition des locaux du centre social CAF
Engagements financiers	Budget prévisionnel estimé : 1 000 €
Calendrier de mise en œuvre	- recherche documentaire et sensibilisation du partenariat (septembre/octobre 2014) - réunion publique (novembre 2014) - constitution des groupes (novembre 2014) - calendrier précis des marches (décembre à mai 2015) - diagnostic (avril-mai 2015) - proposition des préconisations (avril-mai 2015) - restitution (élus, personnes responsables) (mai-juin 2015) - évaluation (juin 2015)
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Nombre et typologie des participantes Assiduité et participation Nombre de partenaires mobilisés Nombre et type de préconisations / prises en compte / réalisées Nombre de rencontres avec les responsables et décideurs locaux
Communication	- Sensibiliser et informer les institutions présentes sur le quartier de la démarche mise en place - Distribution de tracts sur les lieux de passage - Informer régulièrement des avancées auprès des membres du conseil citoyen, des partenaires associés et plus globalement les habitants du quartier

Intitulé de l'action Elaborer un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (dont sont victimes les habitants du quartier du Grand Garros, notamment celle liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ou encore au sexe à travers l'égalité femmes hommes.)

Domaine ou champ concerné

- 1 Logement Habitat Cadre de vie
- 2 Santé
- 3 Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs
- 4 Emploi - Formation et développement économique
- 5 Prévention - Sécurité
- 6 Participation des habitants
- 7 Lutte contre les discriminations
- 8 Accompagnement social

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

La lutte contre les discriminations constitue un pilier transversal des nouveaux contrats de ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion du 21 février 2014 prévoit en effet que la politique de la ville vise à « *concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers favorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée* ».

La lutte contre les discriminations traverse donc tous les champs de l'action publique et relève de la responsabilité de l'ensemble des partenaires associés au Contrat de Ville : services de l'Etat, collectivités, organismes en charge de missions de service public.

Elle a vocation en conséquence, à enrichir la réflexion menée sur les trois volets du Contrat de Ville : la cohésion sociale, la rénovation urbaine et le cadre de vie, l'emploi et le développement économique.

Pour autant, cette notion juridique est en soi complexe à circonscrire et à appréhender. C'est la raison pour laquelle, les partenaires locaux ont souhaité disposer d'un éclairage extérieur afin de les aider à identifier les pratiques pouvant être jugées comme discriminantes, dans l'optique d'y remédier via l'élaboration d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations.

Parmi les mesures qui seront déployées, certaines seront spécifiquement orientées en direction des habitants du quartier.

Le diagnostic des discriminations sur le territoire est financé par l'ACSE et sera réalisé par un prestataire, la société CISAME. Les études démarrent en novembre et les résultats sont attendus pour le mois de juin 2015.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier du Grand Garros
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	Porteurs de l'action : les partenaires signataire du Contrat de Ville par l'intermédiaire de leur référent, en lien avec la déléguée aux droits des femmes de la DDCSPP Accompagnement par le prestataire CISAME pour le diagnostic et appui du GIP « Ressources et Territoires » pendant la phase de diagnostic sur le volet formation action et pour l'élaboration du plan territorial
Lien avec d'autres actions	La lutte contre les discriminations est une action transversale, la réflexion qui est menée doit enrichir chacun des volets du Contrat de Ville.

	Lien avec la participation citoyenne : membres du conseil citoyen et le groupe de femmes des marches exploratoires
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer le groupe de travail - Réaliser le diagnostic sur les discriminations (atelier collectif, association des habitants) - Analyser de manière partagée les résultats - Elaborer un Plan Territorial de Prévention et Lutte contre les Discriminations (PTPLCD) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer des préconisations ▪ Définir un programme d'actions : mesures et moyens opérationnels à mettre en œuvre ▪ Mettre en place des actions au sein de chaque institution - Informer et communiquer - Evaluer le dispositif
Résultats attendus	<p>Mettre en place des mesures préventives et correctives</p> <p>Réduire les pratiques professionnelles discriminantes</p> <p>Réduire le nombre de victimes</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens matériels et humains des différents partenaires
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Novembre 2014 : constitution du groupe de travail et démarrage du diagnostic - 2 Décembre : réunion de lancement du groupe - Janvier 2015 à mai 2015 : analyse des discriminations vécues - Juin 2015 : résultats du diagnostic et des préconisations - A partir de juillet 2015 : Elaborer un Plan Territorial de Prévention et Lutte contre les Discriminations (PTPLCD) et dégager un programme opérationnel d'actions
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic - Réalisation d'un Plan Territorial de Prévention et Lutte contre les Discriminations (PTLCD)
Communication	Sensibiliser et informer les habitants du quartier via les outils de communication des différents partenaires. La communication pourra également s'appuyer sur les outils développés dans le cadre du Contrat de Ville et du projet urbain.

Intitulé de l'action : PROJET DE RÉNOVATION URBAINE

Domaine ou champ concerné

1 Logement Habitat Cadre de vie	X
2 Santé	<input type="checkbox"/>
3 Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
4 Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
5 Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
6 Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
7 Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
8 Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le quartier du Grand Garros présente de nombreux dysfonctionnements, dont une partie est due au cadre matériel :

- Les logements sont en quasi-totalité des logements locatifs sociaux (LLS) collectifs, des années 50-60. Malgré diverses interventions, leur vétusté et leur caractère qui contraste fort avec le reste de la ville les rendent très peu attractifs. Globalement, leur typologie n'est plus adaptée à la demande. On note une vacance importante et croissante, plus particulièrement dans certains immeubles, et le quartier n'est plus demandé par les candidats au LLS. Il est même le plus souvent refusé.

- Le quartier concentre les populations les plus pauvres et les plus en difficulté de l'agglomération, notamment les entrants qui n'ont pas d'autre choix, créant ainsi un effet de ghetto qui fait fuir les locataires qui le peuvent, ce qui aggrave encore la non-mixité sociale.

- Le pôle commercial, par sa configuration fermée, enclavée et concentrée au cœur des immeubles les plus disqualifiés, est en perte de vitesse et ne joue pas le rôle de centralité qui devrait être le sien.

- La trame viaire du quartier, faite d'impasses, crée une impression d'isolement, alors que le centre-ville est à faible distance. Elle empêche la circulation des transports en commun dans le quartier, elle rend difficile le maintien de la sécurité.

Ce constat aboutit à la nécessité d'une opération de rénovation urbaine d'envergure, avec la démolition de nombreux immeubles et du centre commercial, reconstruction de logements sociaux hors du quartier, et ouverture de celui-ci à une mixité fonctionnelle et sociale.

Public concerné par l'action	Tous les usagers, présents ou futurs, du quartier : les habitants, les commerçants et gestionnaires de services, les associations, les administrations. Ils seront associés à cette action.
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	Porteurs : Grand Auch Agglomération, la commune d'Auch et Office Public de l'Habitat du Gers (OPH 32) Acteurs associés : la Société Anonyme Gasconne de HLM (SAG), les services de l'Etat et les financeurs (Conseil général, Conseil régional via les fonds régionaux et les crédits européens, l'ANRU, Caisse des dépôts et consignations, Action logement, etc.)
Maître d'ouvrage (si différent du porteur de l'action)	Les maîtres d'ouvrage sont les porteurs de l'action et la SAG
Lien avec d'autres actions	Action en lien avec toutes celles qui nécessiteront des locaux ou du foncier dans le quartier ; également en lien avec les actions relatives à la sécurité et les transports (trame viaire), les actions concernant l'attractivité commerciale du quartier, le PLH (notamment la politique de peuplement) et la GUP
Descriptif de l'action	L'objectif global de l'action est de restaurer l'image et l'attractivité du quartier, ce qui passe notamment par : ➤ <u>Mener le projet de rénovation urbaine :</u> - rénover les immeubles conservés sur le site avec l'objectif

	<p>de l'"excellence environnementale" - en s'imposant la démarche éco-quartier - et l'efficacité énergétique maximale compatible avec l'existant (les immeubles reconstruits, essentiellement hors du quartier respecteront évidemment la réglementation thermique en vigueur).</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer le foncier à moyen et long terme pour permettre d'anticiper l'évolution du quartier. <p>➤ <u>Améliorer le cadre de vie et le fonctionnement du quartier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - démolir les immeubles les moins attractifs et ceux qui font obstacle à l'amélioration du quartier. - désenclaver le quartier en améliorant la trame viaire afin de faciliter les déplacements, la circulation des transports en commun ; améliorer la connexion entre le Garros et la Hourre et améliorer la sécurité. - reconstituer un pôle commercial et de services qui joue pleinement le rôle de centralité. <p>➤ <u>Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle du quartier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sortir du "tout logement" en favorisant l'implantation d'activités économiques. - sortir du "tout logement locatif social" en ne reconstruisant sur place que des logements plus diversifiés (accession à la propriété, petits collectifs, maisons de ville ...) - reconstruire des logements à bas loyer hors du quartier - porter une attention particulière aux relogements (parcours résidentiel positif, dynamique d'insertion pour les ménages en difficulté)
Résultats attendus	<p>Un quartier attractif et équilibré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouvert sur le reste de l'agglomération et bien relié à elle. - dont les deux parties, Hourre et Garros, sont bien connectées. <ol style="list-style-type: none"> 1) doté d'une mixité fonctionnelle et d'une mixité de peuplement. 2) sans logements dégradés et/ou énergivores. 3) avec un pôle commercial attractif, tant pour les habitants du quartier que pour l'extérieur. 4) normalement doté en équipements, services et activités. 5) où l'implantation d'équipements nouveaux est prévue et facilitée.
L'action est-elle nouvelle ?	Non.
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	<p>Par la réalisation d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PLH (en cours) - schéma directeur d'aménagement du quartier sud d'Auch et premières phases de l'étude d'aménagement du quartier du Grand Garros - contribution de l'OPH32
Moyens matériels et humains mobilisés	<p><u>Pilotage du projet</u> : Agglomération, Commune d'Auch, OPH32</p> <p><u>Études</u> : Bureaux d'études ADDENDA (Schémas directeurs) et PLACE (PLH). Contributions des partenaires (services de l'Etat, Conseil Général, OPH32, SAG ...)</p>
Budget prévisionnel	<p>Le projet de rénovation urbaine n'est pas encore complètement défini. Toutefois, une première approche à partir de ratios a permis au bureau d'études d'estimer cette action à plus de 100 millions d'€ HT. Elle comprend les interventions sur le bâti et les espaces publics.</p> <p><u>Les financeurs pressentis</u> : Ville, Agglomération, Etat, ANRU, Conseil régional, Conseil général, OPH32, SAG, Caisse des dépôts et consignations, Action logement.</p>

Calendrier de mise en œuvre	<p>Une étude de synthèse entre l'étude de requalification urbaine et la contribution de l'OPH32 est à réaliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin des études : 2ème trimestre 2015 • Premières opérations (constructions destinées au relogement des habitants touchés par les futures démolitions) : fin 2015 <p>Le calendrier précis des opérations sera réalisé après l'étude de synthèse.</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Etiquette énergétique des logements après rénovation (objectif : taux de logements classés A, B ou C = 100%) • M² de foncier disponible au Grand Garros en vue d'améliorer la mixité • Nombre d'arrêt de bus à l'intérieur du périmètre, fréquentation des transports en commun par les habitants du quartier • Surface et taux de locaux consacrés à un autre usage que le logement. • Taux de LLS parmi les résidences principales du quartier • % de vacance au sein du parc LLS du quartier
Communication	<p>Une communication spécifique Projet Urbain sera mise en place, dès début 2015, en complément des outils de communication des porteurs de l'action.</p>

Intitulé de l'action : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	X
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le quartier du Grand Garros connaît un processus de spécialisation sociale inquiétant. En effet, contrairement au reste de l'agglomération, ce quartier se caractérise par une fragilité sociale de sa population : des ménages aux revenus très modestes, une forte proportion de familles monoparentales, des ménages souvent tributaires des prestations sociales, des situations d'emploi souvent précaires. L'attractivité de ce parc est à l'épreuve et il tend à accueillir des ménages captifs.

Le Grand Garros rassemble 60% des logements sociaux de la Ville d'Auch et 55% de ceux de l'agglomération. L'offre de logements sociaux n'est pas répartie de façon homogène sur le territoire du Grand Auch puisqu'elle se concentre à 93% sur la ville centre et plus particulièrement sur le quartier du Grand Garros. Contrairement à Auch, les autres communes de l'agglomération connaissent une vacance quasi nulle avec parfois une demande de logement social supérieure à l'offre. En 2012, le taux de vacance dans le parc social à Auch est de 7%. Il concerne essentiellement le quartier du Grand Garros, où la vacance présente des caractéristiques différentes :

- une figure diffuse dans certains immeubles (témoin d'un déficit d'attractivité qui pourrait être compensé par une logique d'amélioration)
- une figure concentrée dans quelques bâtiments où elle atteint jusqu'à presque 30%. Le déclassement de cette offre d'habitat est particulièrement avéré.

L'enjeu au niveau de l'habitat est la revalorisation et la diversification de l'offre pour assurer une plus grande mixité de la population au niveau de l'agglomération. Sur le Grand Garros, une mixité de peuplement et le développement d'une offre en accession paraissent peu évidents mais possibles sous certaines conditions :

- la revalorisation de l'image du quartier,
- la définition de produits habitat attractifs qui permettront une reconquête progressive du quartier par les ménages de l'ensemble de l'agglomération,
- le développement d'une offre de logements sociaux sur toute l'agglomération,
- la mise en place d'une réserve foncière au sein du quartier
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux,
- la coordination de cette nouvelle offre t à l'échelle de l'Agglomération.

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat et qui va ainsi permettre de répondre à ces enjeux.

Public concerné par l'action	Habitants du Grand Auch Agglomération
Porteur de l'action	Grand Auch Agglomération En partenariat avec : Etat (DDT 32, PDALPD, etc.), Ville d'Auch et communes de l'agglomération, CG 32, Bailleurs sociaux
Descriptif de l'action	Le Programme Local de l'Habitat, en cours de finalisation sur le territoire du Grand Auch, va définir l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions. Outre les besoins en logement, le PLH va répondre aux besoins en hébergement et <u>favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain</u> . À partir d'un diagnostic partagé de

	<p>l'existant, le PLH définira les objectifs à atteindre, notamment la géographie préférentielle et la programmation de l'offre sociale nouvelle, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.</p> <p>Le projet de PLH du Grand Auch Agglomération s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire de l'habitat un levier de développement, un point d'appui de l'organisation d'une agglomération en émergence 2. Requalifier, renouveler et rééquilibrer l'habitat social 3. Réaffirmer le parc ancien privé comme composante clé du développement de l'habitat et de l'attractivité du territoire 4. Mieux prendre en compte les besoins et les parcours résidentiels des publics vulnérables <p>Le projet de renouvellement urbain du Grand Garros est un des éléments phares de la future politique de l'habitat. Sa mise en œuvre et ses conditions de réussite appellent une stratégie habitat investie et des conditions de mise en œuvre que le PLH permettra d'assurer. Il s'agit, en particulier, du rééquilibrage du parc social sur le territoire de l'agglomération et de l'élaboration de stratégies de peuplement prenant en compte les objectifs de mixité et d'équilibre de l'habitat. L'interaction entre Contrat de Ville et PLH va permettre une mobilisation de l'ensemble des partenaires autour de ces enjeux afin d'y apporter des solutions adaptées.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la géographie préférentielle de localisation future du parc social au titre de la reconstitution de l'offre du Grand Garros • Déterminer une stratégie de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération • Développer une diversité de l'habitat dans le quartier • Déterminer les besoins en logement adaptés et à bas loyers pour la reconstruction • Préciser les modalités d'accompagnement des habitants : publics vulnérables et foyers relogés dans le cadre du projet urbain • Mettre en place une instance partenariale de coordination (type conférence intercommunale du logement)
L'action est-elle nouvelle ?	Oui, premier PLH de l'agglomération
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens humains : Mobilisation des services de l'agglomération et de la ville + mobilisation des services des différents partenaires
Engagements financiers	Mobilisation des moyens des différents partenaires Mobilisation de moyens spécifiques en fonction du programme d'actions annuels.
Calendrier de mise en œuvre	2015 : Approbation du PLH
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Approbation du PLH Programmation de l'habitat social Création d'une instance partenariale de coordination Évolution du peuplement et de la vacance Mise en place d'une convention partenariale de relogement dans le cadre du projet de rénovation urbaine
Communication	Une communication se fera, si besoin, via les outils de communication du Grand Auch Agglomération et de la ville d'Auch.

Intitulé de l'action : GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	X
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Malgré la qualité de certains espaces extérieurs et la présence d'équipements diversifiés, le quartier du Grand Garros se caractérise par un bâti vieillissant et de nombreux dysfonctionnements urbains :

- Enclavement du quartier avec des difficultés d'accès et de circulation en interne
- Stationnement compliqué
- Présence de containers sur l'espace public et locaux poubelles dégradés
- Signalétique urbaine presque inexistante
- Organisation obsolète du pôle commercial
- Façades d'immeubles vieilles
- Halls et entrées d'immeubles dégradés
- Peu de sécurisation de l'espace public et de la circulation piétonne
- Sentiment d'insécurité sur certains espaces
- Etc.

En 2012, un diagnostic selon la méthodologie dite « en marchant » a été organisé avec la mobilisation des différents partenaires concernés et des habitants du quartier. Ce diagnostic a confirmé ces dysfonctionnements urbains.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) constitue un des volets majeurs de la Politique de la Ville. Elle se définit comme « l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle concerne différents acteurs qui doivent coordonner leur action afin d'améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants ». La Loi du 1er août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine définit trois objectifs prioritaires de la démarche GUP :

- « réduire les écarts socio-économiques entre les quartiers et le reste des agglomérations dont ils font partie,
- améliorer la qualité de vie et l'environnement des habitants et
- renforcer la participation ainsi que la coopération des différents partenaires impliqués dans la Politique de la Ville. »

La Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine réaffirme la place dans le Contrat de Ville de la démarche et des objectifs de la GUP qui sont également étendus au Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU).

L'objectif aujourd'hui est de fédérer les acteurs par la signature d'une convention d'engagement et la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier du Grand Garros
Porteur de l'action	Grand Auch Agglomération En partenariat avec : Etat, ville d'Auch, bailleurs sociaux (OPH 32 et SAG), Centre Social CAF, CG 32, Régie de quartier Garros Services, Association des commerçants du Garros, Conseil Citoyen, habitants
Descriptif de l'action	Une convention de Gestion Urbaine de Proximité constitue un cadre d'engagements opérationnels et doit répondre de manière concrète aux besoins majeurs du quartier afin de contribuer

	<p>réellement à l'amélioration du cadre de vie des habitants et au mieux vivre ensemble. Le programme d'actions annuel se construit autour de quatre orientations stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir un cadre de vie agréable et assurer une qualité de services aux habitants 2. Accompagner les actions de rénovation urbaine et pérenniser les acquis 3. Consolider les actions de lien social et favoriser la participation des habitants 4. Contribuer à la tranquillité publique, en lien avec le CISPD <p>Dès janvier 2015, les partenaires de la GUP se réuniront afin de prévoir la signature de la convention d'engagement et de définir le programme d'actions 2015 en fonction des priorités, son suivi et son évaluation.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Amélioration de la tranquillité publique • Promotion du vivre ensemble <p>Par :</p> <p>Signature de la convention GUP et constitution des groupes de travail</p> <p>Définition du programme annuel d'actions</p> <p>Réalisation d'actions concrètes</p> <p>Mise en place d'un suivi des dysfonctionnements</p> <p>Réactivation des diagnostics en marchant</p> <p>Création et coordination d'une démarche partenariale</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Non, en continuité d'une démarche existante
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle ?	Depuis 2012, le Grand Auch Agglomération a engagé une démarche GUP avec la réalisation de diagnostics en marchant, la mise en place de groupes de travail.
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens humains : coordonnateur GUP porté par le GAA + adulte-relais « Veille technique » porté par Garros Services + mobilisation des services des différents partenaires
Engagements financiers	Mobilisation des moyens des différents partenaires signataires de la convention + abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
Calendrier de mise en œuvre	Janvier 2015 : Comité technique GUP
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Signature de la convention d'engagement
Communication	La communication se fera, si besoin, via les outils de communication des différents partenaires notamment ceux du Grand Auch Agglomération et de la ville d'Auch. La communication pourra également s'appuyer sur les outils développés dans le cadre du Contrat de Ville et du projet urbain.

Intitulé de l'action : MÉDIATEUR « VEILLE TECHNIQUE ET SOCIALE »

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	X
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Malgré la qualité de certains espaces extérieurs et la présence d'équipements diversifiés, le quartier du Grand Garros se caractérise par de nombreux dysfonctionnements urbains. Un grand nombre de dégradations non réparées génèrent :

- l'impossibilité d'utiliser l'espace public et certains équipements
- des problèmes de sécurité
- un sentiment d'abandon
- un sentiment d'insécurité
- des coûts supplémentaires liés à l'accumulation de ces dégradations nécessitant à terme une réfection totale ou un remplacement

En 2012, un diagnostic « en marchant » réalisé avec la mobilisation des différents partenaires concernés et des habitants du quartier a confirmé ce constat.

En lien avec la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD), il est proposé de mettre en place une veille technique sur l'espace public et les parties communes des immeubles du Grand Garros.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier du Grand Garros
Porteur de l'action	Régie de quartier Garros Services En partenariat avec : Etat, ville d'Auch, Grand Auch Agglomération, bailleurs sociaux (OPH 32 et SAG), Association des commerçants du Garros, acteurs de proximité, Conseil Citoyen, habitants
Descriptif de l'action	Cette action consiste à la mise en place d'un poste de médiateur intégré à l'équipe de la Régie de quartier Garros Services. Placée sous la responsabilité de la direction de la Régie, cette personne assurera une présence de proximité afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une veille technique permanente sur les espaces publics et les parties communes des immeubles ▪ Assurer un reporting des dysfonctionnements repérés dans le cadre de la GUP ▪ Réaliser des interventions de maintenance simple dans les espaces communs des immeubles (ampoules, vitrage, interrupteur, ...) dans une logique de sécurisation des espaces après accord du bailleur ▪ Participer à l'amélioration de la tranquillité publique en recueillant les doléances générales des habitants en matière de sécurité, de dégradations en lien avec les instances du CISPD et de la GUP ▪ Engager le dialogue et orienter les habitants en difficultés sur les services publics de proximité compétents. ▪ Prévenir les actes d'incivismes par la présence et le dialogue. ▪ Réguler, apaiser, solutionner les conflits et faciliter les relations de voisinage. ▪ Créer du lien pour susciter de la solidarité entre habitants et

Résultats attendus	<p>concourir au lien social dans l'espace public.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en synergie avec les partenaires compétents en fonction des thématiques (notamment avec les autres postes adultes-relais). <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Amélioration de la tranquillité publique • Promotion du vivre ensemble <p>Par :</p> <p>Une présence de proximité permanente sur le Grand Garros Un repérage et un suivi réguliers des dysfonctionnements Des petites réparations rapides et réactives Un travail de médiation sociale</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Moyens humains : Recrutement d'un médiateur (1 ETP) + encadrement par la direction de Garros Services</p> <p>Moyens matériels : locaux sur le quartier, véhicule utilitaire, matériel informatique et téléphonie, programme de formation à mettre en place</p>
Engagements financiers	<p>Pour 1 ETP de médiateur via le dispositif adulte-relais :</p> <p>Financement ACSE : 80% du SMIC chargé Financement Région : 10% du SMIC chargé Garros Services : Financement du reste à charge</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>Fin 2014 : validation de la fiche de poste et du profil Début 2015 : lancement du recrutement</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Mise en place du repérage et du suivi des dysfonctionnements (par exemple outil type tableau de suivi) Participations à certains groupes de travail de la GUP et du CISP Nombre et type de petites réparations réalisées Nombre et type de relais / liens / médiations avec les habitants Mise en place d'un tableau de suivi mensuel ou trimestriel</p>
Communication	<p>Via les outils et l'équipe de la Garros Services. De plus, une communication de terrain pourra être relayée par les correspondants de quartier et le centre social notamment.</p>

Intitulé de l'action : PERENNISER, DEVELOPPER L'ACTIVITE EXISTANTE ET PREVENIR LES DIFFICULTES

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Les commerçants existants sur le quartier perdent sur cette dernière année entre 10 et 20% de leur chiffre d'affaires. En 2013, deux entreprises ont cessé leur activité sur le quartier. Les seules perspectives sont soit un déménagement de l'activité ou soit que des travaux très importants à court terme s'engagent de manière à désenclaver le centre commercial et à le repositionner sur le quartier.

Les entreprises implantées dans le quartier manquent souvent d'information et de moyens pour se développer : méconnaissance des possibilités de développement, manque de moyens financiers, défaut d'accompagnement... Parallèlement il est à noter un taux d'échec important des nouvelles entreprises. Certaines entreprises implantées dans le Grand Auch et souhaitant se développer méconnaissent les possibilités d'implantation dans le quartier du Garros ou appréhendent de s'y implanter.

L'action consiste donc à pérenniser les activités existantes et prévenir les difficultés par un accompagnement personnalisé par des professionnels.

Public concerné par l'action	Tous les commerçants du quartier du Garros soit : <ul style="list-style-type: none"> - Pharmacie du Garros - Carrefour Express - Tabac/presse du Garros - Crédit Agricole - La Poste et la banque postale - Laverie du Garros - Boucherie L'Atlas <p>Toute entreprise artisanale, commerciale ou libérale implantée au Grand Garros ou toute entreprise implantée dans le Grand Auch et étudiant les possibilités d'implantation au Grand Garros.</p>
Porteur de l'action	GAA - Ville d'Auch et l'Etat en partenariat avec les chambres consulaires et l'O.P.H du Gers
Descriptif de l'action	<u>Mise en place de 2 axes principaux</u> : 1 - Travailler l'aménagement d'un pôle commercial ouvert sur le parking pour permettre aux chalandes de se sentir en sécurité. Pendant les travaux, il pourrait être organisé une relocalisation des activités commerciales existantes dans un bâtiment appartenant à un privé (900 m ² disponibles) contiguë au quartier avec des baux précaires et un engagement à revenir dans le quartier à l'issue des travaux. 2 - Accompagner les entreprises vers le développement de leur activité : étude des différentes possibilités de croissance, montage prévisionnel, aide à la mise en place de financements bancaires et prêts d'honneur en fonction de l'éligibilité de l'entreprise. Suivi des entreprises afin de prévenir les difficultés : mise en place de tableaux de bord, point trimestriel de suivi.
Résultats attendus	Pérennisation des activités commerciales, artisanales et libérales

	<p>existantes. Modernisation des locaux commerciaux actuels. Développement des entreprises du quartier Attraction de nouveaux porteurs de projets.</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Le projet d'aménagement du pôle commercial sera revu dans le cadre du projet de rénovation urbain. Accompagnement rapproché sur site par les structures consulaires à travers une mission visant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appui au développement : analyse, conseil, coaching des projets de développement : 30j/an (3 entreprises) - L'appui aux entreprises en difficulté : analyse, conseil, accompagnements personnalisés : 15j/an (3 entreprises) - L'animation collective sur site : concertation, coordination, promotion, mobilisation de dirigeants : 18j/an <p>Total estimé 63j/an (coût complet d'un conseiller : 480€/j max) soit 30 240€ => A affiner avec le prestataire retenu.</p>
Engagements financiers	Faire évaluer par un expert la démolition de l'ilot central et la reconstruction de nouveaux commerces autour de la place de la Fontaine : Axe important traité dans le cadre de la rénovation urbaine.
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Nombre (de commerces) d'entreprises pérennisées (pérennité à 3 ans, 5 ans) Nombre d'ouvertures commerciales Nombre de reprises d'entreprises (pérennité à 3 ans, 5 ans) Nombre d'emplois créés</p>
Communication	<p>Radio Presse régionale et presse nationale Sites Internet des collectivités territoriales et des chambres consulaires Campagne publicitaire abris bus + sucettes ville + campagne publicitaire. Communication mise en place dans le cadre du projet urbain Communication à destination des entreprises du quartier par les chambres consulaires</p>

Intitulé de l'action : RELANCER LE MARCHÉ DE PLEIN VENT

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Il existe sur le quartier, depuis plus de 3 ans, un marché de plein vent situé place de la Fontaine qui a lieu chaque mardi. La moyenne des commerçants non sédentaires présents reste faible. En moyenne six étals et très peu d'activités représentées. Les secteurs d'activités représentés sont essentiellement l'alimentaire (3 activités), l'équipement de la personne (2 activités) et 1 fleuriste. Il reste méconnu du grand public et des professionnels. Ce marché vient en complémentarité des marchés déjà existants qui se tiennent le jeudi en basse ville et le samedi en haute ville à Auch. Il n'existe pas de concurrence entre ces trois marchés.

L'objectif est donc dynamiser ce marché par la venue de nouveaux commerçants et par des secteurs d'activités spécifiques afin de lui donner une véritable identité. Une fois ce marché relancé et conforté, une réflexion sera à conduire en vue d'imaginer de nouvelles formules en lien avec l'évolution du quartier (par exemple, créer un marché le dimanche matin qui n'existe pas sur la ville à ce jour)

Public concerné par l'action	Les producteurs, les commerçants non sédentaires
Porteur de l'action	Ville d'Auch en partenariat avec les chambres consulaires en particulier la Chambre d'Agriculture avec le réseau « Bienvenue à la ferme ».
Descriptif de l'action	<p>Trouver des activités complémentaires pour pérenniser le marché de plein vent sur l'ensemble de l'année.</p> <p>Recenser le nombre de mètres disponibles pour accueillir de nouvelles activités.</p> <p>Travailler avec le réseau « Bienvenue à la ferme » pour implanter de nouveaux producteurs afin de donner à ce marché une identité spécifique.</p> <p>Amener également des activités complémentaires comme des camions d'outillage et porter des animations au cœur du marché.</p> <p>Travailler cette action en partenariat avec les BTS Management des Unités Commerciales du Lycée Pardailhan en vue d'une étude sur le volet communication de ce marché.</p>
Résultats attendus	<p>Création de nouvelles activités sur le marché et recherche de complémentarité avec par exemple un camion d'outillage</p> <p>Amélioration de la fréquentation du marché par la venue de résidents du quartier et d'extérieurs</p> <p>Pérennisation du marché sur l'ensemble de l'année</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Non, en continuité d'une opération existante
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	Existence d'un marché depuis 3 ans regroupant en moyenne six activités
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Pas de besoin matériel spécifique. 3 bornes électriques d'installation sont déjà disponibles.</p> <p>En humain : Présence d'un placier de la ville d'Auch et relais avec les chambres consulaires.</p>

Engagements financiers	Engagement sur la partie communication avec la mise en place de ce marché sur des panneaux entrée de ville. Coût environ 3 000 €.
Calendrier de mise en œuvre	Mars 2015
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Nombre et évolution de commerçants non sédentaires. Nombre et évolution de mètres linéaires occupés Progression du Chiffre d'Affaire des commerçants sédentaires
Communication	Développer la communication autour de ce marché par un référencement au niveau des marchés du Gers Obtenir une présence sur les sites Internet des différentes chambres consulaires, de l'office du tourisme et des différentes collectivités territoriales Référencer ce marché sur les panneaux d'entrée de ville Inaugurer ce nouveau marché

**Contrat de Ville - Quartier du Grand Garros
Fiche Action N° 11**

Intitulé de l'action : ATTIRER DE NOUVEAUX PROJETS, PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

L'attractivité économique s'analyse à travers la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques venant de l'extérieur. Aujourd'hui très peu de porteurs de projets s'intéressent au quartier du Grand Garros en raison d'une mauvaise image récurrente, d'une inquiétude à investir pour des raisons de sécurité et d'un vieillissement de l'appareil commercial. Ce qui se traduit par une non occupation des locaux commerciaux. Toutefois une population aurait envie d'entreprendre mais elle se heurte à des difficultés trop nombreuses : manque d'information, absence de ressources de financement, défaut d'accompagnement, etc.

Cette action consiste donc à mettre en place une véritable stratégie visant à promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projets émergents extérieurs au quartier ou issus du quartier en vue de leur installation sur le Grand Garros.

Public concerné par l'action	Tout porteur de projet interne ou externe au territoire Objectif : Impulser, soutenir et accompagner toute initiative d'installation sur le quartier.
Porteur de l'action	GAA - Ville d'Auch et l'Etat en partenariat avec les chambres consulaires et L'Office Public de l'Habitat du Gers
Descriptif de l'action	Développer une politique d'implantation de commerçants sédentaires sur le territoire en modernisant les locaux commerciaux. Développer des activités de service sur le territoire. Mettre en place un point conseil pour faire émerger et accompagner les projets d'activité artisanale, commerciale ou libérale de création d'entreprise jusqu'à l'éventuelle immatriculation de l'entreprise (dispositif CitésLab) Travailler sur les emplacements les plus pertinents pour les accueillir. Organiser des réunions de sensibilisation et d'information sur la création d'entreprise dans le quartier. Mettre en place un maillage entre l'adulte relais, Pôle Emploi, la Mission Locale et les structures consulaires pour l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet. Travailler également sur le recensement parcellaire à proximité du Gers pour faire émerger une pépinière agricole.
Résultats attendus	Émergence et accompagnement de nouveaux porteurs de projets Implantation de nouvelles activités complémentaires sur le quartier Pérennisation des entreprises créées par un accompagnement individualisé dans les 3 premières années de leur installation
L'action est-elle nouvelle ?	Oui en partie à travers l'accompagnement des chambres consulaires

Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	Des accompagnements à la création existent déjà notamment via les chambres consulaires
Moyens matériels et humains mobilisés	Réfection de l'existant puis voir des travaux plus importants de remodelisation du pôle commercial dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Les chambres consulaires, le manager de centre-ville, l'adulte relais. Le dispositif CitéLab permet de : <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, former, détecter - Conseiller sur les démarches de création d'activité - Accompagner les porteurs de projet dans l'étude de leur projet - Valider la viabilité du projet - Accompagner le lancement de l'entreprise (suivi sur les premiers mois) <u>Estimation du projet :</u> 1j/semaine sur le périmètre du Garros, en proximité, soit 45j/an. Mobilisation de moyens spécifiques pour la stratégie d'implantation d'entreprises, soit 10j/an (selon nombre de dossiers). Total estimé : 55j/an (coût complet d'un conseiller 480/j) soit 26 400€ => A affiner avec le prestataire retenu.
Engagements financiers	Dispositif CitésLab financé par la CDC à 50% la 1 ^o année et dégressif sur 3 ans.
Calendrier de mise en œuvre	2015 - 2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Nombre de création d'entreprises - Pérennité à 3 ans Nombre d'emplois créés Bilan des personnes accompagnées
Communication	Radio Presse régionale et presse nationale Sites Internet des collectivités territoriales et des chambres consulaires Participation à des forums sur l'investissement, la création d'activités etc...

Intitulé de l'action : Mise en place d'une structure chargée d'accompagner, d'informer, de conseiller les associations et les aider à mutualiser leurs moyens humains et matériels

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le diagnostic de territoire a posé un double constat :

- les habitants du quartier ne fréquentent pas les associations (pratiquants et bénévoles), l'offre associative proposée ne répond pas aux besoins des habitants.
- les structures associatives ont besoin d'être confortées au niveau de l'encadrement (emploi, formation), de la connaissance du public.

Face à ce constat, il est apparu nécessaire de créer une structure d'accompagnement des associations.

Il existe sur le territoire un groupement d'employeurs dédié à la pratique du basket et de l'athlétisme qui peut porter ladite structure.

L'action consiste à élargir ce groupement d'employeurs à l'ensemble du milieu associatif en vue d'exercer les missions suivantes:

- Développement, coordination de l'emploi associatif sur le territoire
- Information, conseil, accompagnement, soutien aux projets des associations locales, et des habitants du quartier pour favoriser leur implication dans la vie associative
- Formation des salariés et des bénévoles des associations locales
- Mutualisation des moyens humains et techniques des associations

Public concerné par l'action	Tout public (habitants du quartier, associations, collectivités)
Porteur de l'action	Groupement d'employeurs en lien avec le Dispositif Local d'accompagnement (DLA) et la déléguée départementale à la vie associative (DDVA)
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir le groupement d'employeurs existant: modifier ses statuts et ses missions - Informer les associations et les collectivités des possibilités offertes par la structure - Recruter un salarié pour renforcer les moyens du groupement d'employeur - Rechercher un local adapté au groupement d'employeur - Prévoir l'aménagement des locaux (informatique, bureautique, etc.)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La mutualisation effective des moyens entre associations - Développement de l'emploi associatif - Développement de la formation des encadrants et bénévoles sur le quartier - Augmentation du nombre d'associations adhérentes au groupement d'employeurs - Création de nouvelles formes d'animation ou de nouvelles

	<p>activités associatives sur le quartier du Grand Garros</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centralisation de l'information sur l'emploi, la formation, la vie associative - Augmentation dans les associations du nombre d'adhérents résidant au Garros - Développement de la mixité dans la vie associative du quartier
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - nouveau local à définir - matériels bureautique et informatique - 1 emploi aidé affecté au groupement d'employeurs - 1 poste FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) sollicité - le soutien du DDVA (Délégué Départemental à la Vie Associative) - et du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	- Premier trimestre 2015
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'associations adhérentes au groupement d'employeurs - nombre d'emplois créés au sein du groupement - nombre de pratiquants (sexué) domiciliés au Garros - nombre d'actions proposées aux habitants du Garros
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion des associations - Assemblée Générale des associations - Evénements - Plaquettes d'informations - Sites internet, réseaux sociaux

Intitulé de l'action : Gérer les besoins d'emplois et de compétences sur le territoire - GPECT

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le tissu économique local de la ville d'Auch regroupe 1 671 établissements dans le champ des activités marchandes (hors agriculture) en 2008, dont 14 de 50 salariés et plus. Le secteur des services est dominant et est en croissance. 8 zones d'activités sont recensées sur le territoire, et un projet de zone est en cours d'aménagement (ZA Mouliot).

Entre 1999 et 2006, l'augmentation de l'emploi est rapide (+ 1277 emplois) alors que la population est en diminution (-366 habitants). En 2006, le nombre d'emplois sur le territoire s'élève à 16 187. L'augmentation du nombre d'emploi ne profite pas exclusivement aux habitants d'Auch. En effet, les actifs viennent de plus en plus des communes périphériques.

Au cœur d'un bassin d'emploi de plus de 30 000 habitants, Auch constitue un pôle économique structurant à l'ouest de Toulouse. Comme déjà évoqué, 3/5 des emplois sont occupés par des personnes ne résidant pas sur la commune : ce déséquilibre entre le nombre d'emplois proposés par le territoire et le nombre d'actifs résidents pose le problème de la maîtrise des déplacements, de la dispersion de l'habitat ainsi que de la mixité sociale sur le territoire.

Des projets sont mis en place afin de densifier le tissu économique et d'attirer les entreprises notamment par la modernisation ou l'extension de zones d'activités existantes. La Ville crée également de nouvelles zones d'activité (Mouliot) et développe le très haut débit. En centre-ville, des opérations tendent à stimuler le commerce de proximité et l'artisanat, comme L'Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA), aujourd'hui dénommée Opération Collective Urbaine (OCU).

Cette action consiste à la mise en œuvre, dans le cadre des missions du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPE-P) et avec l'ensemble des acteurs concernés, d'une méthodologie d'intervention partagée afin de répondre aux besoins d'emplois et de compétences du territoire et concilier ainsi les intérêts de l'entreprise et des salariés, la performance et la sécurisation des parcours professionnels. Il s'agit de faire coïncider au mieux la qualification des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises, selon une vision de long terme.

Public concerné par l'action	Les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi. Une attention particulière sera portée sur les habitants du Grand Garros.
Porteurs de l'action Acteurs associés	Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPE-P) <u>Acteurs principaux associés :</u> GAA (service développement économique), les chambres consulaires, Gers Développement, le Conseil régional, OPCA, les groupements d'employeurs et la Commission Mixte Paritaire Locale (qui porte cet objectif dans son plan d'action 2015)
Lien avec d'autres actions	- Action(s) sur l'attractivité du territoire - Actions sur la formation - Charte Entreprises et Quartier....

Descriptif de l'action	<p>L'action comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un volet « besoins des entreprises - développement de l'emploi » pour valider le diagnostic et envisager l'avenir : quels seront demain les métiers recherchés, les emplois menacés, les éventuelles difficultés de recrutement ? quels risques d'écart entre les compétences requises et les compétences disponibles à court et moyen terme ? - Un volet « compétences - formation » pour promouvoir en amont le développement des capacités d'évolution et de l'employabilité de chaque salarié ou demandeur d'emploi : quels atouts et quelle expérience à valoriser ? quelles actions d'accompagnement ou de formation ? <p>L'action devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les mutations économiques et en prévenir les conséquences sociales. - Dynamiser l'accompagnement des entreprises et contribuer à renforcer l'attractivité du territoire. - Apporter une réponse plus pertinente adaptée et plus rapide au décalage récurrent entre l'offre et la demande sur le marché local du travail. <p>Pour se faire, des actions en direction des entreprises du territoire seront mises en place, par exemple : réunions « petit déjeuner » avec les entreprises signataires de la Charte Entreprises et Quartier, rencontres avec les entreprises souhaitant s'installer ou se développer à Auch notamment dans le cadre des zones d'activités, etc.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et pérennité de la démarche - Repérage et accompagnement des besoins en emplois et en compétences des entreprises - Rapprochement entre les entreprises et les demandeurs d'emploi - Développement des interactions entre les entreprises et la formation professionnelle tout au long de la vie - Proposition d'une offre d'accompagnement des actifs et demandeurs d'emploi pour faciliter les mobilités professionnelles, favoriser la sécurisation des parcours professionnels et l'élévation des niveaux de compétence ou leur adaptation
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Les moyens du SPE-P « Contrat de Ville » et des autres partenaires
Engagements financiers	Les moyens de droit commun du SPE-P « Contrat de Ville »
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage : 2015 Continuité suivant les besoins des entreprises.
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises mobilisées - Nombre d'actions d'accompagnement et/ou de formation mises en place - Nombre de demandeurs accompagnés vers l'emploi par cette démarche
Communication	

Intitulé de l'action : Activer le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion par l'activité économique des habitants du quartier

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le Contrat de Ville et plus particulièrement le volet rénovation urbaine devrait générer de nombreux marchés publics. La commande publique constitue un levier intéressant pour promouvoir l'emploi par l'activité économique et la clause sociale permet d'agir en ce sens. Les habitants du quartier du Grand Garros sont particulièrement touchés par des problèmes d'accès à l'emploi, de formation, et d'insertion.

L'idée est donc d'activer les dispositifs des clauses sociales en faveur des publics en difficulté (demandeurs d'emplois, personnes en insertion...) sachant que le code des marchés publics offre plusieurs solutions juridiques.

L'article 14 du code des marchés publics fait de l'insertion une condition d'exécution du marché, l'entreprise qui soumissionne s'engage à réserver une part des heures de travail générées par le marché à la réalisation d'une action d'insertion. L'article 14 est utilisé dans 99% des projets de rénovation urbaine (source ANRU 2011).

L'article 30 porte sur les marchés dont l'objet même est l'insertion. Il donne la possibilité d'acquies directement des prestations d'insertion auprès de structures agréées. Ces prestations d'insertion recouvrent différents champs d'activités d'activité : nettoyage de la voirie, entretien des espaces verts etc. Ces marchés dits de « services de qualification et d'insertion professionnelles » relèvent d'une procédure allégée.

Enfin, l'article 15 qui porte sur les marchés réservés. Il s'agit de marchés dans lesquels tout partie des lots, est réservé à des structures employant majoritairement des personnes handicapées dans l'objectif de leur insertion.

L'action consiste donc à recourir à l'ensemble des leviers offerts par le code des marchés publics de manière à promouvoir l'insertion des personnes résidentes sur le quartier via les marchés publics générés par le Contrat de Ville.

Public concerné par l'action	Publics en difficulté (public en demande d'insertion professionnelle, demandeurs d'emploi...) prioritairement issus du Grand Garros. Privilégier le public bénéficiant d'un accompagnement IAE.
Porteur de l'action	Les maîtres d'ouvrage du projet de rénovation urbaine : GAA + Ville Auch + OPH 32 Les financeurs potentiels : les maîtres d'ouvrage + État + Conseil Général + Région
Descriptif de l'action	Mobiliser les maîtres d'ouvrage en vue d'insérer des clauses sociales (Art. 14, Art. 30, Art. 15) dans les marchés publics liés au Contrat de Ville Veiller à l'identification, l'accompagnement et au besoin la formation en amont le public du Garros de manière à le rendre

	<p>opérationnel</p> <p>Veiller à l'accompagnement des entreprises dans leur recrutement, s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses et faire un reporting de ces actions.</p> <p>Mobiliser les organismes de l'IAE , voire le cas échéant le facilitateur de clauses ou tout autre dispositif d'accompagnement en vue d'aider les maîtres d'ouvrage dans cette démarche.</p> <p>Cette action portera une attention particulière aux résidents du Grand Garros et aux marchés publics réalisés sur le périmètre du Quartier Prioritaire, mais pourra être incluse dans une action départementale par souci de cohérence et pour élargir les financements potentiels ou faire l'objet d'une mission spécifique.</p>
Résultats attendus	<p>Développer le nombre de marchés publics favorisant l'insertion dans le cadre du Contrat de Ville</p> <p>Permettre prioritairement l'insertion professionnelle des résidents du Grand Garros</p>
L'action est-elle nouvelle ?	<p>Une action de promotion et d'accompagnement de la clause d'insertion dans les marchés publics réalisés sur le département est portée depuis plusieurs années par le Conseil Général et l'État. L'insertion professionnelle est une priorité pour l'ensemble des marchés publics de la Ville, de l'Agglomération et de l'OPH 32.</p>
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	<p>Le CG32 et l'État conventionne avec un prestataire (Gers Initiatives) un poste de facilitateur : un chargé de mission à mi-temps par Gers Initiatives est mobilisé auprès des donneurs d'ordre pour systématiser le recours à la clause dans les marchés publics, auprès des prescripteurs et du réseau de l'IAE pour identifier des candidats, auprès des entreprises pour leur présenter des candidats et s'assurer du profil des salariés embauchés et de leur accompagnement.</p> <p>Les maîtres d'ouvrage (Ville, Agglomération et OPH 32) œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle au moyen de l'ensemble des dispositifs existants dans le cadre d'une commande publique : 43000h d'insertion dans les marchés de la Ville en 2013</p>
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>A définir selon la décision de l'ANRU et la définition du projet de rénovation urbaine</p> <p>Moyens humains mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques et marchés des maîtres d'ouvrage - Possibilité de faire appel à un facilitateur des clauses via l'existant ou en faisant appel à une mission spécifique
Engagements financiers	<p>En attente de la décision ANRU et de la définition du projet de rénovation urbaine</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>2015 et suivant le calendrier du projet de rénovation urbaine</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Nb de marchés clausés, réservés et d'insertion professionnelle</p> <p>Nb d'heures d'insertion</p> <p>Nb de salariés bénéficiaires d'heures de travail : dont résidents du Grand Garros, dont accompagnement IAE</p> <p>Nb de sorties positives (CDI, CDD > 6 mois, formation qualifiante...)</p>
Communication	<p>Supports et moyens de communication du projet de rénovation urbaine</p>

Intitulé de l'action : MÉDIATEUR « ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI »

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le quartier du Grand Garros se caractérise par une population plus précaire face au marché du travail que sur le reste de l'agglomération. En effet, le taux de chômage sur le quartier prioritaire atteignait 22% en 2011 contre 11% sur le Grand Auch. Les jeunes de 15 à 24 ans avec 45% et les femmes avec 25% sont plus particulièrement touchés. Entre fin 2010 et fin 2011, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ont connu une augmentation de 18% pour le Grand Garros (11% pour la ville d'Auch). A cette difficulté d'accès à l'emploi, s'ajoute un plus faible niveau de qualification des habitants du Grand Garros (37% ont un très bas niveau de formation c'est-à-dire inférieur au brevet des collèges). 28% des auscitains bénéficiaires du RSA résident au Grand Garros, soit 289 personnes.

Les partenaires dans les champs de l'insertion professionnelle et de la formation relèvent également différentes problématiques dans l'accès à l'emploi des habitants du Grand Garros : problèmes d'accès à la formation, méconnaissance du marché du travail et existences de freins périphériques à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, barrière de la langue, etc.).

Cette action consiste donc à aller vers les habitants demandeurs d'emploi, les accompagner vers les structures dédiées et leur permettre d'accéder à l'information.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier du Grand Garros en particulier les personnes en recherche d'emploi
Porteur de l'action	Grand Auch Agglomération En partenariat avec : services de l'Etat, ville d'Auch, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, service de médiation sociale et de prévention contre l'exclusion des jeunes, Chambres consulaires, CAF, CG 32, Région Midi-Pyrénées, acteurs de l'insertion par l'activité économique
Descriptif de l'action	Le médiateur sera intégré à l'équipe opérationnelle de la salle polyvalente et assurera une présence de proximité. Son rôle consiste à aller vers et nouer le contact avec les habitants du quartier afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer et détecter les demandeurs d'emploi démotivés, établir le dialogue, les écouter, les orienter, voire les accompagner physiquement vers les partenaires adaptés et lieux d'accueil dédiés à l'insertion sociale et professionnelle ▪ Accompagner et orienter les habitants dans toutes les démarches annexes à la recherche d'emploi (mode de garde, mobilité, administratif...) ▪ Informer et favoriser une meilleure appropriation par les habitants des dispositifs existants ▪ Identifier les habitants du quartier non suivis ou éloignés du Service Public de l'Emploi et relayer les problématiques du quartier repérées et identifiées ▪ Etre un relais de proximité pour les acteurs locaux, une ressource de proximité pour le diagnostic des problématiques des publics

	Afin de faciliter la connaissance des acteurs de l'emploi du territoire et le partenariat, des temps « d'immersion » seront mis en place dans les structures partenaires lors de la prise de poste : Pôle Emploi, Mission Locale, acteurs de l'insertion par l'activité économique.
Résultats attendus	Renforcement de la présence de proximité afin de soutenir le retour à l'emploi Accompagnement des demandeurs d'emploi démobilisés vers les structures dédiées et vers l'emploi Meilleure appropriation des dispositifs existants par les habitants et amélioration de l'accès à l'information Renforcement du partenariat de proximité Diagnostic des freins et des problématiques spécifiques des publics du Grand Garros
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens humains : Recrutement d'un médiateur (1 ETP) + encadrement par la coordinatrice de quartier Moyens matériels : locaux sur le quartier, matériel informatique et téléphonie, programme de formation via le CNFPT et/ou Ressources et Territoires
Engagements financiers	Pour 1 ETP médiateur via le dispositif adulte-relais : Financement ACSE : 80% du SMIC chargé Financement Région : 10% du SMIC chargé GAA : Financement du reste à charge
Calendrier de mise en œuvre	Début 2015 : recrutement du médiateur « accompagnement vers l'emploi »
Indicateurs retenus pour l'évaluation	% du temps de travail passés avec les partenaires Nombre de personnes ayant bénéficié d'une première information Nombre de personnes suivies sur au moins 3 rendez-vous Profil et type d'usagers (% de personnes RSA, de moins de 25 ans, de femmes, en situation de handicap) Nombre et type de relais / accompagnements effectués (prise de rendez-vous, rédaction de CV, accompagnement physique...) Mise en place d'un tableau de suivi mensuel ou trimestriel
Communication	La communication se fera, si besoin, via les supports des différents partenaires notamment ceux du Grand Auch Agglomération et de la ville d'Auch. Elle pourra également s'appuyer sur les outils développés dans le cadre du Contrat de Ville. De plus, une communication de terrain sera relayée par les correspondants de quartier, le centre social et la régie de quartier notamment.

Intitulé de l'action : ACTION DE REMOBILISATION SOCIALE -Déployer dans le cadre du PDI et du FSE une ou plusieurs actions soutenues par le Conseil Général portant sur la remobilisation sociale en direction des habitants du quartier ne disposant pas des repères sociaux fondamentaux indispensables pour amorcer un parcours d'insertion.

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input checked="" type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le quartier du Grand Garros concentre sur son périmètre une population plus fragile que sur le reste de l'agglomération.

Les habitants cumulent bien souvent de multiples difficultés : faible niveau de ressources, faible niveau de qualification, barrière de la langue, mal-logement, méconnaissance des dispositifs d'aides existants, confusion face à la diversité d'interlocuteurs, isolement, problèmes de garde, problèmes de mobilité...

Par-delà ces freins dits classiques, les acteurs locaux ont pu constater chez certains publics « *qu'ils ont à connaître* » ou qui se sont adressés à eux, l'adoption de comportements peu appropriés et une relative méconnaissance des repères sociaux, voire chez certains une perte progressive des codes du « savoir être » indispensables à la vie en société, avec parfois des problématiques psycho-sociales.

L'ensemble de ces freins ont pour conséquence directe l'impossibilité pour les acteurs locaux de proposer et d'accompagner durablement ces publics sur les dispositifs réglementaires (*formation qualifiante, emploi, apprentissage ou stage en entreprise*) proposés par les différents financeurs. Ce qui peut se traduire au final par l'absence de réponses adaptées.

Ces actions constitueraient un préalable à tout accompagnement et à toute entrée dans un dispositif de formation ou de préparation à l'emploi, étant précisé que la remise en emploi reste la finalité.

Elles pourront être inscrites au Programme Départemental d'Insertion, ou soutenues par le Conseil Général au titre du Fonds Social Européen. Dans les deux cas, elles s'inscriront dans les appels à projet qui constituent le cadre réglementaire de la mise en œuvre du PDI et du FSE.

Public concerné par l'action	Tout public défavorisé, en situation de précarité sociale et nécessitant un accompagnement pour engager un parcours.
Porteurs de l'action et acteurs principaux associés	- Structures d'action sociale et d'insertion (associatives ou autres) sélectionnées dans le cadre des appels à projets, - Acteurs publics de l'insertion.
Maître d'ouvrage	Conseil Général du Gers
Lien avec d'autres actions	Actions facilitatrices sur les autres domaines d'intervention par la remobilisation des publics suivis et / ou par la levée préalable de certains freins sociaux, en s'inscrivant dans une démarche de parcours intégré des bénéficiaires.

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - remobilisation sociale en direction des habitants du quartier ne disposant pas des repères sociaux fondamentaux indispensables à l'engagement d'un parcours d'insertion. - dispositifs d'accompagnement spécifiques aux problématiques sociales rencontrées dans le quartier du Garros, et qui constituent un frein à l'insertion socio-professionnelle, - accompagnement renforcé en vue de l'employabilité des publics.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'intégration des publics, - Accéder à une connaissance des dispositifs d'accompagnement sociaux et socio-professionnels, - Augmenter en compétences dans le domaine de l'autonomie sociale, dans la perspective de développer l'employabilité, - Entamer des parcours socio-professionnels ou de formation.
L'action est-elle nouvelle ?	oui, sur le périmètre de la géographie urbaine
Moyens matériels et humains mobilisés	Moyens de l'action : selon opérateurs retenus. Moyens de la mise en œuvre des appels à projets : Direction Insertion et Solidarités Actives du Conseil Général.
Engagements financiers	40 000€
Calendrier de mise en œuvre	Actions programmées dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - du PDI 2015 (appel à projets clôt le 30/09/2014 pour un conventionnement à intervenir pour l'année 2015), - de l'attribution de crédits du Fonds Social Européen dont le Conseil Général est gestionnaire délégué (appel à projets permanent à compter de 2015).
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Évaluation du parcours des usagers du dispositif par le référent social (indicateurs socio économiques et comportementaux) Évaluation de l'action du porteur du projet sur l'ensemble du périmètre d'engagement de celui-ci dans le cadre de sa réponse à l'appel à projet (indicateurs qualitatifs, économique dans le cadre de l'exécution de la mission)
Communication	Appel à projet PDI

Intitulé de l'action : PARCOURS RÉUSSITE POUR LES JEUNES SANS QUALIFICATION NI DIPLÔME

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

La proportion de jeunes gens âgés de 15 à 30 ans est relativement importante sur le quartier du Grand Garros.

Il ressort des éléments de diagnostic que parmi cette population, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans (INSEE 2011) s'élève à 44,7% sur le quartier du Grand Garros, contre 26,2 % sur le reste de l'agglomération.

Les jeunes sortis du cursus scolaires se retrouvent généralement sans qualification, ni diplôme. 26 % des 15 ans ou plus non scolarisés se retrouvent dans cette situation. 10,6 % disposent d'un certificat d'études primaires, et 7,7% ont le brevet des collèges. Au niveau de la maîtrise de la langue française et des situations « d'illettrisme », le Centre du Service National recense en moyenne 2% des jeunes reçus, lors des journées défense et citoyenneté, en situation d'illettrisme. Le CFA dénombre environ 7% du public accueilli (tout âge confondu) en difficulté de maîtrise de la langue voire en situation d'illettrisme.

Ne disposant pas des pré requis, ces jeunes adultes ne sont pas en mesure d'être positionnés sur des parcours d'insertion ou de formation qualifiante.

Les prescripteurs traditionnels se retrouvent démunis face à l'absence de solutions adaptées sachant que toute sortie du système, éloigne peu à peu ces jeunes gens des exigences du monde professionnel, créant à termes, un risque d'exclusion voir de marginalisation.

Dès lors, l'action consiste à proposer une solution pour ces jeunes adultes âgés de 17 à 30 ans, sans qualification, ni diplôme, et les aider à construire un parcours socio professionnel grâce à une équipe pédagogique spécifiquement formée et disposant d'outils pédagogiques adaptés.

La finalité du dispositif est de construire avec et pour ces jeunes un parcours socio professionnel sur mesure, dans le but de les amener progressivement à intégrer un parcours qualifiant.

Il est envisager la création d'un dispositif d'accompagnement destiné aux jeunes adultes sans qualification ni diplôme, afin de les aider à bâtir un projet socio professionnel et les amener progressivement à intégrer un parcours qualifiant.

Ce dispositif d'accompagnement s'appuiera notamment sur le partenariat avec les entreprises et les acteurs du monde économique, ce réseau est à bâtir.

L'action consiste à étudier la faisabilité de ce projet : définir le contenu et les objectifs, identifier la structure porteuse, déployer des outils pédagogiques adaptés, et mobiliser les moyens économiques pour financer ce type d'accompagnement.

Public concerné par l'action	Jeunes de 17 à 30 ans, sans diplôme ni qualification
Partenaires associés au comité de pilotage de l'action	GAA, CMA, Région Midi Pyrénées, UT DIRECCTE et Service Public de l'Emploi, CCI, réseau des entreprises, éducation nationale, Centre du Service National des Armées, PJJ, OPCA, etc. Avec l'appui du GIP « Ressources et Territoires »
Descriptif de l'action	Etudier la faisabilité juridique, technique et financière d'un accompagnement réservé aux jeunes adultes de 17 à 30 ans, sans diplôme, ni qualification.

	<p>Complémentaire, il s'agira d'identifier et de hiérarchiser les freins à lever pour rassembler les conditions favorables à la création de ce parcours de réussite jeunes.</p> <p>Selon les résultats de l'étude de faisabilité, mise en place concrète d'un dispositif d'accompagnement adapté et de prise en charge des jeunes.</p>
Résultats attendus	Apporter une réponse adaptée à ce public
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	A définir
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Constituer le groupe de pilotage 2. Définir le profil du public cible 3. Faire l'inventaire des structures existantes et des dispositifs proposés 4. Analyser les écarts et les outils à mettre en œuvre 5. Définir la structure porteuse et les moyens à mettre en œuvre (humains, matériels et financiers) et étudier les possibilités de mutualisation 6. Constituer l'équipe pédagogique 7. Elaborer les parcours de prise en charge 8. Evaluer le dispositif
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'entrée des élèves dans ce dispositif - % d'élèves ayant intégré une formation qualifiante - Le pourcentage de sorties positives pour ces jeunes
Communication	

Intitulé de l'action : ESPACE MULTI-PARTENARIAL - Création d'un espace multi partenarial pour accueillir dans les locaux actuellement occupés par le Conseil Général et les services de l'UTAS, d'autres partenaires œuvrant dans le champ de l'accompagnement social au sens large afin de renforcer l'offre existante sur le quartier et favoriser une prise en charge plus globale de la population. En particulier avec la venue de la consultation CPAM et de l'ANPA générer un réel maillage de prévention santé.

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input checked="" type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le diagnostic partagé de territoire a fait ressortir la nécessité d'améliorer l'accompagnement social des résidents du Garros et de faciliter l'accès des usagers aux services publics et à leurs droits.

Le public du Grand Garros cumule en général plusieurs difficultés tenant au faible niveau de ressources, à un problème de logement, à une méconnaissance des dispositifs d'aides existantes, à la multitude d'interlocuteurs, à une situation d'isolement, à la barrière de la langue.

L'idée est donc de créer à partir des services de l'UTAS présents sur site (PMI et assistantes sociales), un pôle multi partenarial qui accueillera sur un même lieu plusieurs services (que ce soit sous forme de permanence ou autre solution), l'objectif est d'« aller vers » les habitants, pour une meilleure prise en charge de ces derniers.

Il s'agit non seulement de faciliter l'accès des résidents au service public mais aussi de permettre aux professionnels de mieux se connaître et de renforcer le partenariat, à l'intérieur du pôle d'une part, à l'extérieur d'autre part avec les acteurs déjà implantés sur le quartier.

Public concerné par l'action	Les Habitants du Quartier du Grand Garros
Acteurs concernés par l'action	Les acteurs œuvrant sur le champ social et médico-social qui souhaitent disposer d'une permanence sur site pour mieux accéder aux usagers
Porteur de l'action	CG 32 grâce aux locaux actuels de l'UTAS et une extension mise à disposition par l'OHG
Descriptif de l'action	Réaliser des travaux d'aménagement en vue d'accueillir des partenaires Concevoir un aménagement optimisé de l'espace médical et social Revoir la mission d'accueil pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires et une meilleure communication entre partenaires. Aménagement d'un espace bâti supplémentaire contigu : travaux d'aménagement des nouveaux bureaux, réorganisation des espaces accueil et salle d'attente mutualisés, aménagement d'un espace médical Concevoir une meilleure signalétique et des actions d'information en direction des habitants

Résultats attendus	Améliorer la réponse et l'accompagnement à apporter aux habitants par une meilleure proximité et coordination des acteurs. Attirer avec cette nouvelle offre, la population non résidente du Grand Garros
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	Mutualisation de locaux du CG32. Locaux mis à disposition par l'OPH 32 Travaux d'aménagement financés et réalisés par le CG 32
Engagements financiers	Budget global de mise en œuvre des locaux, comprenant : cloisonnement, peinture, réaménagement, éclairage, réseaux : 25 000€ Surcoût de la location des espaces supplémentaires évalué à 5 000€ / an Mise à disposition du secrétariat de l'antenne pour les autres partenaires valorise à 4h par semaine : 5 000€
Calendrier de mise en œuvre	Printemps 2015
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Document projet
Communication	Signalétique à revoir sur le bâtiment et à l'extérieur du quartier

Intitulé de l'action : INSTANCE LOCALE DE CONCERTATION (ILC) - Création d'une instance locale de concertation multi partenariale réunissant les représentants des habitants, les acteurs associatifs et institutionnels locaux œuvrant dans le champ de l'accompagnement social, médico-social et de la santé en vue d'assurer une gouvernance locale partagée.

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input checked="" type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le diagnostic partagé de territoire a fait ressortir la nécessité d'améliorer l'accompagnement social des résidents du Garros qui cumulent souvent des difficultés économiques, sociales et de santé.

Il existe quelques espaces d'échanges entre professionnels et notamment le comité de prévention et de veille sociale qui existe depuis 2006 à l'Unité territoriale d'action sociale d'Auch. Toutefois le périmètre et la configuration actuelle ne permet pas de répondre aux enjeux actuels qui se dessinent en matière de prévention et de pilotage des projets et des actions pour ce quartier.

Il manque à ce jour une instance de pilotage et de concertation qui disposerait d'une compétence décisionnelle (ou en capacité de porter une parole institutionnelle ayant mandat), par un engagement formalisé de chaque partenaire au travers d'un règlement intérieur.

L'idée est donc de créer une instance de concertation au travers de laquelle chaque référent sera amené à échanger à fréquence régulière, trois fois par ans, sur les orientations politiques défendues par son institution, à faire état des pratiques, des difficultés rencontrées sur le terrain et des évolutions à venir.

Cette instance a donc vocation à impulser un projet de concertation globale et continue, évaluer des actions et des projets, dans le champ de l'accompagnement social.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier Grand Garros
Acteurs concernés par l'action	Les acteurs œuvrant en direction des habitants du quartier dans le champ de l'accompagnement social, médicosocial et de la santé. Elle s'adresse au responsables institutionnels, associatifs et représentant des habitants intervenants sur le territoire du quartier. OPH, CG, CAF, CPAM, GAA, CIAS, ARS, VILLE, DDCSPP et services de l'état ...
Porteur de l'action	Co pilotage Grand Auch Agglomération et Conseil Général 32
Descriptif de l'action	Concevoir une instance de concertation multi partenariale Confirmer le périmètre institutionnel (qui) et le niveau de concertation et de décision stratégique attendu (quoi) Définir le contenu de l'instance au travers d'un règlement intérieur ou un référent est désigné par chaque partenaire.

Résultats attendus	Améliorer les réponses à apporter aux usagers grâce à une meilleure coordination des acteurs qui auront su anticiper, mieux s'organiser et partager les informations (transversale, ascendante, descendante). Générer une évaluation continue des actions et des projets.
L'action est-elle nouvelle ?	Oui, car il n'existe pas d'instance de ce type là sur le quartier
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	Non elle n'existe pas sur le périmètre de la géographie urbaine
Moyens matériels et humains mobilisés	Trois réunions annuelles sur le site de l'antenne CG du Garros. Secrétariat fait par le CG via l'UTAS d'AUCH
Engagements financiers	Valorisation globale de la participation des acteurs et du soutien secrétariat sur la base de trois rencontres par ans de deux heures : 5000 €
Calendrier de mise en œuvre	Printemps 2015
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Évaluer l'action au travers des critères de pertinence et d'efficacité retenus dans le cadre du document projet.
Communication	Réunion de démarrage en Mars 2015

Intitulé de l'action : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DES SITUATIONS COMPLEXES (DASSC) - Créer les conditions pour que les acteurs locaux, institutionnels et associatifs puissent contractualiser avec l'usager un accompagnement et un suivi global de celui-ci, répondant à ses besoins et à sa situation dans le cadre de situations dites "complexes" (par le nombre d'intervenants, ou les freins multifactoriels qui la caractérise)

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	X

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le diagnostic partagé de territoire a fait ressortir la nécessité d'améliorer l'accompagnement social des résidents du Garros qui cumulent des difficultés à la fois économiques, sociale et de santé.

Le traitement institutionnel quelque fois "morcelé" des situations, génère des ruptures dans le suivi et ne participe pas à une vision globale du parcours de l'usager dans ses divers besoins, et ne lui permet pas du fait de ce manque de concertation de se positionner en tant qu'acteur.

Afin d'améliorer la prise en charge des habitants du quartier, l'idée est de créer les conditions techniques (outils), méthodologique (éthique, pratique, posture) et juridiques (règles de confidentialité) pour permettre aux acteurs de terrain et aux usagers de travailler un contrat de suivi et valider des engagements mutuels dans le cadre de sa mise en œuvre.

Public concerné par l'action	Les habitants du quartier Grand Garros, usagers des services sociaux du CG, ayant un référent social.
Acteurs concernés par l'action	Les acteurs œuvrant sur le champ social, médico-social et de la santé
Porteur de l'action	CG 32
Descriptif de l'action	Créer une instance. Définir le niveau d'échange, la méthodologie de travail avec l'usager, les étapes, et les règles d'échange d'informations, élaborer un règlement intérieur. Définir le niveau de sollicitation (AS CG) : qui signale au référent social de l'usager la pertinence et la nécessité de la mise en œuvre de la démarche ? Définir les étapes pédagogiques et méthodologiques à destination de l'usager : Diagnostic, hypothèses, projet, contractualisation, parcours, évaluation.
Résultats attendus	Apporter une réponse globale, concertée et contractualisée aux bénéficiaires grâce à une meilleure coordination des acteurs. Rendre le bénéficiaire acteur et moteur de son accompagnement et de son suivi
L'action est-elle nouvelle ?	Oui sur le quartier

Moyens matériels et humains mobilisés	L'Assistante Sociale est désignée référent social d'une situation individuelle de son secteur. Elle réunit en « Etude de situation, Polyvalence» les partenaires directs en charge des dispositifs susceptibles d'accompagner ou d'amener des éléments de réponse la situation. Le plan d'aide est contractualisé avec le bénéficiaire et des bilans réguliers sont programmés et réalisés avec le bénéficiaire et les partenaires participants au plan d'aide.
Engagements financiers	NR
Calendrier de mise en œuvre	Septembre 2015
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Evaluation de chaque objectif dans le cadre du plan d'aide contractualisé
Communication	Réunions de lancement de la démarche Mars 2015, communication auprès de l'ensemble des partenaires

**Contrat de Ville - Quartiers du Grand Garros
Fiche Action N° 21**

Intitulé de l'action : Projet de développement d'une coordination transversale de santé sur le Grand Garros

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Peu de professionnels de santé sont installés sur le quartier du Grand Garros et il n'y a pas, aujourd'hui, de souhait de voir se constituer une organisation de type "Maison de santé pluri-professionnelle".
Cependant, des professionnels de santé sont volontaires pour expérimenter un projet de coordination transversale de santé.

Public concerné par l'action	Patients et habitants du Grand Garros
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	Portage "socle" (c'est-à-dire fondateurs du projet de coordination transversale de santé) : PMI, projet d'association des infirmières et AMSA (<i>Association des Médecins du Secteur d'Auch</i>). Fonctionnement à l'aide d'un COPIL (avec intégration au COPIL des personnes-ressources engagées + ARS).
Lien avec d'autres actions	Lien avec l'axe « développer la prévention et le dépistage » afin de garantir une éducation à la santé Lien avec l'axe « accompagnement vers les dispositifs » afin de mieux orienter les usagers vers les dispositifs de prise en charge globale. Lien avec les actions de la thématique « accompagnement social ».
Descriptif de l'action	Objectif stratégique : Développer la coordination entre professionnels de santé afin d'améliorer l'accès aux prises en charge de premier recours Le principe de la coordination réside dans le fait que les professionnels de santé de terrain puissent se concerter en évitant les redondances et les cloisonnements. Contenu : Mise en place d'un projet de coordination transversale de santé : - mobilisation de l'ensemble des intervenants potentiels et mise en œuvre des dynamiques pour améliorer le service rendu à l'utilisateur ; - construction de liens avec les divers intervenants de santé ou médico-sociaux des quartiers concernés ; - coordination des prises en charge de l'utilisateur à partir du dossier du patient (volet médical, volet social) qui constitue ainsi l'outil de base du dispositif de coordination transversale de santé ; - à terme possibilité d'évolution vers un pôle de santé au niveau d'un secteur géographique plus large, celui du Grand Auch agglomération. Leviers : - Le projet de coordination transversale de santé pourra prendre

	<p>vie à partir des réflexions et des priorisations déterminées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du recensement des compétences susceptibles d'être mobilisées. - Qualité de la communication (visibilité du projet de coordination transversale de santé). <p><u>Chef de projet opérationnel</u> : à déterminer par le COPIL.</p>
Résultats attendus	<p>Fluidification des parcours du patient. Développement des mutualisations et des complémentarités dans le domaine de la prise en charge de l'utilisateur. Développement de liens entre le secteur des soins et le secteur social. Amélioration de la prise en charge globale de l'utilisateur.</p>
L'action est-elle nouvelle ?	Oui.
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>Locaux pour le fonctionnement des temps de coordination. Secrétariat (logistique pour la coordination).</p>
Engagements financiers	Le coût estimé est de 6 000€ → Financements via les crédits ARS
Calendrier de mise en œuvre	2014-2020.
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Statistiques concernant le fonctionnement du projet de coordination transversale de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de professionnels de santé impliqués dans ce dispositif ; - nombre de partenariats développés par le projet de coordination transversale de santé ; - nombre de situations prises en charge de manière coordonnée. <p>Evaluation régulière de l'organisation et du fonctionnement du dispositif. Questionnaires qualitatifs auprès des usagers et du conseil citoyen.</p>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - communication interne au projet de coordination transversale de santé ; - communication externe via les partenariats à mettre en place (relais d'information).

**Contrat de Ville - Quartier du Grand Garros
Fiche Action N° 22**

Intitulé de l'action : Projet d'ouverture d'une consultation avancée du centre d'examens de santé de la Caisse primaire d'assurance maladie sur le Grand Garros pour la réalisation des bilans de santé en faveur du public résidant sur le quartier

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le Centre d'examens de santé, situé boulevard Roquelaure, qui effectue les bilans de santé ne draine pas l'ensemble de la population précaire du Garros qui ne peut être mobilisée que par des actions de proximité.

Le projet consiste à délocaliser sur le Grand Garros (locaux de l'antenne de l'UTAS) un jour par semaine la consultation avancée pour des bilans de santé gratuits avec un médecin de prévention, un dentiste et une infirmière.

Public concerné par l'action	Tout public, notamment les populations précaires. Captation d'une population qui échappe au droit commun par un accès aux soins difficile lié à des déterminants économiques. Territoire concerné : le Quartier du Grand Garros et, plus largement, le Sud de l'agglomération du Grand Auch.
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) <u>Partenaires associés :</u> MSA (Mutualité Sociale Agricole) RSI (Régime Social des Indépendants) Cabinets de radiologie Ordre des chirurgiens dentistes Conseil Général (centre de vaccinations) ADGC (Association de dépistage gersois des cancers)
Lien avec d'autres actions	Avec « l'axe 1 offre de soins » : afin de garantir en amont l'entrée dans le dispositif d'accès aux soins pour tous.
Descriptif de l'action	Projet de consultation délocalisée du centre d'examens de santé de la CPAM sur le quartier du Garros <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités sociales de santé en faveur des populations précaires en leur permettant une orientation adaptée vers le système de santé et des actions d'accompagnement • Faire du dépistage précoce au cours du bilan de santé pour orienter les personnes vers le système de santé de droit commun afin d'engager au plus tôt des soins adaptés • Permettre aux populations précaires de bénéficier de programmes d'accompagnement vers la mise en place de comportements bénéfiques pour leur santé (tabacologie, éducation à la santé et éducation thérapeutique, en fonction des besoins). • Vérifier les droits sociaux à la protection santé.

Résultats attendus	Amélioration de l'état de santé du public concerné Modification de certains comportements à risques Augmentation de l'activité du centre d'examens de santé
L'action est-elle nouvelle ?	Non. C'est le développement de l'action existante au sein du quartier dans un objectif de proximité.
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	Un centre de santé existe en haute ville, Bd Roquelaure.
Moyens matériels et humains mobilisés	Financement d'un local comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 salle d'attente • 1 salle de réunion • 1 espace accueil • 1 bureau médical • 1 bureau infirmier • 1 bureau dentiste avec fauteuil dentaire (de diagnostic et non de soins) pour effectuer le dépistage bucco-dentaire
Engagements financiers	CPAM-CNAM Mise à disposition de locaux par le Conseil Général du Gers Autres financements éventuels à déterminer.
Calendrier de mise en œuvre	2014-2020.
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Statistiques des bilans de santé Statistiques des pathologies Résultats : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes examinées ▪ Nombre de personnes entrées dans un dispositif de soins
Communication	Régimes d'assurance maladie

Intitulé de l'action : Développer une action globale de prévention dans le domaine de la nutrition santé auprès de ménages en situation de précarité financière et sociale

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Les entretiens ont mis en évidence une problématique nutritionnelle au sein des familles/ménages issues du quartier : surpoids, obésité, diabète... Certains habitants sont conscients de leurs difficultés et demandeurs de conseils sur l'alimentation.

L'ESCALE est un dispositif d'insertion destiné à des ménages résidant sur la Communauté d'Agglomération du Grand Auch présentant des difficultés sociales et/ou financières. Sur l'année 2013, 50 % des ménages accueillis résidaient sur le quartier du Grand Garros. Depuis plusieurs années, les professionnels de l'épicerie ont développé une action globale de prévention dans le domaine de la nutrition-santé en réponse à différents constats : alimentation déséquilibrée, surpoids, obésité, difficultés d'accès à des fruits et légumes de qualité peu onéreux, difficultés à organiser des repas familiaux réguliers, peu ou pas de pratiques d'activités physiques... Certaines actions en lien avec l'axe nutrition santé peuvent être prolongées au-delà de la prise en charge ESCALE et s'adresser à un public plus large en partenariat avec les actions développées par le Centre Social CAF et le dispositif Evad' Sports de la Ville d'Auch.

Il est donc nécessaire de prendre en compte deux niveaux de prévention : primaire et secondaire pour les habitants du Grand Garros.

Public concerné par l'action	Ménages en situation de précarité financière et sociale
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	<p><u>Porteur de l'action</u> : ARS Midi-Pyrénées</p> <p><u>Acteurs principaux associés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CIAS du Grand Auch - Centre social CAF du Grand Auch - Service Sport & Santé de la ville d'Auch
Maître d'ouvrage	CIAS du Grand Auch (assisté d'un comité de pilotage)
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Action développée par l'épicerie socio-éducative du CIAS du Grand Auch : « promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des personnes en situation de précarité financière et sociale » - Les activités du centre social CAF du Grand Auch - Le programme « sport et santé » de la ville d'Auch, ville active PNNS et plus particulièrement l'action Evad' Sport. - Action PEP'S 32 (DDCSPP, CPAM, CDOS, EFFORMIP)
Descriptif de l'action	<p><u>Finalités</u></p> <p><u>Prévention primaire</u> :</p> <p>Permettre aux ménages du quartier de se questionner sur leur façon de consommer et bénéficier de conseils dans le domaine de la nutrition santé adaptés à leur situation.</p> <p>Promouvoir une activité physique régulière, accessible et peu coûteuse afin de lutter contre la sédentarité.</p> <p><u>Prévention secondaire</u> :</p> <p>Prévenir l'apparition de pathologies et de leurs complications.</p>

	<p>Descriptif des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers collectifs d'une demi-journée s'appuyant sur une démarche participative (10-15 personnes) une fois par trimestre : cuisine, ateliers thématiques (saisonnalité des fruits et légumes, déchiffrement des étiquettes, goûter des enfants...) - Séances d'activité physique en direction d'un public en difficulté et éloigné de la pratique physique et sportive via l'action Evad' Sport. A raison de 2 séances par mois (10 à 15 personnes) le public pourra découvrir des activités physiques sous différentes formes (individuelles et collectives), sur différents lieux et facilement reproductibles dans le quotidien, seul ou en famille.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de conscience et appropriation des messages nutritionnels autour de l'équilibre alimentaire ▪ Changement des habitudes alimentaires ▪ Augmentation de l'activité physique chez les personnes concernées
L'action est-elle nouvelle ?	Non, prolongement et renforcement d'actions existantes
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle ?	<p>L'ESCALE constitue une étape dans le parcours d'insertion de l'utilisateur, dans un but de ré-autonomisation via un accompagnement individuel et collectif, autour des thématiques nutrition-santé-budget-lien social. L'admission sur le dispositif est prononcée sur avis d'un Comité Technique partenarial. L'utilisateur s'engage dans un plan d'action personnalisé, contractualisé avec son référent social et l'ESCALE. D'une durée de trois mois, renouvelable dans la limite d'un an en fonction de l'évolution de la situation de la personne et de son engagement dans la résolution de ses problématiques.</p> <p>Le projet « Evad'sport » est conçu comme complémentaire et a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer de l'exercice physique sous différentes formes ; - Utiliser la pratique sportive pour aborder certaines notions (alimentation, hygiène, participation, engagement, coopération, responsabilisation...); - Reprendre confiance en soi : connaître et dépasser ses limites, valoriser ses capacités physiques ; - Rendre l'activité physique plus accessible en proposant des activités peu coûteuses sur des sites de proximité.
Moyens matériels et humains mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Locaux du centre social avec mise à disposition d'une cuisine pédagogique ▪ Equipements en extérieur ou en intérieur pour la pratique d'une activité physique ▪ Encadrement des activités par des personnels qualifiés (référente famille du centre social, agent de l'ESCALE, éducateur sportif...)
Engagements financiers	Coût total estimé du projet : 12 000€ assuré via des financements ARS et de la mise à disposition de personnels CIAS, ville Auch et Centre Social CAF
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers réalisés ▪ Nombre de personnes présentes aux ateliers ▪ Outils d'évaluation : enquête sur l'évolution des habitudes alimentaires et la pratique d'une activité physique (I.R.E.P.S) ▪ Comité de Pilotage annuel
Communication	Plaquettes Affiches Mailing

Intitulé de l'action : Programme d'Encouragement à la Pratique physique pour des bienfaits de Santé (PEP'S)

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input checked="" type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input checked="" type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Il est aujourd'hui mis en avant et de façon consensuelle selon toutes les études, une forte sédentarité de la population et cela en augmentation constante, ainsi qu'une forte corrélation entre sédentarité et précarité.

- Chiffres CMU 2012 → 33% des habitants du Grand Garros sont couverts par la CMUC en 2012 (contre 16% pour la ville d'Auch)

Selon le bilan du Centre d'Examen de Santé de la CPAM d'Auch pour l'année 2013 :

- 1800 bilans sont réalisés en moyenne par an, dont 60 à 70% de personnes en situation de grande précarité (54% d'hommes et 46% de Femmes).
- Le Centre d'Examen de Santé (CES) consulte à 80% sur le site d'Auch et 20% les sites décentralisés.
- Prés de 900 personnes en situation précaire sont donc reçues pour un bilan de santé par le CES d'Auch, et 80% de ce public ne pratique pas d'activité physique.

C'est donc 720 personnes cibles sur la totalité du territoire du Grand Garros qui seraient concernées par la sensibilisation à une pratique d'activité physique pour des bienfaits de santé. C'est la cible visée par l'action "PEP'S".

De plus, dans le cadre des fiches actions "Santé", une permanence de la CPAM serait mise en place sur le quartier, et permettrait de réaliser les bilans de santé au plus près des besoins de la population.

Il n'y a aucune action aujourd'hui pour cette population de mise en place sur le territoire de l'agglomération.

Cette action serait créée dans un premier temps sur le territoire du Grand Garros à titre d'expérimentation, si celle-ci est positive et constructive en matière de bénéfice de santé pour la population cible, elle pourrait être redéployée sur l'ensemble du département (en direction de la même cible soit un public vulnérable en situation de précarité).

Public concerné par l'action	Public en grande précarité et en situation de vulnérabilité (défini selon le score EPICE), orienté par la CPAM après le bilan de santé
Porteur de l'action	C'est un comité de pilotage qui porte cette action. Il est constitué du Centre d'Examen de Santé de la CPAM, De la DDCSPP, de la ville d'Auch, de l'hôpital d'Auch et du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), le réseau sport et santé "efFORMip", Comité Départemental d'Education Physique et Gymnastique Volontaire. Il doit être élargi aux autres partenaires Conseil Général et ARS. Le Comité Départemental Olympique et Sportif aura un rôle d'interface pour le COPIL entre les clubs sportifs, le CES et le COPIL
Descriptif de l'action	Le Programme d'Encouragement à la Pratique physique pour des bienfaits de Santé est un programme d'accompagnement à la pratique d'activité physique régulière auprès du public sédentaire pour des objectifs de maintien en bonne santé, ou de prise en charge d'une pathologie par une pratique d'activité physique

raisonnée et raisonnable, et à des fins de prévention pour tous. C'est la mise en place d'un parcours motivationnel pour ce public cible, soit un tremplin vers la forme.

Les objectifs sont :

1. Sensibiliser les pratiquants à une pratique physique régulière (à partir de l'engagement individuel dans le dispositif assiduité requise toutes les semaines) et promouvoir la pratique physique régulière pour des bienfaits de santé
2. Mobiliser les pratiquants pour définir leur choix de pratique "plaisir" pour une pérennité de leur engagement dans une pratique physique
3. Les orienter vers un club sportif local ou une structure offrant des pratiques physiques, (facteur d'autonomie pour une pratique dans la durée)

Toutes les semaines de nouveaux pratiquants peuvent être intégrés au groupe, par orientation du CES. Dès qu'un groupe motivé pour une pratique présentée lors de ce parcours motivationnel est créé, il sort de l'espace tremplin pour rejoindre le club choisi.

Modalités de mise en œuvre :

I / Parcours de soin (prise en charge non médicamenteuse) en 4 phases :

- Phase 1 : Bilan de Santé / Dépistage au travers du bilan de santé par le CES des personnes cibles, et prescription par le médecin de séances d'activités physiques pour des bienfaits de santé.
- Phase 2 : Orientation par le médecin du CES soit :
 - Une inclusion par le réseau eFORMip et intégration dans le parcours motivationnel, appelé "séances tremplins", séances encadrées par des éducateurs sportifs formés eFORMip
 - Une intégration directement dans le parcours motivationnel, appelé "séances tremplins", séances encadrées par des éducateurs sportifs formés eFORMip
- Phase 3 : participation du "patient" aux séances tremplins
- Phase 4 : Inscription du pratiquant dans une structure offrant des pratiques physiques adaptées (structures labellisées "club actif sport santé)

II / Suivi

Le COPIL se réunira tous les 3 mois pour :

- suivre l'implication des patients dans le parcours de soin,
- l'inscription et l'assiduité des pratiquants à 3, 6 et 12 mois,
- et le fonctionnement du dispositif

III / Les séances tremplins :

A partir du 4 décembre 2014, tous les jeudis de 12h30 à 13h30 seront proposés à la salle Sadi Carnot d'Auch des séances de pratiques physiques variées, douces et accessibles à tous (gym Pilate, Marche Nordique...). Une à deux fois par mois des activités plus toniques selon la demande du groupe (sports de raquettes, sports collectifs...) seront proposées.

Des éducateurs sportifs diplômés vont encadrer ces séances. Un référent "éducateur sportif" sera nommé pour suivre le groupe et garder le lien entre les différentes structures (CPAM, clubs sportifs et pratiquants).

Coordination des séances tremplins par le comité départemental Education Physique et Gymnastique Volontaire

Résultats attendus

1. 50 patients du CES orientés vers les séances tremplins par

	<p>an</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. 25 pratiquants intégrés dans les associations locales clubs actifs sports santé par an 3. 5 associations sportives par an intégrés dans le réseau des clubs actifs sport santé 4. Amélioration de l'état de santé des patients par la pratique physique régulière (bien être au quotidien etc....) 5. Participation des partenaires de l'action, pérenne dans le temps (Ville, CG, ARS, efFORMip, CDOS, CODEP EPGV).
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>1 salle de sport : salle du haut Sadi Carnot 1 référent technicien 1h30 par semaine 5 à 10 clubs sportifs conventionnés</p> <p>Coût total estimé : 20 000 €</p>
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	1° groupe : 4 décembre 2014
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Public cible : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre le nombre de personnes repérées par le CES, le nombre de personnes engagées dans le parcours motivationnel, le nombre de personnes assidues à 3 mois / 1 an / 2 ans, et le nombre de personnes engagées en structures sportives • Taux d'assiduité 2/ Nombre de structures engagés 3/ L'écart entre les résultats des bilans de santé de départ, à 1 an et à 2 ans
Communication	<p>Centre d'Examen de Santé de la CPAM Pharmaciens Cabinets médicaux / Infirmiers / Kiné / hôpital d'Auch / Dispositif Evad'Sport / Programme d'Education Thérapeutique du Patient</p>

Intitulé de l'action : Prévenir les conduites à risque chez les jeunes du Grand Garros

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le diagnostic a mis en évidence des comportements à risque chez les adolescents du quartier : tabac précoce, consommation d'alcool, cannabis... Des structures sont présentes (Planning Familial, ANPAA, Maison des Adolescents, salle polyvalente...) mais il existe des difficultés d'accès à ces dispositifs ou du moins un manque de visibilité et de coordination des actions menées.

Public concerné par l'action	Jeunes et parents du quartier du Grand Garros
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	Coordination et mise en place de l'action via un <u>Comité de pilotage</u> : ARS IREPS Service politique de la ville et cohésion urbaine Grand Auch Maison des adolescents ANPAA prévention Association REGAR Mouvement français du planning familial Partenaires associé : Mission Locale + CG 32 + CAF
Maître d'ouvrage (si différent du porteur de l'action)	Porteur à préciser
Lien avec d'autres actions	Actions santé, sport et santé, insertion professionnelle Actions menées par d'autres partenaires (ligue de l'enseignement, mission locale...)
Descriptif de l'action	Objectifs secondaires : <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de prévention auprès des jeunes en favorisant leur participation • Renforcer l'information auprès des parents sur les différents risques (addictions, éducation affective et sexuelle, nutrition, mal être, prévention VIH/MST...) • Valoriser les compétences psycho-sociales des jeunes • Favoriser la coordination et la visibilité des acteurs • Développer et renforcer les connaissances et compétences des professionnels en lien avec les jeunes Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'actions d'information et d'échange pour les jeunes et leurs parents autour des dispositifs existants • Ateliers santé : mobiliser et impliquer les jeunes autour de la thématique santé et des comportements à risques • Mise en place de formation pour les acteurs et personnes relais • Organisation annuelle de rencontres entre partenaires

Résultats attendus	Réflexion des jeunes sur leurs comportements face aux différents risques et évolution de leurs représentations Mobilisation et prise d'initiative des jeunes Intégration de la dimension santé dans les actions mises en œuvre auprès des jeunes dans le quartier Meilleure coordination des acteurs
L'action est-elle nouvelle ? Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	- Partenaires impliqués dans le projet : moyens humains mobilisés - Locaux et matériel mobilisés dans le cadre du partenariat
Engagements financiers	Le coût estimé du projet est de 6 000€ pour la mise en place d'actions spécifiques
Calendrier de mise en œuvre	2014-2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	- Nombre de sessions d'information et d'échange auprès des parents et des jeunes - Nombre de participants - Nombre d'ateliers santé réalisés avec les jeunes - Questionnaire de satisfaction (public cible et acteurs) - Nombre de réunions inter-partenariales - Nombre de conseil méthodologique et appui des acteurs dans leur démarche
Communication	Articulation avec le service communication de l'agglomération et de la ville d'Auch

**Contrat de Ville - Quartier du Grand Garros
Fiche Action N° 26**

Intitulé de l'action : Permettre aux personnes d'exprimer leurs besoins, leurs souhaits et leurs difficultés en matière de santé

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le diagnostic mené fait ressortir que l'accès aux droits n'est pas un souci pour la population mais néanmoins les questions de santé n'ont pas été directement abordées auprès de la population. Par ailleurs, il semblerait au vu du bilan des correspondants de quartier qu'il y ait des freins à l'accès aux structures et aux soins : mobilité, isolement, représentation du quartier, barrière de la langue, etc.

Public concerné par l'action	Population du quartier du Garros
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	ARS Partenaires associés : structures publiques et associatives en place sur le quartier
Maître d'ouvrage (si différent du porteur de l'action)	IREPS
Lien avec d'autres actions	
Descriptif de l'action	Objectifs opérationnels : - Diagnostic auprès de la population du Garros sur la thématique santé - Enquête auprès des personnes les plus isolées (personnes âgées principalement) pour comprendre les freins à l'accès aux soins et aux structures du quartier
Résultats attendus	Avoir une connaissance plus accrue des besoins et des difficultés de la population afin de favoriser une information et un accompagnement plus pertinent.
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	IREPS : moyens humains et matériels
Engagements financiers	Crédits de fonctionnement de l'IREPS Midi-Pyrénées via convention avec l'ARS
Calendrier de mise en œuvre	2015(3 mois)
Indicateurs retenus pour l'évaluation	- Nombre de questionnaires et entretiens réalisés - Nombre de réunion et de rencontre dans le quartier avec les partenaires - Nombre de personnes relais identifiées
Communication	

**Contrat de Ville - Quartier du Grand Garros
Fiche Action N° 27**

Intitulé de l'action : Soutenir et accompagner les acteurs du quartier autour de la thématique santé

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

La santé reste peu abordée auprès des acteurs professionnels de santé. Néanmoins, lorsque des demandes ou des questions émergent de la part de la population, les acteurs du quartier expriment une difficulté à orienter les personnes, à « aller plus loin ». Une sensibilisation des acteurs présents sur le quartier à la thématique santé et une meilleure connaissance du réseau et partenariat possible est donc envisagée sous la forme d'un accompagnement global d'éducation pour la santé.

Public concerné par l'action	Professionnels intervenants sur le quartier du Grand Garros (associations, structures publiques et privées)
Porteur de l'action	ARS
Maître d'ouvrage	IREPS
Lien avec d'autres actions	Cette action peut être reliée à celles développées dans l'axe « développer la prévention et le dépistage »
Descriptif de l'action	Objectifs opérationnels (Actions) : - Mise en place de journées d'information et de rencontres interprofessionnelles sur des thématiques de santé définies - Organisation de formations en éducation pour la santé auprès des professionnels du quartier - Accompagnement et appui méthodologique sur des projets en éducation pour la santé
Résultats attendus	Permettre aux professionnels de savoir comment aborder la santé avec les personnes Permettre aux professionnels de savoir comment orienter les personnes en fonction de leur demande en développant le travail partenarial.
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Moyens matériels et humains mobilisés	IREPS : moyens humains et matériels mobilisés pour la formation et l'accompagnement
Engagements financiers	Coût estimé du projet : 2 000€ (Financement via les crédits ARS et autres financeurs).
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	- Nombre de journées d'information effectuées - Nombre de réunions interprofessionnelles réalisées - Nombre professionnels ayant bénéficié d'une formation - Nombre de structures ayant bénéficié d'un appui méthodologique
Communication	

Intitulé de l'action : STRUCTURER ET COORDONNER LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DU TERRITOIRE

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	X
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

L'Agglomération du Grand Auch, bien que dotée de nombreuses structures à destination des plus jeunes, connaît des modifications tant démographiques que conjoncturelles.

Ces structures proposent une offre de services importante en fonction des âges de leur public. Cependant, aucun schéma global n'est mis en œuvre afin d'offrir une offre globale coordonnée dans un objectif lisible et harmonieux avec un partenariat concerté et efficient.

Articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite et l'insertion des plus jeunes.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, extrascolaires et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le territoire concerné repose sur l'ensemble de l'agglomération du Grand Auch mais une attention particulière sera portée sur les 5 écoles, dont 4 étaient jusqu'ici en Réseau de Réussite Scolaire, du quartier du Grand Garros intégrées au Contrat de Ville porteur du Programme de Réussite Educative.

Public concerné par l'action	Jeunes de 3 mois à 21 ans
Porteur de l'action	Pilotage GAA En partenariat avec : Education Nationale, DDCSPP, CAF
Descriptif de l'action	<p>- Phase 1 : phase de diagnostic - L'offre éducative du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> * Etat des lieux du fonctionnement actuel, - le cadre local, l'organisation, les ressources humaines, le partenariat, les locaux, et les finances * Extraction des enjeux, points forts, des freins et des moyens mobilisables, les marges de manœuvre de la collectivité et des partenaires * Définition des scénarii pouvant être mis en œuvre * Définition des modalités de la concertation et de la prise de décision : Gouvernance, organisation opérationnelle, évaluation <p>Phase 2 : Phase de concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> * Education Nationale (IEN, enseignants, syndicats) * Parents (Parents élus, fédération de parents, parents) * Associations

	<p>* Direction GAA et Elus des collectivités * CAF - DDCSPP * Conseil général pour les transports ou encore certains équipements publics. * Contrat de Ville (programme de réussite éducative)</p> <p>Phase 3 : Elaboration de la proposition locale (en parallèle de la phase 2) Pour l'agglomération : avec la direction éducation enfance jeunesse, petite enfance, culture, sports, restauration, CIAS, la direction de la communication, le service politique de la ville porteur du PRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ le contenu des temps péri et extra éducatifs ☞ la mise en œuvre de la continuité éducative entre les différents temps <p>Avec les partenaires du territoire acteurs des temps éducatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ la répartition de l'offre éducative entre les différents partenaires et acteurs du territoire, sur les différents temps et dans le cadre d'un continuum éducatif
Résultats attendus	un accès facilité pour chaque enfant et chaque jeune à des espaces/parcours éducatifs adaptés, favorables à leur épanouissement et à leur intégration dans la société.
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	Néant
Moyens matériels et humains mobilisés	L'ensemble de la communauté éducative
Engagements financiers	Grand Auch Agglomération.
Calendrier de mise en œuvre	- Janvier 2015 (phase 1) - Février 2015 (phase 2) - Mars 2015 (phase 3)
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Nombre de partenaires impliqués dans la rédaction du PEdT Implication des acteurs de l'éducation nationale
Communication	Transmission du PEdT

Intitulé de l'action : PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	X
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Les élèves des écoles primaires du quartier du Grand Garros obtiennent des résultats scolaires inférieurs à la moyenne d'autres groupes scolaires. On observe des inégalités dans les parcours liées à l'origine sociale. Les équipes enseignantes constatent de l'absentéisme et un désengagement de certaines familles. Des difficultés plus marquées peuvent s'observer chez les enfants des familles arrivant en France et ne possédant pas la maîtrise de la langue française.

Les interventions sociales sectorisées ne parviennent pas toujours à répondre aux situations souvent complexes des familles qui rencontrent des difficultés sociales et économiques.

Ainsi, la mise en œuvre d'un Programme de Réussite Éducative, sur le territoire du Grand Garros permettra de créer de nouvelles formes de coopération, dans une démarche de suivi individualisé et d'accompagnement global des familles et de leurs enfants.

Public concerné par l'action	Enfants et jeunes, résidents et/ou scolarisés sur le Grand Garros et leurs familles
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	<p>Au plan technique le Grand Auch Agglomération : Services « Education », « Culturel » et « Politique de la ville » -> Coordinateurs / Adjoints d'animation</p> <p>Au plan juridique le Centre Intercommunal d'Action Sociale : Service de l'aide sociale</p> <p>En partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : Déléguee du préfet, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Education Nationale : Inspecteur d'Académie, Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Auch Centre, Inspecteur de l'Education Nationale Information et Orientation, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, établissements scolaires du premier et second degrés, assistants et médecins scolaires ... - Conseil Général : Direction Solidarité -> Assistants Sociaux et Educateurs - Caisse d'Allocations Familiales : Conseillère technique, Référente parentalité, - Centre Social CAF : Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Assistantes Sociales - Maison des Ados : Coordinatrice-Psychologue, Educatrice spécialisée - Centre Médico Psycho Pédagogique - Educateurs et animateurs du prestataire retenu dans le cadre de la mise en place d'une équipe de médiation sociale et de prévention contre l'exclusion des jeunes
Lien avec d'autres actions	Potentiellement avec toutes les autres thématiques s'agissant d'une approche globale, de l'enfant et de sa famille (accompagnement social, logement, santé, sports-loisirs-culture, prévention ...).

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le programme de réussite éducative (PRE) consiste à donner leur chance aux enfants et aux jeunes qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il faut donc accompagner spécifiquement ceux qui présentent les plus grands signes de fragilité. Ceci se réalise au travers d'actions individualisées auprès d'enfants identifiés ou d'actions collectives pour favoriser sociabilité et épanouissement personnel. Il est important que les parents soient partie-prenante de la démarche et bénéficient d'actions spécifiques de soutien.</p> <p>A noter que l'évaluation du programme est essentielle pour mesurer l'impact des actions conduites. Elle associe parents et professionnels concernés.</p> <p>La première étape de mise en œuvre du PRE consiste à identifier et organiser le partenariat des principaux partenaires éducatifs. Pour cela, la reconnaissance des missions et des compétences de chacun est indispensable. Parallèlement, il s'agit d'identifier les enfants les plus vulnérables. Enfin, au regard des difficultés reconnues, des projets adaptés sont élaborés en partenariat.</p> <p>La perspective reste de co-construire un cadre d'intervention nécessaire au bon fonctionnement du dispositif : règle de confidentialité, équipe pluri disciplinaire, gouvernance, méthodes d'accompagnement, de suivi et d'évaluation...</p> <p>Il faut préciser la particularité du PRE : une intervention adaptée au besoin de l'enfant et de sa famille, un contrat passé entre l'équipe du PRE et les parents, un suivi personnalisé autant que nécessaire, une équipe pluridisciplinaire composée des principaux acteurs éducatifs.</p> <p>Les actions interviennent alors sur différentes entrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique : processus d'acquisition des savoirs - Socio-éducatif : relations familiales et sociales dans les divers domaines d'activité, sport, culture - Psychologique : travail individuel sur les enjeux interpersonnels et ses propres conflits psychiques - Santé - Actions collectives (type Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,...) - Actions sur l'accompagnement des parents (type ateliers parents-enfants, soutien à la fonction parentale avec par exemple des ateliers linguistiques ou au niveau social)
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une réponse adaptée pour la réussite éducative des enfants identifiés en grande difficulté - Mise en place d'actions concrètes répondant aux problématiques des situations individuelles afin d'aboutir à une sortie du dispositif - Suivi de 60 enfants environ et de leurs familles (au départ) - Adhésion et coopération des familles au sein du dispositif - Mobilisation et mise en place d'une veille éducative sur le territoire prioritaire - Expérimentation, opérationnalisation, évaluation et pérennisation du Programme de Réussite Educative
<p>L'action est-elle nouvelle ?</p>	<p>OUI</p>
<p>Moyens matériels et humains mobilisés</p>	<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - GAA : 1 coordinatrice du dispositif (0,5 ETP) + 1 référent

	<p>parcours (1 ETP) pour l'accompagnement des familles et le suivi des situations individuelles + Temps de secrétariat et suivi administratif (0,25 ETP) => Ce qui correspond à un coût estimé de 59 500€ minimum hors actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale : 0,25 ETP de coordination pour le dispositif - Equipe pluridisciplinaire de soutien/suivi : réunions périodiques (à définir) <p><u>Moyens matériels</u> : Salle de réunion, salles/lieux adaptés pour les actions, bureau de confidentialité pour les entretiens et suivi de situation équipés de matériel informatique avec connexion internet et logiciel approprié (notamment « trajectoire »), téléphone, moyens de locomotion pour l'accompagnement par le référent parcours</p>
Engagements financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Pour 60 places, le coût du dispositif est estimé à 175 000€ /an minimum - Valorisation / orientation du droit commun de chaque partenaire et identification des crédits spécifiques mobilisables <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des crédits ACSE-CGET : éligibilité d'Auch au dispositif et demande de financement en cours
Calendrier de mise en œuvre	<p>2014 : Validation du cadre règlementaire et financier (en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eligibilité d'Auch au dispositif et pour quel financement ACSE ? - Confirmation de la structure porteuse : CIAS - Confirmation du coordinateur PRE et du référent de parcours - Réalisation du diagnostic partagé <p>2015 : Janvier à juin : Adhésion et co-construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des enfants en difficulté - Constitution d'un réseau de veille éducative sur le territoire à formaliser et asseoir, en vue de faciliter le partenariat et la coopération entre les structures - Construction d'un cadre d'intervention commun (procédure, de sollicitation et orientation, validation des critères d'éligibilité pour entrer dans le dispositif...) <p>Septembre : Première prise en charge individualisée</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation <i>* indicateurs identifiés par l'ACSE dans le cadre des études annuelles « TRAJECTOIRES »</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'échéancier pour une mise en œuvre réaliste et efficiente - Nombre et typologie des situations identifiées et prises en charge par le PRE : répartition par âge, sexe, niveau de scolarité et domaine de difficultés (santé, social, scolaire, éducatif...) - Taux d'individualisation des suivis - Nombre de familles aidées dans le cadre du PRE - Évolution du nombre de situations de très grande difficulté scolaire dans le territoire prioritaire (retard supérieurs à 2 ans, interruptions prématurées de scolarité...) - Évolution de la relation à l'école de l'enfant et de sa famille - Adhésion des enfants - jeunes et leurs familles au dispositif <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'initiatives innovantes permettant l'amélioration au niveau des signes de fragilité identifiés
Communication	<p>Pas de communication externe sur le dispositif, seule l'information des publics ciblés, par recours au partenariat.</p>

Intitulé de l'action : Création d'une résidence d'artiste sur le quartier du Grand Garros

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input checked="" type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Le diagnostic de territoire a révélé l'existence d'une concentration de poches de pauvreté sur le quartier du Grand Garros avec une population fragile, socialement et économiquement précaire par rapport au reste du territoire. Du reste, on recense peu d'action culturelle en direction de cette population.

Un des objectifs assignés à la politique de la ville est de réduire les inégalités, la culture constitue un formidable vecteur de lutte contre ces inégalités. Elle rassemble, au-delà des générations et des identités, elle dépasse les clivages et ouvre le champ des possibles.

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville, les services de l'Etat dans le Gers, sous l'impulsion de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi Pyrénées (DRAC), ont décidé de s'associer avec l'Agglomération du Grand Auch et la Région Midi Pyrénées, pour apporter leur soutien à la création d'une résidence d'artistes sur le quartier du Grand Garros (cf Circulaire n° 2006/001 du 13 janvier 2006).

La résidence d'artiste consiste pour l'artiste retenu à s'immerger dans le quartier et à proposer un projet artistique et culturel aux habitants. La spécificité réside dans le fait que le projet est construit avec la participation des habitants et pour eux. La participation citoyenne est donc placée au cœur du dispositif. *// faut donc cocher la case « participation des habitants » dans le chapitre précédent*

Le projet doit offrir par ailleurs plusieurs supports artistiques afin de favoriser l'expression du plus grand nombre. L'œuvre de l'artiste est diffusée afin de poser un cadre esthétique et de le présenter comme un artiste professionnel. Tous les champs artistiques sont convocables si le projet est construit en lien avec la singularité du quartier, son histoire, la diversité des habitants qui y réside et la richesse de leur parcours.

Après un appel à projets organisé en juin 2014, le choix s'est porté sur l'artiste proposé par l'opérateur CIRCA, Monsieur Gilles CAILLEAU de la Compagnie « Attention Fragile », chargé de porter l'expérimentation jusqu'à son terme.

Les actions culturelles proposées se dérouleront sur deux années consécutives, 2014 et 2015. Elles se déroulent sous forme de saisonnalité et la présence de l'artiste se fait par période de façon à avancer progressivement.

Public concerné par l'action	Les habitants du Grand Garros (toute typologie confondue)
Porteur de l'action	La DRAC et le Grand Auch Agglomération en partenariat avec les services de l'Etat dans le Gers et la Région Midi Pyrénées CIRCA est l'opérateur culturel, chargé de coordonner l'opération en lien avec l'artiste et les structures associées au projet
Descriptif de l'action	Prise de contact avec les habitants du quartier, les institutionnels et les associations présentes sur le quartier

Résultats attendus	<p>Le projet se décline ensuite sous forme de saisonnalité, la construction avec les habitants se fait de manière progressive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers la généralisation d'une proximité des habitants du quartier avec l'artiste, son œuvre, sa démarche de création et la pratique artistique et culturelle. - Obtenir la participation et l'adhésion du plan nombre (<i>les jeunes gens, les seniors, les enfants, les parents, les personnes âgées, les femmes</i>) - Fédérer autour d'une proximité artistique les acteurs culturels, éducatifs, sociaux éducatifs, associatifs du quartier. Créer une dynamique de réseau autour du projet afin de capitaliser les acquis et pérenniser les apports de la résidence. - Attirer et faire venir la population extérieure au quartier
L'action est-elle nouvelle ?	oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	CIRCA assure toute la logistique du projet (matériels, accueil et hébergement de l'artiste en résidence, événementiel et communication)
Engagements financiers	Coût de l'action : 80 000 euros pour 2014 /2015
Calendrier de mise en œuvre	<p>Le projet a démarré en septembre 2014 Il se déroule sur deux années consécutives 2014 et 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juillet 2014 : prise de contact avec les habitants du quartier et présentation d'un spectacle de contorsion - Automne - Septembre 2014 : présentation du spectacle la Guerre des boutons aux scolaires le 19/ 09 puis au public les 20 et 21/09 - Hiver - Décembre 2014 : les impromptus (quatorze formes courtes de 5 mn réalisées en partie avec les habitants) seront proposées chaque jour - Printemps - Mars 2015 : à construire, en lien avec l'option arts du cirque du lycée du Garros - Eté - Juin 2015 : en construction - Août à octobre : installation d'un chapiteau sur le quartier et construction d'un programme de manifestation sous le chapiteau - Octobre 2015 : présentation du spectacle le Cabaret Perdu créé avec les habitants
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Nombre de partenaires associatifs mobilisés Nombre d'habitants qui participent au projet Nombre de partenaires qui vont proposer une suite à ce projet La programmation déclinée par CIRCA sur le quartier une fois le projet terminé et les propositions de spectacles à Circa aux habitants du quartier</p>
Communication	<p>Prise en charge par l'opérateur culturel CIRCA (<i>presse, distribution de flyers, affichage dans le quartier</i>) Compte Facebook de l'artiste Grand Auch Agglomération : création sur le site internet d'une rubrique dédiée Préfecture du Gers : création sur le site internet d'une rubrique dédiée à la politique de la ville Présentation en actualités sur le site de la Drac de chaque temps fort de la résidence.</p>

Intitulé de l'action : Développement des pratiques sportives pour tous dans une démarche innovante vers « Un sport autrement »

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input checked="" type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Dans le cadre du diagnostic réalisé lors de la préfiguration : les principaux éléments caractérisant la pratique physique et sportive sont :

Offre de l'agglomération en matière de pratique physique et sportive :

- 21% des éducateurs sportifs déclarés à la DDCSPP se trouvent sur le territoire de l'agglomération
- 13% des équipements du Gers se trouvent sur le territoire du Grand Auch, pour une trentaine d'activités sportives différentes.
- 90% des communes du territoire ont des équipements sportifs
- 55% des habitants de l'agglomération pratiquent une activité sportive ou culturelle
- Une offre conséquente est à mettre en avant avec des équipements variés
- Une forte adhésion des habitants du Grand Auch aux pratiques sportives et socio-culturelles
- Présence de nombreux professionnels et de structures sur le territoire, mais le personnel encadrant féminin reste insuffisant (31% de femmes contre 70% masculin - ref base DDCSPP -Educ APS 2014)

Sur le quartier du Grand Garros la pratique sportive en club des élèves de CM1/CM2 est la plus faible du département avec une moyenne de pratique en club de 43,71% entre 2008 et 2013. (dont une évolution à la baisse, reste à noter : 2008 / 49% d'élèves engagés en club pour 30,2% en 2013)

- Moins de 25% des associations du quartier du Grand Garros accueillent les habitants du Grand Garros
- Une forte représentation d'activités physiques, d'animations culturelles et de professionnels dans ces deux domaines, est présente sur le territoire de l'agglomération et du Grand Garros
- Malgré une présence associative variée au sein du quartier, peu d'intérêt des habitants vers les offres des associations ou pratiques sportives.
- Le territoire du Grand Garros possède toutes les formes d'accueil (pour tous les âges), public et associatif.
- La possibilité de découverte par l'initiation existe dans certains sports, mais ne touche pas certains publics, qu'il faut « appréhender » de manière spécifique, aller les chercher. Les encadrants ont une approche pédagogique trop axée sur l'apprentissage technique au détriment d'une transmission de valeurs et de plaisirs liés à la pratique.

La priorité d'action sur la population du Grand Garros serait :

- L'accessibilité aux offres actuelles, par une mise en place structurelle de découverte et d'incitation à la pratique, et par une démarche éducative vers les publics défavorisés ainsi qu'une réflexion autour de l'offre dans les différentes activités (qualité, durée, objectifs pédagogiques, conditionnalités des ressources, ...)
- L'innovation : un travail avec les encadrants vers de nouvelles formes de pratiques sportives
- L'information : l'existence d'outils économiques qui favorisent l'accès et permettent de réduire les coûts d'inscription, mais qui ne sont pas toujours accessibles (lisibilité, complexité, ..), et ciblés sur certains publics

Afin de compléter ces données, une étude complémentaire a été réalisée par le cabinet CONCEVO entre Mars et septembre 2014. Celle -ci a démontré :

→ La qualité de l'offre sportive sur le quartier :

- En nombre important : une 20° de structures
- En engagement : les structures sont présentes à l'ensemble des sollicitations
- En variété : plus d'une dizaine d'activités
- En équipement : des équipements variés en "bon état"
- De nombreuses structures différentes présentes (association, Ville, Centre social, accueil de jeunes, structure privée...)

→ Mais il ressort également :

- Une pratique proposée essentiellement "masculine"
- Une pratique proposée essentiellement "sportive" (pratique très physique, peu d'activité dite "douce")
- Pas d'animation organisée sur les équipements sportifs de proximité
- Peu d'habitants du quartier licenciés au sein des associations sportives présentes au quartier
- Des habitants qui participent aux animations lorsque l'on va les chercher
- Un manque d'analyse de leur demande
- Un manque de coordination des offres entre les différentes structures

→ Des besoins émergents :

- Une offre nouvelle à inventer permettant "l'adhésion" régulière de la population à la pratique physique et non plus seulement aux pratiques sportives dites "fédérales"
- Des animations sur les équipements de proximité à organiser
- Des offres spécifiques pour les jeunes filles et les femmes à proposer
- Un travail structurant et coordonné avec les structures sportives à construire

Public concerné par l'action	Les acteurs du territoire œuvrant en matière d'offres sportives (une centaine de structures cible) Les habitants du quartier du Grand Garros
Porteur de l'action	Coordonnateurs : Ville d'Auch et Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) Mise en œuvre : les clubs sportifs locaux (à ce jour : Foot, Hockey, Gym, Tennis de Table, Boxe)
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la pratique physique et sportive au sein du quartier par la création de nouvelles offres et de nouvelles formes de pratiques (au sein du quartier) et à l'extérieur, visant la mixité des publics) accessibles à tous et plus spécifiquement en direction de toutes. Ces offres seront créées par les structures sportives volontaires et engagées dans le projet. Ces structures seront prioritaires pour tous les financements publics (mise en place d'attribution de subvention publique conditionnées) 2. Faire vivre les principaux équipements sportifs du quartier par l'organisation d'animations encadrées. Cet encadrement sera assuré par les associations sportives et leurs professionnels selon un calendrier structuré et coordonné. Elles seront cofinancées (projet partenarial). 3. Instaurer tous les mois (ou une fois par trimestre) un événementiel sportif, organisation par les associations soutenu par des financements publics 4. Créer un comité de suivi et de coordination des 3 actions précédentes <p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet Contrat de Ville et Sport aux associations sportives locales de l'agglomération le 13 octobre 2014 (une 20° de présents) • Réalisation de fiches actions par les associations volontaires (5 associations déclarées à ce jour) • Réunion le 8 décembre 2014 avec les associations

	<p>volontaires déclarées, afin de coordonner la mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre à venir (courant décembre) entre le cabinet CONCEVO et les femmes du groupe des "marches exploratoires" afin de déterminer les motivations (à la pratique physique) spécifiques aux publics féminins du quartier.
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 6. Des offres nouvelles 7. Des animations concrètes et régulières 8. Des évènements périodiques sur le quartier 9. Une mixité dans la pratique physique 10. Des offres plus spécifiquement dirigées vers les féminines 11. Mobilisation du plus grand nombre de structures permettant une pratique sportive adaptée aux habitants du quartier.
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	Encadrement par les clubs sportifs
Engagements financiers	Budget annuel estimé de 10 000€
Calendrier de mise en œuvre	Action débutée le 13 octobre 2014
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offre : <ol style="list-style-type: none"> a. 5 offres nouvelles de pratiques adaptées la 1^o année b. 3 structures nouvelles par an, offrant des pratiques nouvelles 2. Événementiel <ol style="list-style-type: none"> a. un évènementiel par trimestre la 1^o année b. un évènementiel par mois la 3^o année 3. Public cible : <ol style="list-style-type: none"> a. 1 offre spécifique féminine la 1^o année b. 3 offres spécifiques féminines en année 3 c. mixité dans les pratiques
Communication	La communication se fera, si besoin, via les outils de communication des différents partenaires.

Intitulé de l'action : RELANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ÉLABORATION DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Un contrat local de sécurité a été créé par la ville d'Auch en 1998 avec son instance dédiée le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD). La compétence prévention a été transférée au Grand Auch Agglomération en 2003 et le CLSPD a évolué vers un Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD a vocation à être une instance stratégique de concertation sur les priorités de la prévention de la délinquance, de coordination et d'élaboration de réponses multi-partenariales. Il est présidé par le président de l'agglomération et regroupe les différents partenaires associés.

En 2014, un diagnostic local de sécurité et de prévention a été réalisé sur le territoire de l'agglomération. Il s'est appuyé non seulement sur une analyse quantitative basée sur les données de la délinquance mais aussi qualitative avec la réalisation de plus de trente entretiens auprès des acteurs locaux. Il a permis de recenser les problématiques principales de sécurité et tranquillité, ainsi que les réponses existantes et les diverses attentes des partenaires.

Ce diagnostic a mis en relief un besoin de collaboration et de structuration entre les partenaires. En effet, la plupart des actions sont menées de manière individuelle, sans coordination, sans être inscrites dans un plan de prévention global.

Concernant spécifiquement la politique de la ville, le quartier du Grand Garros a connu, depuis plusieurs années, une recrudescence des incivilités et des faits de délinquance constatés, entraînant un sentiment fort d'insécurité de la population fragile socialement, éloignant un peu plus le quartier du reste du territoire et créant ainsi un phénomène de « ghettoïsation ». De plus, des actions de prévention ont disparu et notamment le club de prévention implanté depuis plus de 20 ans sur le quartier.

La désignation du quartier du Grand Garros comme site préfigurateur, a été l'occasion pour les acteurs œuvrant dans le champ de la prévention et de la sécurité de s'interroger sur les axes prioritaires à défendre au sein du CISPD.

La structuration des partenariats locaux passe inévitablement par la relance du CISPD, comme lieu d'échanges d'information et d'élaboration de réponses multi-partenariales. Cela permettra de définir un plan local de prévention de la délinquance à l'échelle du Grand Auch Agglomération au regard des préoccupations actuelles et en veillant à diriger des mesures particulières en direction des habitants du Grand Garros. Ce plan d'actions a vocation à adapter le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 aux spécificités du terrain.

Public concerné par l'action	Les acteurs membres du CISPD et les acteurs locaux associés Les habitants de l'agglomération avec une attention particulière portée sur le Grand Garros
Porteur de l'action	GAA
Descriptif de l'action	La première étape a consisté à la réalisation d'un diagnostic local de sécurité et de prévention sur le territoire de l'agglomération

	<p>avec un focus sur le quartier. Ce diagnostic a fait ressortir des orientations stratégiques et des préconisations spécifiques sur la gouvernance du CISPD.</p> <p>L'agglomération a pour objectif de relancer de façon opérationnelle le CISPD avec l'installation de trois groupes de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe « prévention jeunes » qui doit coordonner les actions envers les jeunes et leurs familles : accompagnement global et individualisé, Travaux d'Intérêt Général (TIG), citoyenneté, dispositif « Ville - Vie - Vacances », conduites à risque, aide à la parentalité... 2. Groupe « tranquillité publique et vivre-ensemble » qui, en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité, s'intéressera aux conflits de voisinage, à la prévention situationnelle, au sentiment d'insécurité... 3. Groupe « publics fragiles » qui aura pour objectifs de coordonner et renforcer les actions mises en œuvres au niveau des violences intrafamiliales, des violences conjugales, de l'aide aux victimes, des addictions et des troubles psychiatriques... <p>Le travail de ces trois groupes de travail permettra la construction du plan local de prévention de la délinquance en accord avec le plan départemental.</p> <p>Le plan d'actions sera alors soumis à validation du CISPD, en réunion plénière. Il fera ensuite l'objet d'une contractualisation entre le Président de l'agglomération, le Préfet, le Procureur de la République ainsi que le Président du Conseil Général du Gers.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Remobilisation des partenaires - Coordination et structuration des partenariats et des actions - Amélioration du vivre ensemble et baisse des faits de délinquance constatés
L'action est-elle nouvelle ?	Oui, car, dans le cadre du CISPD, il n'y a jamais eu de groupes de travail thématiques tournés vers le projet ni de définition d'une stratégie intercommunale de prévention (il n'y avait pas eu de diagnostic local de sécurité et prévention réalisé sur le territoire depuis 1998)
Moyens matériels et humains mobilisés	Recrutement d'un agent au sein du GAA qui sera l'interlocuteur de tous les acteurs sur le volet prévention et sécurité, animera le CISPD et mettra en œuvre le plan d'actions
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 2014 : réalisation du diagnostic de local de sécurité et prévention - 13 novembre 2014 : présentation des résultats du diagnostic - Janvier 2015 : lancement des groupes de travail du CISPD - 1^{er} semestre 2015 : réalisation du plan d'actions - Fin du 1^{er} semestre 2015 : validation par le CISPD - 2nd semestre 2015 : mise en œuvre des actions
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Création des 3 groupes de travail : nb de rencontres + nb et assiduité des participants - Élaboration d'un plan local de prévention de la délinquance : nb et type de problématiques traitées + nb et type d'actions développées
Communication	

**Intitulé de l'action : MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE DE MÉDIATION SOCIALE ET PRÉVENTION
CONTRE L'EXCLUSION DE LA JEUNESSE**

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

Depuis 1989, l'association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA du Gers) gérait par convention avec le Conseil Général du Gers le club de Prévention « Le Relais ». En juillet 2013, l'ADSEA a informé les financeurs de la cessation de fonctionnement du club de Prévention « Le Relais ». De fait depuis cette date, le territoire du Grand Garros est déficitaire d'actions et de dispositifs de prévention en direction des jeunes les plus en difficulté même si le service « Education de l'Enfance à la Jeunesse » de l'agglomération a développé des animations préventives sur l'été 2013 et 2014.

Aussi, pour les deux collectivités concernées ainsi que pour l'ensemble des partenaires, il est urgent de doter ce territoire de mesures visant à répondre aux demandes des publics.

L'action s'adresse aux jeunes (moins de 30 ans) de l'agglomération en grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Une attention particulière sera accordée aux jeunes de 15 à 25 ans du Grand Garros.

La prévention inscrit son action dans un cadre global d'une politique jeunesse élaborée et mise en œuvre sur le territoire. Elle s'articule avec l'ensemble des acteurs concernés qui interviennent auprès de la jeunesse. Cette prévention est conçue et développée dans le cadre recherché d'une collaboration étroite du CG32 et GAA. Elle participe à la mission générale de la protection de l'enfance dont la responsabilité est confiée au Président du Conseil Général du Gers.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance intègre toutes les actions qui préviennent des difficultés sociales, éducatives, psychologiques et matérielles pouvant compromettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des familles. La prévention participe à cet ensemble d'actions auprès des jeunes les plus en difficultés afin de prévenir leur marginalisation, faciliter leur insertion sociale et éviter la rupture avec leur milieu de vie.

Public concerné par l'action	Jeunes de l'agglomération (moins de 30 ans), avec une priorité sur les 15-25 ans du Grand Garros
Porteur de l'action	Co pilotage CG32 et GAA
Descriptif de l'action	<p>Afin d'établir une relation de confiance et répondre aux demandes individuelles et collectives des jeunes, de leurs parents, des habitants, les axes d'intervention déclinés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux jeunes en difficultés, dans leur parcours scolaire, aux jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école. • Soutien aux parents en difficultés dans la prise en charge éducative de leur(s) enfant(s) (lutte contre l'illettrisme et les discriminations, égalité femmes - hommes.) • Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes : emploi, formation, accès à l'autonomie, au logement... • Prévention des conduites à risques, qu'il s'agisse plus

	<p>particulièrement des conduites addictives ou, plus globalement, de toutes les conduites de "mises en danger".</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement. • assurer le lien nécessaire avec les institutions susceptibles de contribuer à la prise en charge des jeunes en risque d'exclusion • action dans le milieu de vie des jeunes : visite au domicile des familles et déambulation sur les quartiers <p>Les acteurs du territoire proposent donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De trouver un site (local) accessible et repérable sur le territoire du grand Garros • Des accompagnements individuels adaptés à la demande et aux besoins des jeunes et des familles • Des actions collectives (loisirs, sorties, séjours, chantiers éducatifs, etc.) • Un travail en partenariat avec les acteurs locaux : Mission Locale, collèges, lycées, Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, CIO, dispositifs mis en œuvre dans le Contrat de Ville, centre social, maison de quartiers, services sociaux, de santé, d'insertion... <p>La première étape est la rédaction du cahier des charges de l'appel à projet visant à attribuer la mission de prévention de l'exclusion et des conduites à risques en direction des jeunes de l'agglomération. La deuxième étape portera sur le choix du porteur de projet ce qui permettra le démarrage concret de l'action.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Un « raccrochage » des jeunes en formation ou dans l'emploi (c'est-à-dire une meilleure insertion scolaire, sociale et/ou professionnelle des jeunes les plus en difficulté) - Une baisse des conduites à risques - Une amélioration du vivre ensemble
L'action est-elle nouvelle ?	Oui, car il n'y a plus de club de prévention
Moyens matériels et humains mobilisés	GAA : Convention avec la structure porteuse CG32 : Convention de financement avec GAA
Engagements financiers	Coût total : 97 000€ pour 2015 78 000 € CG32 et 19 000 € Grand Auch Agglomération
Calendrier de mise en œuvre	Janvier 2015 : finalisation du cahier des charges et lancement de l'appel d'offre En suivant : choix de la structure porteuse et démarrage de l'intervention
Indicateurs retenus pour l'évaluation	Nombre de jeunes concernés sur l'agglomération Nombre de jeunes de 15-25 ans du Grand Garros concernés
Communication	

Intitulé de l'action : OBSERVATOIRE DE LA DÉLINQUANCE ET DES FRAGILITÉS SOCIO-TERRITORIALES

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

En 2014, un diagnostic local de sécurité et de prévention a été réalisé sur le territoire de l'agglomération. Aucun diagnostic n'avait été réalisé depuis 1998, année de la création du contrat local de sécurité et du CLSPD. Ce diagnostic partagé a permis de recenser les problématiques principales de sécurité et tranquillité, ainsi que les réponses existantes et les diverses attentes des partenaires.

Lors de ce diagnostic, les partenaires ont fait ressortir l'importance d'une observation régulière comme outil d'aide à la décision et d'évaluation. Le GAA a donc la volonté de se doter d'outils pérennes et réguliers via la création d'un observatoire de la délinquance et des fragilités socio-territoriales.

Public concerné par l'action	Les acteurs membres du CISPD et les partenaires associés
Porteur de l'action	GAA
Descriptif de l'action	<p>La mise en place d'un observatoire de la délinquance et des fragilités socio-territoriales va permettre à l'agglomération de se doter d'outils d'observation, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de tableaux de bord mensuels synthétiques (établis à partir des statistiques produites par la Gendarmerie et la Police nationales - Etat 4001), - de bilans annuels plus complets qui intègrent les précédentes données, mais aussi des indicateurs sociaux, et qui permettent d'avoir des comparaisons à l'échelle régionale (entre collectivités en Contrat de Ville). <p>Les <u>tableaux de bord mensuels</u> reposent sur l'analyse statistique des indicateurs clés de la délinquance constatée (par la Police nationale ou la Gendarmerie nationale), à l'échelle de la commune (nombre de faits et évolutions).</p> <p>Les <u>bilans annuels</u> intègrent l'analyse statistique de la délinquance constatée et des indicateurs sociaux, présentés à partir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tableaux de bord à l'échelle de la commune et des quartiers IRIS (lorsque les données sont disponibles), - cartes (à l'échelle de la commune et des quartiers IRIS), - matrices de classement (entre quartiers IRIS et entre sites en Contrat de Ville). <p>Cet observatoire a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et diffuser des outils d'observation et d'analyse des phénomènes de délinquance et des fragilités socio-territoriales. - Assurer une meilleure information des élus et techniciens en

	<p>charge de la politique de la ville et des politiques locales de prévention de la délinquance au sein des territoires (EPCI, communes).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diffusion des statistiques produites par les diverses institutions (Police nationale, Gendarmerie nationale, Pôle Emploi, INSEE, CAF, etc.) et améliorer leur lisibilité. - Dégager des tendances significatives et mesurer l'impact des dispositifs déployés au sein des territoires. <p>D'autres outils pourront si besoin venir compléter l'observation et l'analyse des phénomènes de délinquance et d'incivilités : baromètres d'ambiance, enquêtes de victimation, enquêtes sur le sentiment d'insécurité, etc.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture objective de l'évolution des problématiques de délinquance et des fragilités socio-territoriales, à l'échelle locale et régionale - Adaptation des politiques publiques aux problématiques repérées
L'action est-elle nouvelle ?	Oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mission de réalisation de l'observatoire par Ressources et Territoires pour un coût estimé de 4 000€ /an - Coordination par le chargé de mission CISPD de GAA
Engagements financiers	<p>Mobilisation des moyens de GAA Mobilisation de moyens spécifiques notamment du FIPD</p>
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage en 2015 pour la période 2015-2020
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils d'observation et d'analyse (tableaux de bord mensuels et bilans annuels) - Partage de ces outils dans le cadre du CISPD avec les différents partenaires - Mesure des impacts des différentes actions mises en place
Communication	

Intitulé de l'action : CRÉATION D'UNE CELLULE DE VEILLE PARTENARIALE

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

En 2014, un diagnostic local de sécurité et de prévention a été réalisé sur le territoire de l'agglomération. Il s'est appuyé non seulement sur une analyse quantitative basée sur les données de la délinquance mais aussi qualitative avec la réalisation de plus de trente entretiens auprès des acteurs locaux. Il a permis de recenser les problématiques principales de sécurité et tranquillité, ainsi que les réponses existantes et les diverses attentes des partenaires.

Ce diagnostic a mis en relief un besoin de collaboration et de structuration entre les partenaires. En effet, la plupart des actions sont menées de manière individuelle, sans coordination, sans être inscrites dans un plan de prévention global.

Concernant spécifiquement la politique de la ville, le quartier du Grand Garros a connu, depuis plusieurs années, une recrudescence des incivilités et des faits de délinquance constatés, entraînant un sentiment fort d'insécurité de la population fragile socialement, éloignant un peu plus le quartier du reste du territoire et créant ainsi un phénomène de « ghettoïsation ». Une enquête de l'Office Public de l'Habitat du Gers (OPH 32) réalisée en 2012 soulignait que près d'un locataire du Garros sur deux se déclarait insatisfait de son cadre de vie en matière de tranquillité et de sécurité. De plus, un diagnostic de sûreté, réalisé en 2014 par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) a montré que la complexité urbaine du quartier et la vétusté de certains bâtiments peuvent entraîner un sentiment « d'insécurité » chez certains habitants.

De façon à répondre rapidement à cette thématique prioritaire, l'agglomération a décidé de mettre en place une cellule de veille « tranquillité publique » pour le quartier du Grand Garros, en lien avec la démarche de Gestion Urbaine de Proximité et le CISP.

Public concerné par l'action	Les habitants du Grand Garros Les acteurs locaux intervenants dans le quartier
Porteur de l'action	GAA Partenaires associés : Etat, Police Nationale, Police Municipale, Bailleurs sociaux, services techniques, Centre social CAF, régie de quartier, UTAS, PJJ, SPIP, éducateurs de rue, etc.
Descriptif de l'action	La cellule de veille est une cellule opérationnelle qui doit être un lieu d'échanges entre les partenaires afin de trouver ensemble des solutions aux problèmes quotidiens de « tranquillité publique » au sens large. L'objectif est d'aborder des problèmes concrets, datés et argumentés, chaque partenaire détenant une partie de la réponse. Cette cellule permettra de partager un diagnostic afin d'apporter des réponses coordonnées.
Résultats attendus	- Mise en œuvre de réponses concrètes aux problèmes quotidiens

	<p>de tranquillité publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation coordonnée des partenaires et des actions - Coordination et structuration des partenariats et des actions - Amélioration du vivre ensemble - Baisse du sentiment d'insécurité des habitants du Grand Garros
L'action est-elle nouvelle ?	Oui (sur le quartier car une cellule de veille restreinte existe à l'échelle de la ville d'Auch)
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>La coordination sera assurée par le référent GUP et l'animateur du CISPD</p> <p>Pour les actions : mobilisation des moyens des partenaires + mobilisation de crédits spécifiques si besoin</p>
Engagements financiers	
Calendrier de mise en œuvre	<p>1^{er} trimestre 2015 : création de la cellule de veille et mobilisation des partenaires</p> <p>Rencontres régulières (toutes les 6 semaines environ)</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la cellule de veille - Régularité des rencontres : nb et fréquence - Nb et assiduité des partenaires impliqués - Nb et type de problématiques traitées - Nb et type de réponses développées
Communication	

Intitulé de l'action : SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL À LA POLITIQUE DE LA VILLE

Domaine ou champ concerné

Logement Habitat Cadre de vie	<input type="checkbox"/>
Santé	<input type="checkbox"/>
Réussite éducative - Sports-Culture- Jeunesse-Vie associative et loisirs	<input type="checkbox"/>
Emploi - Formation et développement économique	<input type="checkbox"/>
Prévention - Sécurité	<input type="checkbox"/>
Participation des habitants	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/>
Accompagnement social	<input type="checkbox"/>
Autre : Axe interne des collectivités	X

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action

La mise en œuvre du Contrat de Ville s'appuie sur l'ensemble des politiques publiques pour mieux répondre aux besoins du terrain et agir sur tous les leviers. Dans cette perspective, la Ville d'Auch, Grand Auch Agglomération et le CIAS souhaitent mobiliser l'ensemble de leurs agents autour de ce projet commun. Pour cela, les collectivités impactées par ce dispositif vont devoir déployer des actions de sensibilisation et de formation auprès de l'ensemble de leurs agents afin de contribuer aux engagements déclinés par cette politique.

L'objectif est de rendre l'agent acteur à part entière en l'aidant à s'approprier les différentes mesures et à donner du sens à ses pratiques professionnelles.

Afin d'élaborer cette démarche, il sera nécessaire de construire un plan de formation :

- par familles de métiers en s'appuyant sur les nouvelles orientations politiques et stratégiques des collectivités ;
- intégrant des parcours transversaux à l'ensemble des collaborateurs (égalité femmes - hommes, lutte contre les discriminations et participation des habitants) intégrant des niveaux différents selon les fonctions et/ou responsabilités exercées.

Public concerné par l'action	Les agents de la ville, de l'Agglomération et du CIAS (environ 100 agents). Plus spécifiquement une équipe projet est identifiée et fédérée autour du chargé de mission « Contrat de Ville ». Elle se compose des acteurs suivants : Pilier Rénovation urbaine : DST et DST Adjoint Pilier Emploi et Développement Economique : DGSA en charge du développement économique et de la stratégie territorial Pilier Cohésion Sociale : Directeur du CIAS, DRH (lutte contre les discriminations), DGSA en charge de la politique de la ville, Coordonnateur PEdT et Coordonnateur CISPD.
Porteur de l'action et acteurs principaux associés	DRH en collaboration avec le CNFPT et le GIP « Ressources et Territoires » (centre de ressources pour la cohésion sociale en MP)
Lien avec d'autres actions	Le plan de formation des autres partenaires du Contrat de Ville, notamment les services de l'Etat et les autres collectivités.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Etats des lieux des services et métiers impactés par ce dispositif • Analyse des pratiques professionnelles à faire évoluer pour intégrer les critères du contrat ville • Identification des besoins en développement des compétences par le service Ressources Humaines en lien avec les services • Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles identifiées • Pour chaque métier, rédaction d'un « guide des pratiques

Résultats attendus	<p>professionnelles Politique de la Ville » explicitant les compétences nouvelles à mobiliser (savoir, savoir-faire et savoir être)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtention d'une meilleure adhésion et implication au travail. • Professionnalisation des agents (adéquation des pratiques et comportements au contexte spécifique) • Faciliter les interventions des agents sur le terrain • Evolution du répertoire des compétences sur les fiches métiers et les fiches de postes afin d'intégrer les compétences nouvelles à mobiliser et à évoluer
L'action est-elle nouvelle ?	oui
Si l'action existe déjà, comment se traduit-elle?	
Moyens matériels et humains mobilisés	<p>L'atteinte des objectifs fixés au plan de formation doit être favorisée par des moyens permettant de garantir l'accès des agents aux actions de formation. Plusieurs moyens sont mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à une salle de formation équipée, spécifiquement dédiée aux agents des trois collectivités permettant d'organiser in situ et en toute facilité les actions de formation. • Collaboration de la DRH avec le CNFPT et le GIP « Ressources et territoires » pour la mise en œuvre de formations spécifiques et adaptées (formations intra)
Engagements financiers	<p>Production spécifique de document et/ou nécessité d'un réseau intranet pour perfuser nos collaborateurs. Budget Formation des collectivités concernées</p>
Calendrier de mise en œuvre	Sur 6 ans (2015-2020) : Sachant qu'en 1 ^{er} ou 2 nd année les besoins seront plus conséquents en raison de la mise en œuvre...
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'actions de sensibilisation auprès des agents • Taux de mobilisation du budget formation dédié à la politique de la Ville • Taux de réalisation d'actions de formation relatives au contrat Ville • Taux de couverture des compétences nouvelles (évaluation à froid)
Communication	

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

À AUCH, LE 07 MAI 2015

EN PRÉSENCE DE MYRIAM EL KHOMRI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU
MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGÉE DE
LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU GERS Jean-Marc SABATHÉ	LE PRÉSIDENT DE GRAND AUCH AGGLOMÉRATION Franck MONTAUGÉ	LE PRÉFET DE LA RÉGION MIDI- PYRÉNÉES Pascal MAILHOS
LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION MIDI- PYRÉNÉES Martin MALVY	LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS Philippe MARTIN	POUR LE MAIRE D'AUCH, LE PREMIER ADJOINT Christian LAPREBENDE
LA RECTRICE D'ACADÉMIE Hélène BERNARD	LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ARS Monique CAVALIER	LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE Pierre AURIGNAC
LE PRÉSIDENT DE LA CCI DU GERS Michel DOLIGÉ	LE PRÉSIDENT DE LA CMA DU GERS Christian OLIÉ	LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS Henri-Bernard CARTIER

<p>LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE PÔLE EMPLOI Serge LEMAITRE</p>	<p>LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU GERS Hélène ROZIS LE BRETON</p>	<p>LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA CDC Philippe LAMBERT</p>
<p>LE PRÉSIDENT DE LA CAF DU GERS Bernard BRAMBILLA</p>	<p>LE PRÉSIDENT DE LA CPAM DU GERS Michel SESPIAUT</p>	
<p>LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS Alain SORBADÈRE</p>	<p>LE PRÉSIDENT DE LA SA GASCONNE Michel RAMONET</p>	

ANNEXES

ANNEXE 1 : L'INTERVENTION DE LA CDC	185
ANNEXE 2 : LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE L'ETAT	187
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE	205

L'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la Ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Grand Auch Agglomération.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)			
Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<u>En matière d'artisanat :</u>			
Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS	1/ Engagement 2015 pour 11 contrat d'alternance pour les habitants du Grand Garros 2/ Mobilisation du réseau "entreprises et quartiers"	Mobilisation des crédits du BOP 102	
Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.	1/ Promotion de la création d'activité 2/ Soutien et accompagnement des porteurs de projets	Mobilisation des crédits du BOP 103	"Attirer de nouveaux projets, promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projets"
Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville	La CMA est associée au projet depuis son démarrage. Elle siège aux instances de gouvernance du Contrat de Ville ainsi qu'au Service Public de l'Emploi Local. Elle a largement contribué à l'élaboration des actions du Contrat de Ville.		
<u>En matière de commerce :</u>			
Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales			
Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles			

<p>Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.</p>	<p>La redynamisation du pôle commercial est au cœur de la réflexion menée dans le cadre du projet de rénovation urbaine. L'expertise de la CDC a été mobilisée pour la réalisation d'une étude flash et la définition des pistes de développement toutes activités confondues. Au regard des résultats, il sera envisageable de recourir à l'EPARECA.</p>		
<p>Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.</p>	<p>La CMA est associée au projet depuis son démarrage. Elle siège aux instances de gouvernance du Contrat de Ville ainsi qu'au Service Public de l'Emploi Local. Son rôle d'interface avec les acteurs du monde économique est essentiel pour la constitution des réseaux et la réalisation des actions du Contrat de Ville.</p>	<p>0,03 ETP sur l'ensemble des actions</p>	
<p>Dans les autres domaines d'intervention économique :</p>			
<p>Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;</p>			
<p>Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.</p>	<p>1/ En réflexion en lien avec le projet de réactivation du marché de plein vent du Grand Garros</p>		<p>"Relance du marché de plein vent"</p>

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<p>Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE)</p>		<p>Mobilisation des crédits du BOP 103</p>	
<p>Permettre l'élevation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation 	<p>Mobilisation du réseau "entreprises et quartiers"</p>	<p>Mobilisation des crédits du BOP 102</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) 	<p>La mise en place d'une E2C au niveau local ne semble pas pertinente aujourd'hui. La création d'un dispositif d'accompagnement des jeunes adultes sans diplôme ni qualification est mis à l'étude. Ce dispositif sera adapté au format local et tous les partenaires concernés sont associés.</p>		<p>"Parcours de Réussite Jeunes"</p>
<ul style="list-style-type: none"> - par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme 	<p>La question de la lutte contre l'illettrisme est importante. Elle sera abordée en collaboration avec la Région et un diagnostic complémentaire sera peut-être nécessaire.</p>		
<p>S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :</p>		<p>Mobilisation des crédits du BOP 102</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) 	<p>En cours de définition</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Parrainage 	<p>Mobilisation du réseau "entreprises et quartiers"</p>		
<p>Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :</p>		<p>Mobilisation des crédits du BOP 102</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014) - Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) 	<p>Engagement 2015 pour 8 emplois d'avenir pour les habitants du Grand Garros</p> <p>Engagement 2015 pour 27 CUI pour les habitants du Grand Garros</p>		

<p>- Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic; Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations</p>			
<p>Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :</p> <p>Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures</p>	<p>Sans objet</p>		
<p>Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville</p>	<p>La mission locale assure une permanence sur le quartier une fois par semaine.</p>	<p>Mobilisation des crédits du BOP 102</p>	
<p>Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville</p>	<p>Mobilisation de Pôle Emploi pour une observation régulière et un accompagnement spécifique d'une cohorte de 210 demandeurs d'emploi (2015) dans le cadre du SPE de proximité Contrat de Ville.</p>		
<p>Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.</p>	<p>1/ L'UT DIRECCTE a été associée à toutes les étapes d'élaboration du Contrat de Ville. Elle participe à toutes les instances de gouvernance et co-anime le groupe "Emploi-développement économique" avec l'agglomération. 2/ Un SPE de proximité Contrat de Ville a été créé et réunit l'ensemble des acteurs concernés. Il sera chargé d'arrêter les objectifs, de les mettre en oeuvre et de les évaluer.</p>	<p>0,05 ETP sur l'ensemble des actions</p>	

Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)			
Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<p>Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :</p> <p>- Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires)</p> <p>- Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers</p>	<p>Sans objet</p>		
<p>Créer de l'activité dans les ZUS par :</p> <p>- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</p> <p>- La promotion et développement du modèle coopératif :</p> <p>contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE)</p> <p>- Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires</p>		<p>Mobilisation des crédits du BOP 102</p> <p>Mobilisation des crédits du BOP 102</p>	<p>"Activer le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion par l'activité économique des habitants du quartier"</p>

Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :			
- Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS	En lien avec les objectifs 2015 du SPE de proximité	Mobilisation des crédits du BOP 102	
Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté	Sans objet dans l'immédiat		
Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :			
- Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers	1/ Promotion de la création d'activité 2/ Soutien et accompagnement des porteurs de projets		"Attirer de nouveaux projets, promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projets"
- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique		0.02 ETP pour l'ensemble des actions et mobilisation du BOP 102	

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)			
Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<p>Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :</p>	<p>14 enseignants des écoles du quartier du Garros bénéficieront de l'indemnité ZEP. Ils conserveront cette indemnité à titre personnel, par mesure de sauvegarde, pour les trois années scolaires à venir.</p> <p>Moyenne maximale par classe pour les maternelles du Grand Garros : 20 élèves Moyenne maximale par classe pour les élémentaires du Grand Garros : 24 élèves</p> <p>Le dépassement de ces seuils entraînera l'ouverture d'une classe supplémentaire.</p> <p>Les décharges réglementaires pour les écoles de moins de quatre classes (jours fractionnables) seront prioritairement attribuées aux écoles du Grand Garros.</p> <p>Compte tenu de la fragilité des publics accueillis, une attention particulière sera portée sur l'admission pédagogique des nouveaux élèves en cours d'année.</p> <p>Prise en compte des effectifs prévisionnels de très petite section pour la détermination des moyens accordés dans le cadre de la carte scolaire. Cette mesure est réservée aux écoles du quartier du Garros.</p> <p>Intégration de l'école maternelle Coulonges dans cette prise en compte.</p> <p>28.5 des élèves de moins de trois ans sont scolarisés, ce qui représente environ le double de la moyenne départementale.</p>		
<p>- Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers)</p>			
<p>• « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;</p>			

<p>- Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;</p> <p>- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire</p>	<p>Participation de toutes les écoles du Grand Garros au programme PASS 32 dans le cadre du PNNS</p>	<p>Action coordonnée par l'infirmière responsable départementale</p>	
<p>Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes</p>			
<p>Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir)</p>	<p>Le grand Auch a déposé un PEDT (plan éducatif territorial) dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Ce document permet notamment la meilleure articulation entre les activités scolaires et périscolaires ==> Développement du partenariat et de la coordination entre l'éducation nationale et l'agglomération pour favoriser les relations entre l'école et la famille. Participation aux instances de gouvernance du PEDT</p>	<p>Moyens humains Education nationale</p>	<p>"Structurer et coordonner les politiques éducatives du territoire"</p>
<p>Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :</p>			
<p>- Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire</p>	<p>Demande d'éligibilité au dispositif PRE et à ses financements en cours pour le Grand Garros. 0,25 ETP (1 jour / semaine) pour un coordinateur PRE de sur la partie éducation nationale Participation aux différentes instances du PRE : Comité de pilotage, comité technique et équipe pluridisciplinaire</p>	<p>0,25 ETP de coordination "éducation nationale" pour le PRE</p>	<p>"Programme de Réussite Educative (PRE)"</p>

<p>- Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers</p>	<p>Le grand Auch a déposé un PEDT (plan éducatif territorial) dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Ce document permet notamment la meilleure articulation entre les activités scolaires et périscolaires ==> Développement du partenariat et de la coordination entre l'éducation nationale et l'agglomération et participation au instances de gouvernance du PEDT (de pilotage et techniques)</p> <p>Une collaboration et une réflexion seront notamment engagées avec le Grand Auch sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination et la cohérence pédagogiques au sein du réseau des 5 écoles du Grand Garros - L'organisation matérielle des enseignements et l'accueil des élèves - La problématique de la relation écoles-familles 	<p>Moyens humains Education nationale</p>	<p>"Structurer et coordonner les politiques éducatives du territoire"</p>
<p>- Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite</p>		<p>200 HSE (heures supplémentaires effectives) sont accordées à ce titre aux établissements concernés.</p>	
<p>Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.</p>	<p>Les représentants de l'éducation nationale ont été associés à tous les étapes de l'élaboration du Contrat de Ville. Ils participent à tous les instances stratégiques et techniques et sont partie prenante de l'élaboration et la mise en œuvre des actions sur la thématique "réussite éducative".</p>		

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)			
Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocation familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS)	Depuis juillet 2014, la Caf du Gers a modifié ses modes de contact en proposant des rendez-vous. En effet, le constat d'un non-recours aux droits importants, à savoir le fait que des personnes ne percevaient pas les prestations sociales auxquelles elles ont pourtant droit, impose que la Caf conduise une démarche volontariste en matière d'accès aux droits.		
Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocation familiales (CNAF) dans les quartiers	Concrètement sur le quartier du Grand Garros : Le centre social de la Caf met à disposition un accueil permanent ouvert 5 jours sur 7. Cet accueil propose une écoute personnalisée des familles et des personnes. Une évaluation de la demande est alors effectuée. Puis une orientation, si nécessaire vers nos services Caf pour un rendez-vous des droits avec un technicien conseil ou vers un travailleur social Caf dans le cadre des parcours attentionnés.	Moyens de la CAF du Gers	
Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires	1/ Réalisation d'un portrait socio-sanitaire du Grand Auch Agglomération réalisé par l'ORS-MIP et l'ARS-MIP avec focale sur le quartier du Garros 2/ Etude à réaliser IREPS sur les besoins de la population du Garros en matière de santé	Financement ARS	" Permettre aux personnes d'exprimer leurs besoins, leurs souhaits et leurs difficultés en matière de santé
Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri professionnel de proximité et le développement de la télé-médecine dans les quartiers prioritaires	1/ Réalisation d'un diagnostic complémentaire par l'ARS et le CIAS 2/ Projet de coordination transversale de santé	Mobilisation ETP ARS et CIAS Crédits ARS : 5 000€ MAD de locaux	" Développement d'une coordination transversale de santé "

<p>Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique</p>	1/ Réalisation d'un diagnostic complémentaire par l'ARS et le CIAS	Mobilisation ETP ARS et CIAS	
	2/ Mise en place d'une consultation avancée du centre d'exams de santé CPAM sur le quartier	Crédits CPAM-CNAM MAD locaux CG 32	"Ouverture d'une consultation avancée du centre d'examen de santé"
	3/ Développer une action globale de prévention auprès d'un public adulte en situation de précarité dans le domaine de la nutrition santé	Crédits ARS : 10 000€	"Développer une action globale de prévention dans le domaine de la nutrition santé"
	4 / Action existante sur la nutrition et l'exercice physique en direction des 16-26 ans portée par la Mission Locale (pas seulement à destination des jeunes du Grand Garros)	Crédits ARS	
<p>Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées</p>	4/ Prévention des conduites à risques chez les jeunes du quartier	Moyens humains des proteurs du projet	"Prévenir les conduites à risque chez les jeunes du quartier du Grand Garros"
	1/ Projet de contrat local de santé sur l'agglomération du Grand Auch		
<p>Lutter contre l'isolement des personnes âgées</p>	2/ ARS : co-pilotage/animation de la thématique santé du Contrat de ville	Moyens humains ARS	
	Etude à réaliser IREPS sur les besoins de la population du Grand Garros en matière de santé	IREPS : fonctionnement via financement ARS	" Permettre aux personnes d'exprimer leurs besoins, leurs souhaits et leurs difficultés en matière de santé

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<p>Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :</p>	<p>1/ Le travail de la Délégue Départementale aux Droits des Femmes (DDFE) : promouvoir ces dispositifs sur l'ensemble du département avec une attention particulière sur le quartier du Garros. Sa mission est une mission de veille et d'apport technique pour l'ensemble des autres acteurs.</p>	<p>1 ETP pour le département du Gers</p>	
<p>- Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville</p>	<p>1/ Volet "Egalité Femmes - hommes" du Contrat de Ville</p>		
<p>- Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers</p>	<p>1/ Diffusion du tableau des données sexuées réalisé par le CGET</p> <p>2/ Prise en compte des données sexuées dans le diagnostic, les actions et la future évaluation du Contrat de Ville</p>		
<p>- Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes</p>	<p>1/ Mise en place de marches exploratoires avec le Centre Social CAF</p>		<p>"Marches exploratoires de femmes"</p>
<p>Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :</p>	<p>1/ Le travail de la Délégue Départementale aux Droits des Femmes (DDFE) : promouvoir ces dispositifs sur l'ensemble du département avec une attention particulière sur le quartier du Garros. Sa mission est une mission de veille et d'apport technique pour l'ensemble des autres acteurs.</p> <p>1/ Relayer auprès des autres groupes, de la DIRECCTE, de la mission locale, et de pôle emploi les enjeux de cette problématique</p>	<p>1 ETP pour le département du Gers</p>	
<p>- les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</p>	<p>Sans objet</p>		
<p>- le programme « ABCD de l'égalité »</p>	<p>Sans objet</p>		
<p>- le dispositif « téléphone grand danger »</p>	<p>Sans objet</p>		
<p>Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;</p>	<p>1/ Plan entrepreneurial au féminin</p> <p>2/ Travailler sur l'information auprès des publics à travers mission locale, pôle emploi, les organismes bancaires, centre social de la CAF, CG 32, Etc.</p>		
<p>S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)</p>	<p>1/ Travail avec le centre social CAF et les acteurs locaux sur la synergie avec les acteurs spécialisés</p> <p>2/ Intégrer ou renforcer la présence du CIDFF dans les groupes de travail du Contrat de Ville</p>		

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
Rendre Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :			
- Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive	1/ Réalisation d'une étude en 2014 sur le quartier du Grand Garros	18 000€ (DRJSCS)	
- Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) cibler davantage les quartiers prioritaires	2/ 0,5 ETP du CNDS mis à disposition du cercle pongiste auzcitain 3/ Mobiliser 3 autres emplois CNDS vers des actions du quartier par les associations sportives pour 0,1 ETP chacun (basket, rugby, handball)	CNDS CNDS CNDS	
Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :			
- Augmentation du nombre de jeunes des quartiers engagés dans une démarche de quartier (IDJeunes)	1/ Mobiliser des jeunes du quartier pour qu'ils proposent des dossiers IDJeunes 2/ Formation des correspondant du quartier et des intervenants du centre social pour mieux accompagner les jeunes dans les dossiers	1 CEPJ de la DDCSPP (1 jour de formation)	
Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale	1/ Mobilisation d'1 jour de CEPJ sur le sujet de la mobilité européenne	1 CEPJ de la DDCSPP (1 jour)	
Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013)	1/ Travail en cours		
Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :			
- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets)	1/ Financement des associations sportives par les têtes de réseaux. Pour le conventionnement pluriannuel : en attente d'instructions nationales le permettant. 2/ 1 poste FONJEP sur le groupement d'employeur dans le cadre de la création d'un Centre d'Accompagnement et de Mutualisation des Associations	FONJEP	"Centre d'Accompagnement et de Mutualisation des Associations du Gers"
- Soutenir les petites associations de proximité	1/ 1 poste FONJEP à Popcirrus	FONJEP	
- Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.	En attente d'un positionnement national		
- Accompagner les associations vers une évolution de leur offre plus adaptée au public des quartiers	1/ Mise en place d'un groupe de travail et d'actions : animation des équipements de proximité, organisation d'événementiel, offre de nouvelles pratiques via la mobilisation des associations	CNDS Subventions de fonctionnement Ville d'Auch Moyens humains : 0,2 ETP DDCSPP pour l'animation	"Pour une pratique autrement"

Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)

Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<p>Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.</p>	<p>Mise en place d'une « résidence de quARTier » permet de penser à moyen terme la présence artistique longue sur le quartier du Garros avec un des opérateurs culturels de la ville (Circa, Ciné 32...). Cette résidence touche à la fois tous les habitants mais aussi les enfants sur temps scolaires et péri-scolaire. Une convention sera signée entre l'agglomération et la Drac concernant tous les projets artistiques et culturels soutenus par la Drac et ce pour 3 ans. Dans cette convention l'accent sera mis sur les priorités ministérielles, à savoir la jeunesse.</p>	<p>1/ Moyens humains : Mobilisation du conseiller éducation artistique et culturelle, d'un conseiller cinéma pour les dispositifs d'éducation à l'image + 1 conseiller théâtre-cirque pour les enseignements 2/ Moyens financiers (annuels) BOP 224-02 : - Education à l'image avec Ciné 32 : école 500€, collège 500€, lycéens au cinéma 500€ - Option cirque au lycée du Garros 15 245€ - Enseignement de spécialité cinéma au lycée du Garros 11 400€ - Option facultative cinéma au lycée du Garros 3 400€ (Plan Ciné 32)</p>	<p>"Création d'une résidence d'artiste sur le quartier du Grand Garros"</p>
<p>Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :</p>			
<p>- Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle</p>		<p>1/ Moyens humains : Mobilisation du conseiller éducation artistique et culturelle, d'un conseiller cinéma pour les dispositifs d'éducation à l'image + 1 conseiller théâtre-cirque pour les enseignements</p>	
<p>- Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville</p>	<p>Deux dispositifs d'éducation artistique sont mobilisés : 1/ Les enseignements artistiques sont parties intégrantes de la formation dispensée dans les établissements scolaires, reproductibles chaque année, sauf non respect des objectifs. Une convention d'objectifs est signée entre l'établissement et le partenaire culturel pour une durée de trois ans, un avenant précise chaque année le projet et le budget. 2/ Les dispositifs d'éducation à l'image, sont quant à eux sur volonté des établissements scolaires. Donc chaque année, il peut y avoir modification quant à leur participation.</p>	<p>2/ Moyens financiers (annuels) BOP 224-02 : - Education à l'image avec Ciné 32 : école 500€, collège 500€, lycéens au cinéma 500€ - Option cirque au lycée du Garros 15 245€ - Enseignement de spécialité cinéma au lycée du Garros 11 400€ - Option facultative cinéma au lycée du Garros 3 400€ (Plan Ciné 32)</p>	
<p>- Développer l'éducation au multimédia</p>			
<p>- Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)</p>			
<p>- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers</p>			
<p>Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales)</p>			

Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<u>En matière de sécurité et de prévention de la délinquance</u>			
<p>Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services</p>	<p>Sans objet</p>		
<p>Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police</p>	<p>1 intervenante sociale police/gendarmerie (0,5 ETP CIDFF)</p>	<p>FIPD : 20 000€</p>	
<p>Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés</p>	<p>Sans objet : pas de ZSP</p>		

<p>Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville</p>	<p>1/ Réalisation en 2014 d'un diagnostic local sécurité et prévention</p> <p>2/ Relancer le CISPDP et sa gouvernance</p> <p>3/ Dans le cadre du CISPDP, élaborer un plan local de sécurité et prévention de la délinquance, avec un programme d'actions opérationnel, sur la base des préconisations du diagnostic local sécurité et prévention</p> <p>4/ Créer une cellule de veille</p> <p>5/ Mettre en place un observatoire sécurité et prévention</p>	<p>Intégration dans la programmation du FIPD 2015 après signature du contrat de ville</p>	<p>- "Relance du CISPDP et élaboration du Plan local de prévention de la délinquance"</p> <p>- "Création du cellule de veille partenariale"</p> <p>- "Observatoire de la délinquance et des fragilités socio-territoriales"</p>
<p>Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants</p> <p>Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville</p>	<p>Volet "Prévention - Sécurité" du Contrat de Ville</p>		
<p><u>En matière d'intégration</u></p>			
<p>Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits)</p>	<p>Non concerné</p>		
<p>Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police</p>	<p>Recrutement dans la police sous la responsabilité du SGAMI.</p>		

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)			
Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<p>Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la Jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) 	<p>Pas de RLJC dans le Gers</p>		
<p>- S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires :</p> <p>incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc.</p>	<p>1/ Organisation de JDC thématique par la DMD 32 avec un focus sur les métiers de la Défense (exemple lors des rencontres aéronautiques et spatiales de Gimont).</p> <p>2/ Mise en place d'un rallye citoyen au profit de collégiens organisé par la DMD 32. (Réservistes OPS de la DMD32, enseignant de l'éducation nationale).</p> <p>3/ Visites d'établissements militaires au profit de classes de collégiens et lycéens).</p> <p>4/ Organisation d'un stage handisports avec les blessés militaires en opération et de la route en partenariat avec l'Institut national des invalides et une structure adaptée du Gers.</p> <p>5/ Organisation sportive et d'aguerrissement au profit d'une population ciblée (apte et volontaire) par l'intermédiaire d'une cellule d'entraînement physique militaire d'un régiment d'un département limitrophe.</p>	<p>Enveloppe de l'IHEDN et de l'ONACVG, notamment.</p> <p>Transport : financement éducation nationale</p>	
<p>Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie - Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ; - Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre 	<p>1/ Actions à mettre en œuvre particulièrement dans le cadre de la rénovation urbaine. Contact pris avec les responsables du Grand Auch en charge du dossier : Intérêt affirmé pour valoriser et diffuser les actions mémorielles.</p> <p>2/ Mobiliser le partenariat avec structures locales de quartier</p> <p>3/ Encourager les structures de l'EN à participer au Concours National de la Résistance et de la Déportation (collège, lycée) et au Concours des Petits Artistes de la Mémoire (primaire)</p> <p>4/ Solliciter les témoignages anciens combattants</p> <p>5/ Organiser des expositions</p> <p>6/ Organiser des déplacements sur les lieux de mémoire du département</p>	<p>Subvention ONACVG</p> <p>Lien avec "Projet de Rénovation Urbaine"</p>	

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)			
Objectifs	Actions réalisées et proposées	Moyens de droit commun mobilisés	Fiche action du Contrat de Ville (le cas échéant)
<p>Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville - Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des <p>Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires</p> <p>Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.</p>	<p>Sans objet</p> <p>1/ Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, une étude de requalification urbaine prenant en compte l'amélioration de la desserte du quartier est en cours.</p> <p>2/ Avec la réalisation du projet de rénovation urbaine : une modification des circuits des transports collectifs, grâce à une modification de la voirie, pour améliorer la desserte.</p> <p>Pas de PDU à Auch, ni sur l'agglomération (pas d'obligation) cependant la ville a un PGD valide</p>		<p>"Projet de Rénovation Urbaine"</p> <p>"Projet de Rénovation Urbaine"</p>

CARTOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Les éléments statistiques fournis dans le présent Contrat de Ville sont construits à partir des données INSEE 2011 à l'IRIS. Des données spécifiques pour le quartier prioritaire stricto sensu ne sont pas disponibles. Les données du présent document ont donc été construites à partir de l'agrégat de deux IRIS : l'IRIS Garros et l'IRIS La Hourre. L'IRIS Garros correspond majoritairement à un quartier de logements sociaux alors que l'IRIS La Hourre inclut également des zones variées, dont la caserne de gendarmerie. De fait, les données de l'IRIS Garros sont parfois plus représentatives du quartier prioritaire que celles de l'IRIS La Hourre.

La carte ci-dessous permet de visualiser le quartier prioritaire et les IRIS utilisées.

